

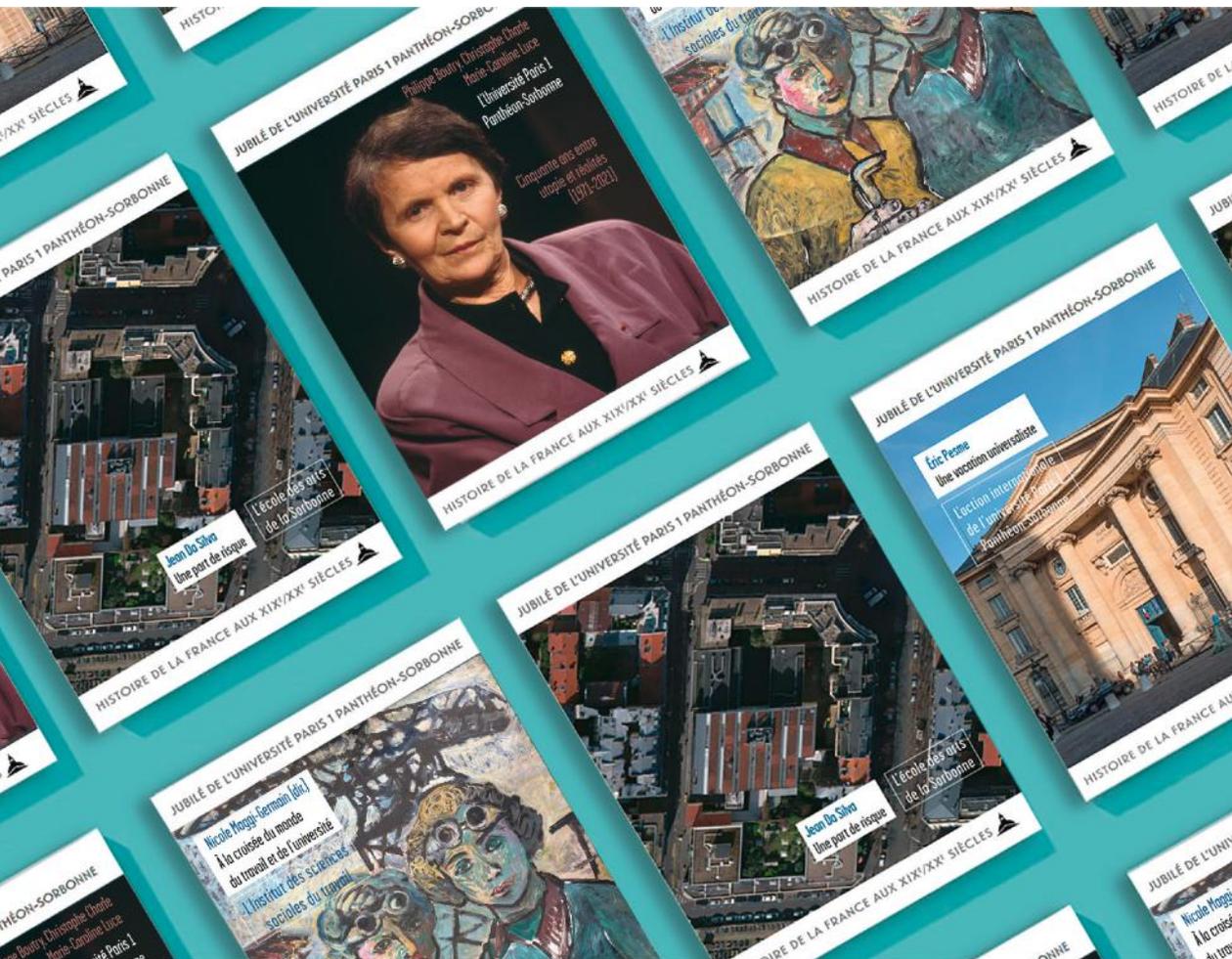
#1257

PARTAGEONS NOTRE REGARD SUR LE MONDE



DOCUMENTER, REPRÉSENTER ET
PENSER LES EXILS

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN
UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE DES SAVOIRS



La collection des livres du jubilé de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Une collection
à découvrir sur le site web
des Éditions de la Sorbonne
editionsdelasorbonne.fr



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Édito



Si la notion d'exil est ancienne, elle possède depuis le début du xx^e siècle un sens particulier. Social, politique, environnemental, l'exil est souvent un symptôme de bouleversements.

Les sciences humaines et sociales, représentées par la communauté scientifique de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, se penchent régulièrement sur ce sujet universel qui traverse les époques comme les régions du monde. Interrogeant les mouvements migratoires, les origines de ces flux ou encore le déracinement, le thème de ce nouveau numéro de la revue #1257 touche en son cœur l'activité de recherche de notre université. Cette revue a pour objectif de donner la parole aux chercheurs et de diffuser l'analyse scientifique concernant ce sujet hautement sensible aujourd'hui mais qui le sera, sans doute, encore davantage demain. Outre les conflits politiques et sociaux qui parcourent le monde, le dérèglement climatique est l'une des causes des vagues migratoires à venir que la recherche en sciences humaines et sociales accompagne déjà.

L'exil, objet de recherche, est également un objet d'actions de notre établissement. Forte de ses valeurs universalistes Paris 1 Panthéon-Sorbonne a été, il y a déjà nombre d'années, la première université française à s'impliquer pour l'accueil des réfugiés. L'accueil des chercheurs étrangers en danger dans le cadre du programme PAUSE en est également l'un des aspects marquants. Cette action a été renforcée en 2021 par l'ouverture d'un diplôme universitaire pour les personnes en exil, puis en 2022 par son engagement en faveur des réfugiés ukrainiens.

La protection des libertés fait partie des valeurs fortes de l'université. Même si notre institution ne peut trouver réponse à toutes les conséquences de l'exil, elle a vocation à défendre un idéal : un idéal de liberté, de pensée critique, d'éducation universelle et d'accueil dans la dignité.

Je tiens à remercier vivement toutes les personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de ce beau numéro de notre revue. Le dossier sur les exils, constitué par Ségolène Débarre, Alice Franck et Patrick Simon, offre un éclairage démultiplié sur les facettes de l'exil, fournissant une profondeur de champ à notre vision du présent.

Belle lecture et belle découverte !

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

ÉDITO
P. 3

#1257 ET VOUS
P. 5

LA QUESTION
Pourquoi et comment mieux
comprendre et réfléchir ensemble
sur l'intelligence artificielle ?
P. 6

RÉUSSITE
Le spectro-imageur, un outil
sur les traces de l'Histoire
P. 8

LA RECHERCHE EN ACTION
Programme COINCIDE :
observer et analyser la naissance
d'une nouvelle constitution au Chili
P. 10

DOSSIER
Documenter, représenter et penser les exils
P. 18

Dire et catégoriser les exils en droit
P. 20

Appartenir à distance :
exilés soudanais en révolution
P. 24

De l'Empire russe à la Russie d'aujourd'hui :
histoire(s) et mémoire(s) d'exils
P. 30

Exils et survies de Juifs polonais,
1920-1950 : un essai de biographie
collective transnationale
P. 34

L'exil fiscal contre l'impôt légitime
P. 41

Écrire et représenter l'exil
Regards croisés sur l'exil :
Edward Saïd et Bruno Catalano
P. 46

Origines et perspectives
des réfugiés en France
P. 51

Les exilé-e-s syrien-ne-s en Turquie :
déconstruire les rumeurs
sur une fécondité « élevée »
P. 55

« Voyage vers l'incertain »
Carte sensible d'une exilée
ukrainienne en France
P. 59

Les éditeurs invités
P. 63

LES CARTES
Les immigrés et les émigrés
par pays en 2015
P. 64

L'ENTRETIEN
Magali Bessone : un séminaire pour
interroger les questions de race
et de culture
P. 66

S O M M A I R E

UNIVERSITÉ D'AVENIR

La recherche au-delà des frontières
P. 72

GRAND ANGLE

Le film-essai comme pensée critique
P. 74

Les prisonniers civils français pendant
la guerre de Corée
P. 80

Incursion d'*Homo sapiens* en territoire
néandertalien : ces deux humanités
se sont-elles croisées en moyenne vallée
du Rhône il y a 54 000 ans ?
P. 86

PORTFOLIO

Couleur Indigo
P. 92

REGARDS SUR

Burundi, soixante ans après l'indépendance :
un pays en paix... et en crise
P. 104

Les contentieux climatiques face à la justice :
un intérêt grandissant pour le GIEC
P. 108

Les quartiers populaires ne sont pas
des déserts politiques
P. 111

La collecte des archives en direct
au procès V13 : de l'attendu à l'imprévisible
P. 115

VENI, VIDI... PANTHÉON-SORBONNE

Une communauté à l'unisson
P. 120

PARUTIONS

P. 121

Spécial Ukraine

ENTRETIEN

Une université « en temps de guerre »,
qu'est-ce que ça veut dire ?
P. 132

REPORTAGE

Accueillir et former les étudiants
déplacés d'Ukraine
P. 136

EN IMAGES

L'université solidaire face
à la guerre en Ukraine
P. 140

REGARDS SUR

Ukraine : la guerre se joue également
dans le cyberspace
P. 144

Le patrimoine culturel ukrainien,
enjeu majeur de la guerre
P. 148

En Ukraine, la Russie fait la guerre
pour étendre sa sphère d'influence
P. 152

#1257 ET VOUS

POURQUOI CONTRIBUER À #1257 ?

Doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs, la rédaction fait appel à vous pour faire vivre #1257 et participer ainsi à la valorisation de la recherche de l'université. Plus que de revendiquer son appartenance à la communauté scientifique de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, contribuer à #1257 c'est aussi : mieux faire connaître vos objets de recherche, votre laboratoire, votre institut ou votre UFR ; bénéficier d'une visibilité importante, participer activement au rayonnement de notre université et œuvrer à la reconnaissance nationale et internationale.

APPEL À CONTRIBUTIONS

La rédaction de #1257 lance un appel à contributions pour ses prochains numéros. Que vous souhaitiez aborder un sujet précis, partager vos objets de recherche ou contribuer au dossier thématique, nous serions heureux de lire vos propositions. Écrivez-nous *via* le formulaire en ligne, accessible depuis la page dédiée à la revue sur le site web de l'université, ou par courriel à l'adresse 1257@univ-paris1.fr.



RENDEZ-VOUS EN LIGNE !

Poursuivez votre lecture de la revue sur le web. Retrouvez tous les prolongements de lecture de ce numéro ainsi que l'intégralité de la collection #1257 sur son mini-site dédié. Les autrices et auteurs pourront également y prendre connaissance de toutes les recommandations utiles concernant le format et les conditions de publication.
<https://1257.pantheonsorbonne.fr>

Directrice de la publication : Christine Neau-Leduc • **Directeur adjoint de la publication :** François Chausson
Directeur de la communication : Franck Paquet • **Rédacteur en chef :** Gwenaél Cuny • **Rédactrice en chef adjointe :** Selma Akkari • **Assistants d'édition :** Sophia Gomes • Antoine Bovio • **Photographe :** Pascal Levy • **Éditeurs invités du dossier :** Ségolène Débarre • Alice Franck • Patrick Simon • **Membres du comité éditorial :** Hervé Ascensio Véronique Darras • Cécile Faliès • Sandra Laugier • Marie-Caroline Luce • Jérémy Pires • Camille Salinesi Violaine Sébillotte-Cuchet • Nathalie Sigot • Hélène Sirven • Philippe Tournon • Éric Zyla • **Ils ont contribué à ce numéro :** A. Andro • M.H. Bacqué • S. Barbou des Places • E. Bellanger • I. Bozdogan • A. Celisse • C. Dugoin-Clément • L. Fardeau A. Guichaoua • H. Hatzfeld • P.Y. Héning • E. Kalfon • S. Lamassé • C. Maurel • B. Michallet • J.M. Monnier • L. Monterrubio Ibañez • P. Myotte-Duquet • F.X. Nérard • H. Rapoport • M. Sergent-Mirebault • C. Sierra-Paycha • A. Silva Da Cruz M. Torre-Schaub • S. Vandeveld • C. Zalc • C. Zolynski • **Secrétariat de rédaction :** Gwenaél Cuny • Selma Akkari
Suivi de projet, création graphique et réalisation : In Quarto • Atelier Mook • **Maquette originale :** Corlet Com
Imprimeur : Axiom Graphic • **Dépôt légal :** à parution • **Numéro ISSN :** 2649-3543 • **Tirage :** 9 000 ex. • **Remerciements :** Dora Beaudequin (Politika) • CNRS Images • Olivier Ninot (Cartoprodig) • I. Randrianandrasana • La direction des Relations internationales et l'équipe de la direction de la Communication • **Pour nous écrire :** 1257@univ-paris1.fr
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Direction de la Communication • Bibliothèque Cujas • 2, rue Cujas • 75005 Paris
Tél. : 01 44 07 79 41 • Courriel : dircom@univ-paris1.fr



PEFC® 10-32-3010 / Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement / pefc-france.org / Axiom Graphic





Pourquoi et comment mieux comprendre et réfléchir ensemble sur l'intelligence artificielle ?

Les systèmes d'intelligence artificielle sont désormais omniprésents dans nos vies. À l'heure où ces derniers vont prochainement être encadrés au niveau européen, les recherches sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle n'en sont qu'à leurs prémices... La création de l'Observatoire de l'Intelligence artificielle de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne doit permettre de proposer une approche réflexive et interdisciplinaire sur les systèmes d'intelligence artificielle.



Célia Zolynski

Professeure
de droit privé



Alain Celisse

Professeur
de mathématiques
appliquées



**Stéphane
Lamassé**

Maître de conférences
en histoire

Démystifier l'intelligence artificielle

Le terme d'intelligence artificielle (IA) est chargé aujourd'hui d'une large polysémie. Dans l'imaginaire collectif, il est souvent associé aux robots humanoïdes, à une intelligence supérieure à celle de l'humain. Pourtant, les systèmes d'intelligence artificielle ne sont ni plus ni moins que des procédés logiques et automatisés reposant généralement sur un algorithme et en mesure de réaliser des tâches bien définies à l'image de la reconnaissance automatique d'images ou encore aux agents conversationnels. Ils existent depuis la création même de l'informatique, comme en témoignent les travaux de Turing ou Von Neumann. Il est important d'œuvrer à la démystification des discours et d'aborder autrement et réellement l'intelligence artificielle. Cela passe par la compréhension de ces systèmes et nécessite de rester en prise avec leurs évolutions. Ainsi, l'Observatoire de l'Intelligence artificielle de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne se donne pour objectifs de partager les actualités en la matière, de proposer des veilles informationnelles et scientifiques ou encore des entretiens avec des personnalités, des chercheurs évoluant en ce domaine, ainsi que de promouvoir de nouveaux projets de recherche interdisciplinaires sur le sujet à la fois dans et hors de notre université. Par ailleurs, il est essentiel de former nos étudiants et d'initier le public à ces techniques et leurs enjeux sociaux et sociétaux. Dans ce cadre et afin de mieux comprendre l'intelligence artificielle et ses conséquences sur la société, l'Observatoire a permis de contribuer au MOOC intitulé *AI in society* avec les universités d'Helsinki, d'Édimbourg et la Complutense de Madrid dans le cadre de l'alliance UNA Europa.

Éclairer sur les enjeux de l'intelligence artificielle est nécessaire dans la mesure où celle-ci peut produire des bénéfices socioéconomiques, sans doute, mais plus largement c'est aussi parce qu'elle peut être à l'origine de nouveaux risques, de conséquences négatives pour les personnes ou la société. Ainsi, l'intelligence artificielle présente des enjeux scientifiques, économiques, mais aussi citoyens. C'est la raison pour laquelle il est important de « *donner un sens à l'intelligence artificielle* »¹ et de « *permettre à l'homme de garder la main* »².

Cela implique également d'encadrer les systèmes d'intelligence artificielle.

Penser l'encadrement des systèmes d'intelligence artificielle

Depuis ces dernières années, de nombreux rapports et avis ont été publiés sur la manière de régler et de réguler l'intelligence artificielle. En avril 2021, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement dite législation sur l'intelligence artificielle³ et des travaux sont actuellement menés au sein d'un comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe⁴. L'une des missions de l'Observatoire est d'éclairer les politiques publiques tant aux niveaux local et régional qu'aux niveaux national et européen et de mener des actions de sensibilisation auprès de nos étudiants et du grand public. Le colloque inaugural de l'Observatoire organisé le 22 juin 2022 en amphithéâtre Richelieu a notamment permis de faire le point sur les stratégies française et européenne sur l'intelligence artificielle et sur les réformes en cours. Il a également été l'occasion de mettre en avant la grande richesse des recherches menées sur l'intelligence artificielle au sein de notre université.

Porter une approche interdisciplinaire sur les systèmes d'intelligence artificielle

Une approche interdisciplinaire permet de nourrir plus intensément les réflexions relatives aux impacts de l'intelligence artificielle sur nos vies et sur la société. Cette approche permet aussi d'en cerner plus aisément les enjeux. Opérer des choix de société suppose de considérer du mieux possible un phénomène dans son ensemble, de connaître aussi les moyens d'action qui sont les nôtres. Cette nécessité d'une vision pluri et interdisciplinaire est inscrite dans l'ADN de l'Observatoire de l'Intelligence artificielle de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. En tant que porteurs du projet, nous venons de différentes disciplines. Ces différences constituent une force qui nous permettra de développer divers projets interdisciplinaires en associant les enseignants-chercheurs des différents domaines de notre université, tels l'informatique, les mathématiques, l'histoire, le droit, la géographie, la philosophie, l'économie, la gestion, la sociologie ou encore l'art.

Le site web de l'Observatoire de l'Intelligence artificielle de Paris 1 Panthéon-Sorbonne met aussi en avant cette approche pluridisciplinaire (<https://observatoire-ia.pantheonsorbonne.fr>). Il représente sa vitrine officielle et propose notamment un annuaire des enseignants-chercheurs de Paris 1 Panthéon-Sorbonne impliqués dans le domaine de l'IA. Il présente également les différentes formations dispensées au sein de l'université en lien avec l'IA. Cela engendrera, nous l'espérons, une émulation dans nos recherches respectives, notamment afin que l'intelligence artificielle ne devienne ni l'objet de craintes injustifiées ni de révérences aveugles. ●



© Chadir Ismail / Panthéon-Sorbonne

Lancement de l'Observatoire de l'Intelligence artificielle de Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 22 juin 2022, amphithéâtre Richelieu, centre Sorbonne.



- 1 Selon la formule présente dans le rapport dit Villani : MISSION VILLANI, « Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne », rapport de mars 2018.
- 2 CNIL, « Comment permettre à l'homme de garder la main ? Les enjeux éthiques des algorithmes et de l'intelligence artificielle », rapport de décembre 2017.
- 3 Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l'union, com/2021/206 final, avril 2021.
- 4 CONSEIL DE L'EUROPE, comité sur l'intelligence artificielle : <https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/home>.



LE SPECTRO-IMAGEUR, UN OUTIL SUR LES TRACES DE L'HISTOIRE

Pourriez-vous nous présenter l'UMR Trajectoires et ses thématiques de recherche ?

L'UMR Trajectoires étudie les trajectoires historiques des sociétés anciennes depuis le début de la sédentarisation jusqu'à l'émergence des premiers états. Plusieurs thèmes de recherche sont abordés : les dynamiques des changements sociétaux sur la longue durée, la définition des formes d'habitat, la diversification des stratégies de consommation des ressources naturelles vivantes ou encore l'exploitation des ressources minérales...

Qu'est-ce que la spectroscopie et pourquoi est-elle utilisée au sein de l'UMR Trajectoires ?

La spectroscopie, c'est l'étude de l'interaction entre la lumière et la matière. En archéologie, elle est fréquemment utilisée, car elle permet de rechercher et d'identifier les propriétés physico-chimiques des matériaux anciens. Les archéologues ont souvent des difficultés pour définir la nature de ces matériaux et la spectroscopie permet d'apporter des réponses en identifiant notamment la composition élémentaire ou moléculaire des outils ainsi que les matériaux pour le travail desquels ils ont été utilisés. À Trajectoires, on tente plus particulièrement de caractériser les microtraces d'utilisation présentes sur les outils en pierre ou en os pour en restituer la fonction.

Quel est le point de départ de ce projet ?

L'intérêt de la spectroscopie vis-à-vis de la tracéologie est depuis longtemps identifié, mais les instruments nécessaires pour mettre en œuvre cette nouvelle approche restaient trop complexes et trop coûteux. J'ai alors cherché à obtenir des résultats fondés sur cette approche mais en utilisant des instruments de plus petite taille et moins onéreux. Aucune solution n'existant sur le marché j'ai dû me résoudre à concevoir cet instrument moi-même.

Quelles ont été les étapes de conception de l'outil et quelles difficultés avez-vous rencontré ?

Mon projet s'est affiné au fil du temps : avec ce nouvel instrument, il s'agit de combiner l'approche classique de la tracéologie (étude des propriétés optiques *via* un microscope) et la spectroscopie (études des caractéristiques chimiques). Après un travail de recherche documentaire, est venu le moment de la conception et de la réalisation concrète. Pour cela, j'ai été accompagné par une entreprise avec laquelle j'ai développé un prototype. Nous sommes arrivés à un premier résultat concluant avec un outil qui combine les observations : vidéo et spectroscopique.

Préhistorien de formation, Renaud Gosselin est aussi spécialiste en tracéologie et ingénieur d'études au sein de l'UMR Trajectoires. En 2021, il a mis au point un instrument innovant : le spectro-imageur. Cette invention, qui offre une étude approfondie des outils préhistoriques et de leurs modes d'utilisation, a permis à Paris 1 Panthéon-Sorbonne d'obtenir son premier brevet.



Étude des microtraces d'usure à la surface d'un outil en silex à l'aide d'une image optique.

Pendant tout ce processus, j'ai été très entouré. L'UMR Trajectoires que j'ai rejointe en 2016 m'a énormément soutenu dans ce projet. Une des difficultés majeures, c'est le processus très long que demande le dépôt d'un brevet. J'ai pu bénéficier de l'aide et des conseils de la direction de la Recherche et de la Valorisation de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et du CNRS dans ce processus complexe, qui passe par l'étude d'un cabinet d'avocats, du bureau des brevets du CNRS, et qui a finalement permis le dépôt d'un brevet en France (INPI), mais également en Europe (OEI).

Cette technologie a été brevetée, qu'est-ce que cela signifie pour un laboratoire ?

Le CNRS et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont associés autour du dépôt de brevet de cette nouvelle instrumentation. Un brevet, c'est l'opportunité de protéger une innovation et de faire en sorte qu'elle puisse être exploitée par les personnes qui en sont propriétaires pour un temps limité, mais suffisant pour rentabiliser les investissements qui ont été faits. Car pour un laboratoire, un brevet représente des coûts : recherche et développement (R&D), matériels, redevances à payer lors du dépôt, par exemple. Mais cela concrétise aussi les dynamiques de recherche au sein du laboratoire.

Envisagez-vous des transformations ?

Bien sûr ! Pour le moment, j'utilise le prototype de mon invention pour mes propres recherches. L'objectif, c'est d'en définir les limites pour pouvoir l'améliorer et d'en produire une nouvelle version qui intégrera ces améliorations. J'aimerais aussi l'adapter pour étendre son champ d'investigation à d'autres matériaux ainsi qu'à d'autres disciplines.

Et la suite ?

J'espère qu'avec l'aide d'un partenaire industriel on arrivera à une production en petite série et que la version améliorée du spectro-imageur sera commercialisée à moyen terme. Au-delà d'un renouvellement méthodologique en tracéologie, j'espère également que l'invention sortira du laboratoire pour être adoptée par d'autres domaines de recherche... ●



© Cyril FRESILLON / Trajectoires / CNRS Photothèque

Étude des microtraces d'usure à la surface d'un outil en silex.



© Emma Andrieux

PROGRAMME COINCIDE : OBSERVER ET ANALYSER LA NAISSANCE D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION AU CHILI

Le programme international COINCIDE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Géographes et juristes examinent, à la croisée de leurs disciplines, la mobilisation des enjeux environnementaux dans le processus constituant chilien.

Porté par Cécile Faliès, maîtresse de conférences en géographie, vice-présidente de la commission de la Recherche (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR PRODIG) et Xavier Philippe, professeur de droit public (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR ISJPS), le programme COINCIDE (CONstitutioN Chilienne : regards croisés sur le Droit et l'Espace) rassemble des chercheurs français et chiliens, issus de la géographie et du droit, mais aussi de l'économie, de l'anthropologie, de la science politique et de la sociologie. Une dynamique scientifique interdisciplinaire dans laquelle s'inscrit un collectif d'enseignants-chercheurs et d'étudiants de Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Emma Andrieux, étudiante en master 2 de géographie ; Audrey Sérandour, docteure associée à l'UMR PRODIG ; Jeanne-Solène Rey-Coquais, docteure en géographie rattachée à l'UMR PRODIG ; Marie Gren, professeure de droit public ; Mouez Fodha, professeur d'économie.

Le moment constitutionnel chilien

Le programme COINCIDE trouve son origine dans le prolongement de la crise politique chilienne de 2019, provoquée par un important soulèvement social en réaction à des mesures d'augmentation des prix de services publics et à des inégalités sociales que connaît le pays. Ces mobilisations populaires ont débouché sur l'organisation, le 25 octobre 2020, d'un référendum sur le changement de Constitution, ainsi que sur l'élection, en mai 2021, d'une assemblée constituante chargée de sa rédaction. Le 4 juillet 2022, après un an de travail, le projet final de nouvelle Constitution a été remis au président chilien Gabriel Boric, pour être soumis ensuite au peuple chilien par référendum à vote obligatoire. Le 4 septembre, le texte a été rejeté par près de 62 % des électeurs, ce qui suspend, au moins provisoirement, le processus constituant.

Géographes et juristes sur des terrains de recherche communs

Amorcé en octobre 2019, le programme COINCIDE permet à des géographes et des juristes de se rencontrer sur des terrains de recherche communs comme le territoire, l'environnement, les droits économiques et sociaux. À la suite du premier référendum de 2020, le groupe d'enseignants-chercheurs a émis l'hypothèse que la future constitution chilienne pourrait contenir un projet de protection des valeurs fondamentales et notamment celles concernant les préoccupations socio-environnementales. Afin d'éclairer cette question, les chercheurs ont mis en place un observatoire du processus constituant, visant à analyser les débats menés par l'Assemblée constituante (baptisée Convention constitutionnelle) entre 2021 et 2022. Pendant plus d'une année, une fois par mois, les chercheurs, docteurs et étudiants associés au projet ont interrogé, au prisme de l'écriture d'une constitution, la thématique socio-environnementale et son traitement par la Convention constitutionnelle chilienne. Le groupe a concentré son analyse sur trois objets principaux : la terre, les mines et l'eau qui constituent des piliers majeurs de l'économie chilienne, et se trouvent au cœur d'enjeux globaux comme le réchauffement climatique, l'urbanisation, la transition énergétique...

Les journées d'étude organisées les 12 et 13 juillet 2022 au centre Panthéon ont permis aux chercheurs de présenter les premiers résultats de ce cycle de réflexions et de débattre avec des intervenants extérieurs, issus des mondes académiques français (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, université Paris 8, université de Haute Alsace) et chilien (Universidad de Chile, Pontificia Universidad Católica de Chile, COES). Les échanges ont été complétés par les interventions de Tomás de Rementería, député de la République du Chili et doctorant en droit public à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, puis de Manuela Royo et Ricardo Montero Allende, deux constituants chiliens, venus témoigner de leur implication dans le processus de rédaction de la nouvelle Constitution de leur pays. Ces deux journées d'études à l'université ont débouché sur l'élaboration du portfolio associé au programme COINCIDE qui constituera la base d'un projet de publication. ◆

RENCONTRE AVEC

CÉCILE FALIÈS

Maîtresse de conférences en géographie (UMR PRODIG), vice-présidente de la commission de la Recherche

ET XAVIER PHILIPPE

Professeur des universités en droit public (UMR ISJPS)



Journées d'étude dans le cadre du programme COINCIDE, juillet 2022.

Quelle est l'ambition du programme COINCIDE ?

L'ambition de ce programme visait principalement à regarder un même enjeu – l'écriture d'une constitution dans un État comme le Chili – à travers le regard de deux disciplines qui, à première vue, n'ont pas nécessairement de liens. Or, les discussions initiales ont démontré que non seulement nos objets d'étude se croisaient, mais que nous partageons les mêmes intérêts pour les mêmes sujets. Si notre vocabulaire est parfois différent (par exemple, l'espace et le territoire chez les géographes se dénomment formes de l'État et décentralisation chez les juristes), nos centres d'intérêt sont bien les mêmes. Ces regards croisés ont selon nous mieux permis les contraintes réciproques de chaque discipline : l'écriture d'une constitution est complexe et tient souvent plus du compromis que du consensus ; parallèlement, la raréfaction des ressources, les changements climatiques nous empêchent de concevoir l'écriture d'une constitution en 2022 comme on pouvait le faire dans les années 1990. En croisant nos regards, nous prenons conscience d'impératifs que nous ne pouvons pas imaginer si l'on reste cantonné dans sa discipline.

Quelle a été votre méthode travail durant le processus constituant ?

La méthode de travail fut à la fois simple et progressive. Nous nous réunissions au moins une fois par mois, l'après-midi, pour pouvoir nous connecter avec nos collègues et amis chiliens à cause du décalage horaire. Chaque rencontre portait sur un thème présenté par l'une ou l'autre d'entre nous après un point et une veille d'actualité. Puis la réunion qui durait environ trois heures, se poursuivait par des échanges, questions, interrogations. À l'origine, il s'agissait d'un programme qui réunissait géographes et

juristes puis, chemin faisant, le groupe s'est élargi à d'autres disciplines (sociologie, anthropologie, économie...) et nous avons vu s'élargir notre groupe. Pour nous, le succès de ces rencontres est dû à la volonté de chacun de communiquer avec l'autre et de ne pas s'enfermer dans sa discipline. Les découvertes ont été réciproques. Nous avons cherché dès le départ à valoriser nos recherches et à les faire connaître. Ceci s'est conclu par deux moments majeurs : en tant que responsables du programme, nous avons été invités en juin par la Convention constitutionnelle chilienne au moment de la conclusion de ses travaux, ce qui nous a permis de mieux saisir les enjeux et défis de ce processus, puis, au mois de juillet, par l'organisation d'une conférence de restitution de nos travaux, ouverte au public, qui a permis de présenter l'architecture générale du projet de constitution adopté au début du mois.

Quelles étaient les principales avancées socio-environnementales proposées dans la nouvelle constitution ?

Le contexte chilien doit être pris comme point de départ de notre projet. Sorti de la dictature militaire d'Augusto Pinochet à la fin des années 1980, le Chili n'avait pas changé de constitution, mais amendé celle datant de la période de la dictature. Celle-ci en portait – et en porte toujours – les stigmates du modèle socio-économique mis en place sous la dictature. Géographiquement, il s'agit d'une constitution « extractiviste » – terme inconnu des juristes au début de nos rencontres – c'est-à-dire qui fait la part belle à l'extraction des ressources naturelles en permettant à l'État de les donner en exploitation à des personnes privées. Le modèle économique chilien a ainsi créé de profondes inégalités tant historiquement à l'égard des populations indigènes ou des peuples premiers (tels les Mapuche ou

- ● les Rapa Nui, par exemple) que socialement et économiquement à l'égard d'une majorité de la population qui se sent laissée pour compte et qui a exprimé sa colère à travers les manifestations de 2019.

Les avancées socio-environnementales de la nouvelle constitution ne peuvent être comprises que dans ce contexte. Les promoteurs du projet de constitution avaient résumé les avancées socio-environnementales en soutenant qu'il s'agissait de la première constitution « *féministe, environnementale et sociale* ». Féministe, parce que le projet de constitution faisait de la promotion de l'égalité homme-femme non pas un slogan, mais une méthode de gouvernement en mettant cette dimension permanente dans tout le débat et les décisions publiques. Environnementale, car le projet prenait le contrepied de la constitution « *extrac-tiviste* » de 1980 : l'eau, la forêt, la mer, les glaciers, la montagne faisaient l'objet d'une protection spécifique empêchant une appropriation et une utilisation des sols s'apparentant à un droit de propriété privée et ramenant ces ressources dans la catégorie des biens communs. Sociale, car le projet faisait du Chili un « *État de droit social* », c'est-à-dire promouvant les droits sociaux de tous les individus.

Si ce texte apparaissait novateur aux Chiliens – et il l'était – les idées qu'il contenait étaient, somme toute, assez raisonnables et pourraient se retrouver dans nombre de constitutions du monde. Tous les défis relevés par les constituants chiliens sont en réalité ceux que connaissent notre planète, mis en exergue par les accords et traités internationaux en matière d'environnement de ces deux dernières décennies. De même, la promotion de l'égalité ainsi que la protection des droits sociaux représentent des sujets de plus en plus fréquemment inclus dans les lois et les

constitutions. L'audace du constituant chilien avait consisté à réussir à adopter un texte moderne – en un temps record – qui reprenait ces différents aspects éparpillés : la novation reposait sur ce savant mélange de modernité. Le projet chilien était détaillé – peut-être un peu trop – mais au fond, préfigurait ce que serait ou sera une démocratie moderne alliant respect des différentes générations et droits fondamentaux et protection des ressources.

Pour quelles raisons, selon vous, le peuple chilien a-t-il majoritairement rejeté le texte ?

Il est difficile de se mettre à la place des électeurs chiliens ! Fournir une explication unique serait évidemment erroné. On peut se risquer à plusieurs hypothèses, certaines étant plus probables que d'autres. Une majorité de plus de 60 % dans un État comme le Chili ne se constitue pas d'un groupe monolithique, mais plutôt d'un amalgame de plusieurs groupes ayant des raisons différentes de refuser le projet. Il y a tout d'abord un groupe – encore assez puissant – de soutiens à l'ancien régime qui s'opposent à tout changement soit pour des raisons politiques, soit pour des raisons économiques. Ce groupe n'a jamais caché son opposition à ce projet et détient de puissants moyens de communication (médias). Il y a ensuite probablement une constellation de groupes modérés, mais qui, pour des raisons diverses, ont pris peur devant l'audace du projet en estimant que celui-ci était trop idéaliste et contenait trop de droits programmatoires. Il y a enfin probablement des groupes estimant que le projet n'allait au contraire pas assez loin et comprenait trop de compromis au regard de l'espoir qu'avait fait naître l'assemblée constituante. Le compromis ne satisfait personne et mécontente pour des raisons diverses nombre de personnes qui ne se reconnaissent pas dans ce texte.

Pour qu'une constitution s'ancre dans une société, il faut que celles et ceux auxquels elle s'adresse se l'approprient.

On peut également du point de vue de l'ingénierie constitutionnelle considérer que le Chili comme d'autres États était confronté à un dilemme : celui du constitutionnalisme classique, où une constitution n'est qu'un texte reconnaissant et organisant les pouvoirs publics – rien de plus, et un constitutionnalisme plus moderne où à côté des institutions et leur organisation figure un projet de société garantissant les droits et essayant de promouvoir une transformation de la société – un constitutionnalisme transformatif. Cela, la population chilienne ne l'a pas voulu soit parce qu'elle comprenait trop bien le projet, soit au contraire parce qu'elle ne le comprenait pas.

Ce rejet annonce-t-il l'arrêt définitif du processus constitutionnel ?

Non, et cela a été clairement exprimé, y compris par les tenants du rejet du projet. Si l'on reprend le fil des événements, un premier référendum en 2020 avait clairement approuvé un changement de constitution. Il avait ensuite posé la question de la méthode. Ce fut la Convention constitutionnelle avec l'adoption du projet de constitution et son rejet par le référendum le 4 septembre dernier. Mais la volonté de réformer ou de changer la Constitution de 1980 demeure. Plusieurs pistes sont déjà examinées par le gouvernement et par le Parlement (Congrès). Certaines imaginent même la reconstitution d'une nouvelle assemblée constituante. Si la Constitution de 1980 reste en vigueur pour l'instant, l'aventure constitutionnelle n'est pas terminée et cela d'autant plus que les raisons économiques, écologiques et sociales qui avaient motivé la décision de changer de constitution n'ont pas reçu de réponse.



LES PROMOTEURS DU PROJET DE CONSTITUTION AVAIENT RÉSUMÉ LES AVANCÉES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES EN SOUTENANT QU'IL S'AGISSAIT DE LA PREMIÈRE CONSTITUTION "FÉMINISTE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE".



Dans ce contexte, de quelle manière allez-vous poursuivre vos travaux de recherche ?

L'association qui nous a réunis est loin d'avoir perdu sa raison d'être ! Nous allons continuer à suivre l'évolution du processus constituant chilien tout en l'intégrant dans un projet élargi où nous nous proposons de réfléchir à l'avenir des constitutions intégrant ces dimensions environnementales, économiques et sociales. Les pays du Sud représentent sur ce point de véritables laboratoires, sources d'inspiration pour les pays du Nord. Cependant, le projet que nous avons mené nous a démontré qu'il ne s'agissait pas de mener des réflexions abstraites, mais au contraire, de répondre à des défis dépassant les seuls enjeux purement institutionnels. ●

Patrice MYOTTE-DUQUET

I N C E R T I T U D E



DOSSIER

DOCUMENTER, REPRÉSENTER ET

PENSER LES EXILS



A S I L E

ODYSSEE

P A T R I E

F R O N T I E R E S

F U I T T E

B A N N I S S E M E N T

D E R A C I N E M E N T

R E C O N S T R U C T I O N

R O U T E S

Documenter, représenter et penser les exils



Tous les exils ne se ressemblent pas¹ », écrit Sayad. « Il en est des longs et des moins longs, des définitifs et des provisoires. Certains sont imposés (bannissement, déportation, fuite), d'autres voulus, du moins en apparence. Il en est dont l'issue ne dépend que de la personne, quand d'autres sont subordonnés

au bon vouloir de quelque force tierce. » Notion aux contours multiples, l'exil imprègne fortement nos imaginaires occidentaux. D'Homère, Eschyle et Ovide à Victor Hugo, Mahmoud Darwich ou Marie NDiaye, de nombreux écrits l'éclairent en incarnant des trajectoires de vie et en sublimant les sentiments de perte et de nostalgie de la terre d'origine – au risque parfois de l'idéalisation. Ces textes constituent ce qu'Alexis Nous nomme une « *littérature migrante*² », un terme qui permet de souligner les frontières troubles et poreuses qu'entretient l'exil avec la migration : tout exil est migration, mais toute migration n'est pas exil.

Peine qui condamne un individu à quitter son pays, soit définitivement, soit temporairement, l'exil est historiquement une forme de bannissement, une « *punition par l'espace*³ », qui interroge le rapport au pouvoir et la manière dont ce dernier circonscrit ses limites territoriales et ses valeurs politiques. C'est à ce titre le pendant de l'*asile* qui repose (ou devrait reposer) sur des politiques et dispositifs d'inclusion, d'hospitalité et d'accueil – là où l'*exil* est exclusion. L'exil dans sa forme historique est aujourd'hui explicitement prohibé par plusieurs conventions internationales, telle la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1963 dont le protocole 4 stipule l'interdiction de l'expulsion des nationaux. Pourtant, à l'occasion de la lutte contre le terrorisme, les politiques de déchéances de nationalité remettent sur le devant de la scène cette forme de sanction⁴. Au niveau collectif, l'exil comme bannissement peut être à l'origine de formes politiques originales notamment des « gouvernements en exil » qui revendiquent la légitimité d'un pouvoir dont ils sont privés : conséquence de coups d'État ou d'occupations militaires étrangères, ces formes politiques peuvent s'inscrire dans la durée et se pérenniser, le cas le plus emblématique étant celui de l'Administration centrale tibétaine installée à Dharamsala en Inde depuis 1959.

Au-delà de la sanction, l'exil évoque plus généralement dans le langage courant l'expérience de la migration contrainte par un danger. L'imaginaire occidental de cette acception est modelé par l'héritage culturel et religieux des trois monothéismes dont la « fuite » imprègne les textes fondateurs : l'exode hors d'Égypte des Hébreux dans l'Ancien Testament, la fuite en Égypte de Marie et Joseph dans le Nouveau Testament et l'hégire de Mahomet quittant La Mecque pour Médine dans le Coran. Dans ce sens plus extensif, l'exil recouvre la notion de départ contraint, d'éloignement de la résidence ordinaire et des proches avec une dimension de souffrance liée au déracinement et au dépaysement. Le lieu de l'exil peut alors devenir celui de l'absence

“
Peine qui condamne un individu à quitter son pays, soit définitivement, soit temporairement, l'exil est historiquement une forme de bannissement, une “punition par l'espace”, qui interroge le rapport au pouvoir et la manière dont ce dernier circonscrit ses limites territoriales et ses valeurs politiques.
”

1 Abdelmalek SAYAD, « Le pays où l'on n'arrive jamais », *Courrier de l'UNESCO*, 49^e année, octobre 1996.

2 Alexis NOUS, « Littérature, exil et migration », *Hommes & Migrations*, 2018/1 (n° 1320), p. 161a-164a, 4091.

3 Frédéric CONSTANT, « Punir par l'espace : la peine d'exil dans la Chine impériale », *Extrême-Orient Extrême-Occident* [en ligne], 40, 2016.

4 Jules LEPOUTRE, « Le bannissement des nationaux. Comparaison (France-Royaume-Uni) au regard de la lutte contre le terrorisme », *Revue critique de droit international privé*, vol. 1, n° 1, 2016, p. 107-118.

« *le non-lieu, le nulle part* » comme écrit Georges Perec à propos d'*Ellis Island*⁵. Si l'ex-périence de l'exil est souvent traumatique, elle peut comporter une part initiatique et ouvrir à un renouveau, voire être source de création⁶. Le lien entre exil, créativité et sublimation artistique est renforcé, dans la tradition européenne, par le fait que l'exil a souvent été associé au départ forcé d'élites (intellectuels, artistes, opposants politiques) plus que de roturiers. Dans ces représentations, la figure de l'exilé bénéficie d'une forme d'aura, parfois teintée de romantisme, et jouit d'une certaine noblesse. De nos jours, la notion d'exil est de nouveau convoquée à la faveur des migrations consécutives aux convulsions meurtrières de Syrie, d'Afghanistan, de la Corne de l'Afrique et, plus récemment, d'Ukraine. Le terme exil et son substantif exilé-e viennent remplacer les termes usés par leurs usages indifférenciés, et le plus souvent dépréciés, voire parfois stigmatisés, d'« immigré-e » ou de « migrant-e ». L'emploi du substantif « exilé-e » permet de déconstruire l'idée de flux d'anonymes pour valoriser et situer des trajectoires individuelles et plurielles. Il offre selon les cas la possibilité de s'affranchir des catégorisations institutionnelles et légales qui ne reflètent pas la complexité des situations migratoires. Il permet également de se distancier des représentations caricaturales de migrants du Sud venant abuser de l'hospitalité des pays du Nord. Issu du monde associatif et militant, ce terme a gagné le milieu académique reflétant l'engagement des travaux et des institutions scientifiques. C'est notamment en France le cas du programme PAUSE « Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des artistes en Exil⁷ » et, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, du diplôme universitaire « Passerelle Étudiants en Exil⁸ » (DU PEPS). En écho à ces initiatives, nous nous interrogeons dans ce dossier sur la manière dont les chercheur-se-s issu-e-s de disciplines différentes (démographie, droit, économie, histoire, histoire de l'art, géographie) mobilisent, ou non, la notion d'exil dans leurs travaux et aux enjeux méthodologiques et théoriques que ces usages soulèvent. Si « *la migration réclame des chiffres, l'exil exige des mots; la migration consiste en un trajet, l'exil dans le récit du trajet*⁹ ». Parce que l'exil ne repose pas sur une assise juridique ou sur une catégorisation statistique, ce dossier l'approche dans différentes expressions et acceptions, sans minimiser les limites qu'elles peuvent comporter. Abordant les dimensions subjective, mémorielle, statutaire de l'exil, ainsi que les trajectoires et les traitements institutionnels des exilé-e-s, les textes réunis ici apportent un éclairage sur la manière dont cette notion est pensée, représentée et documentée dans des travaux de recherche issus de différentes disciplines de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et au sein de laboratoires affiliés. ●



L'emploi du substantif « exilé-e » permet de déconstruire l'idée de flux d'anonymes pour valoriser et situer des trajectoires individuelles et plurielles.



Ségolène DÉBARRE, Alice FRANCK & Patrick SIMON

5 Robert BOBER et Georges PEREC, *Récits d'Ellis ISLAND. Histoires d'errance et d'espoir*, Paris, Gallimard, Collection « Fiction », Éditions P.O.L., 1994.

6 Isabelle LACQUE-LABARTHE et Elias SANBAR, « De l'exil forcé à l'exil choisi... Entretien avec Elias SANBAR », *Diasporas*, 22, 2013, p. 21-37.

7 <https://www.college-de-france.fr/site/programme-pause/index.htm>

8 <https://langues.panthéonsorbonne.fr/evenements/diplome-universitaire-passerelle-etudiants-en-exil-pantheon-sorbonne-peps>

9 Alexis NUSELOVICI, <https://theconversation.com/bonnes-feuilles-droit-dexil-pour-une-politisation-de-la-question-migratoire-166707>

Dire et catégoriser les exils en droit

Le droit, qu'il soit international, européen ou français, ne connaît pas la notion d'exil(s). Pourtant, il traite quotidiennement de l'exil et régit la condition et l'existence des personnes exilées. Mais il le fait dans ses propres termes.

L'exil, une catégorie absente du droit

« L'exil » n'est pas une catégorie juridique, si l'on entend par là un ensemble de choses, de faits ou d'actes ayant entre eux des traits caractéristiques communs et obéissant à un régime juridique commun. Non que le droit ait ignoré la notion d'exil. Au contraire, les juristes romains le décrivaient comme la peine qui condamne quelqu'un à quitter son pays, avec interdiction d'y revenir. Mais la peine d'exil est proscrite par le droit international et européen contemporain. Il résulte des articles 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 et de l'article 3 du protocole 3 à la Convention européenne des droits de l'homme que nulle personne ne peut être expulsée du territoire de l'État dont elle est ressortissante ni être privée du droit d'entrer sur le territoire de cet État. La notion d'exil a donc disparu du monde du droit pénal.

Quant à la notion d'exil utilisée dans le langage courant ou dans les travaux de sciences sociales, qui sert à décrire l'état d'une personne qui a quitté son pays ou son lieu habituel de vie sous une contrainte, on ne la trouve pas dans les principaux instruments de droit des étrangers ou de l'asile. Le droit des étrangers et de l'asile a ses catégories propres dont l'exil ne fait pas partie : des catégories de personnes (« demandeur d'asile », « réfugié », « mineur isolé » par exemple), parfois définies par leur situation administrative ou légale (personne en situation irrégulière, personne en attente de titre de séjour ou de visa, personne qui fait l'objet d'une mesure d'éloignement, etc.). Le droit a également ses catégories de lieux (zone d'attente, centre de rétention, centre d'accueil de demandeurs d'asile), ses catégories d'actes (obligation de quitter le territoire français, mesure de placement en rétention par exemple) et ses institutions (préfet, Office français pour les réfugiés et les apatrides, Haut-commissariat aux Réfugiés, Frontex). Mais la réalité personnelle et sociale de l'exil, le dépaysement qui en résulte, le sentiment de déracinement, les vulnérabilités particulières qui découlent de l'éloignement contraint, ne sont pas abordées, ou seulement de façon marginale, par le droit. L'exil n'a pas de régime juridique propre. Le droit ne « dit » pas l'exil.

L'exil et les exilés dans les mots du droit

Pourtant, le droit traite constamment des « exilés » et il régit leur condition. Mais il le fait dans ses termes et dans ses formes propres.

Ségolène

Barbou des Places

Professeure de droit, spécialiste du droit des personnes de l'Union européenne et membre de l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIÉS)



Ainsi, le droit des étrangers fournit – et impose – aux exilés les mots pour dire les causes de leur exil. Leurs peurs doivent ainsi être formulées en « crainte légitime » d'une persécution ; la maltraitance vécue ou l'injustice subie doit être décrite en termes de « discrimination » ou en risque « d'atteintes graves aux droits fondamentaux », liées par exemple à une situation de « conflit armé » ou de « violence aveugle ». Parfois même, des personnes n'ayant aucune conscience – ni même aucune envie – d'appartenir à un même collectif vont devoir se réclamer, pour augmenter leur chance d'accéder au statut de réfugié, de la qualité de membre d'un « groupe social ». Même la manière de raconter l'histoire de son exil devant la Cour nationale du droit d'asile est modelée par le cadre juridique. Certes, selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et de l'asile (ci-après CESEDA), la forme du récit est libre puisqu'il s'agit seulement de « présenter, aussi rapidement que possible, tous les éléments nécessaires pour étayer la demande d'asile ». Pourtant l'article L.723-4 du CESEDA dresse la liste des éléments considérés comme pertinents pour dire cette histoire : l'âge, l'histoire personnelle, y compris celle de la famille, l'identité, la ou les nationalités, les pays ainsi que les lieux où la personne a résidé auparavant, ses demandes d'asile antérieures, son itinéraire ainsi que les raisons justifiant sa demande. Cette liste suggère une certaine mise en récit, dans les termes qui permettront de faire naître, dans l'esprit de l'autorité ou du juge de l'asile, la conviction que la personne relève bien d'une des catégories du droit. La mise en mots du passé de la personne en exil est très codifiée.

Il en va de même des aspirations des personnes exilées, qui sont traduites dans le langage du droit. « Vivre heureux », « vivre à l'abri » ou

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

“
 La distinction
 cardinale entre
 “migrants”
 économiques
 et “réfugiés”
 gouverne le droit
 international,
 européen et
 français des
 migrations.”

« vivre sans peur », « recommencer » ou « tout simplement reprendre sa vie » n'existe ni dans le CESEDA, ni dans la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés ni dans les directives européennes sur l'asile. Ce à quoi les exilés peuvent aspirer – et sous certaines conditions – c'est à être « protégés » puis à être « intégrés », ce qui signifiera parfois être naturalisé. La protection et l'intégration sont les deux pôles autour desquels s'articule la vie juridique des exilés. Même le temps de « l'exil légal » est déterminé par le droit, car tant la Convention de Genève que les normes européennes sur l'asile ou le droit français déterminent quand la protection cessera. Le cas le plus flagrant est celui de la protection temporaire, que le Conseil de l'Union européenne (UE) vient d'activer au profit des personnes fuyant l'Ukraine : elle prendra fin, pour tous et sans possibilité de prolongation, au plus tard le 24 février 2025. Les Ukrainiens qui, au-delà de cette date, aspireront à rester dans l'UE, pour y poursuivre un travail ou une vie de famille, devront rattacher leur situation à une autre catégorie de l'exil. Ils devront donc solliciter l'octroi du statut de réfugié ou de bénéficiaire de protection subsidiaire, un régime de protection conçu pour les personnes ne pouvant accéder au statut de réfugié, mais pour lesquelles il y a de sérieux motifs de croire qu'elles encourraient des risques de subir des atteintes graves si elles étaient renvoyées dans leur État d'origine. À moins que ces personnes ne « sortent » du régime de l'asile et parviennent à relever d'un statut de travailleur, ou de membre de la famille d'un citoyen de l'Union ou de toute autre catégorie que les autorités administratives ne rattachent pas à l'idée d'éloignement contraint. Les mots du droit englobent donc le passé, le présent et le futur des exilés.

Classer et hiérarchiser les exils

Ces mêmes mots du droit sont de puissants instruments de sélection et de hiérarchisation des formes d'exil. Cela n'est pas nouveau : la distinction cardinale entre « migrants » économiques et « réfugiés » gouverne le droit international, européen et français des migrations. Les travaux ne manquent pourtant pas, qui ont montré à quel point cette distinction est un construit¹ qui ne décrit pas le réel et le travestit : on peut être en même temps migrant économique et réfugié. Mais la catégorie du « réfugié » est la seule qui décrive l'exil légitime : le réfugié mérite protection alors que le migrant économique non. Le bénéficiaire de protection subsidiaire, quant à lui, mérite protection, mais un peu moins que le réfugié. Par ailleurs, certains exils ne sont pas ou ne seront pas considérés comme tels. Tel sera sans doute le cas des habitants des îles du Kiribati quand ils seront contraints de quitter leur île engloutie. Il n'y a, pour l'heure, pas de catégorie juridique qui permette de rendre compte correctement des causes de leur mobilité contrainte et de leur besoin de protection. On n'est donc exilé, en droit, que si une norme le dit. C'est ainsi que les personnes en

¹ Karen AKOKA, *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*, Paris, La Découverte, 2020.



provenance d'Ukraine sont bénéficiaires de la protection temporaire conférée par l'UE alors que les Syriens qui, en 2015, fuyaient aussi une situation de guerre et de menace aveugle, n'ont pas été considérés comme tels : le Conseil de l'UE n'est en effet pas parvenu au seuil de la majorité qualifiée qui permet de déclencher l'activation de la directive sur la protection temporaire. Quant aux Ukrainiens qui ont fui l'Ukraine avant le 24 février, ou aux étudiants ressortissants d'États tiers qui résidaient temporairement en Ukraine au moment où la guerre a commencé, mais qui n'ont pas de possibilité immédiate de rentrer dans leur pays d'origine, ils sont exclus du statut de protection temporaire. Tous les exilés ne le sont pas légalement ou pas au même titre.

Si l'exil n'est pas une catégorie officielle du droit, les normes internationales, européennes et nationales saisissent quotidiennement la vie des exilés. Le droit des étrangers et de l'asile structure et sature l'existence des personnes exilées. Il régit l'ensemble de ce que l'on appelle parfois leur « parcours migratoire » : l'accès au territoire national, le séjour, l'accès au travail et aux droits sociaux, la possibilité d'une vie familiale, les éventuels droits politiques. C'est ainsi l'intégralité de la vie professionnelle, sociale, familiale, affective et émotionnelle des exilés qui est prise en charge par le droit des étrangers. Ce droit désigne des modes de vie attendus, souhaités, valorisés : obéir, attendre l'autorisation, rester statique, s'intégrer, prouver que le mariage est fondé sur des sentiments sincères, etc.

De façon croissante, les observateurs des pratiques des autorités françaises ou européennes font le constat de « zones de non-droit » qui permettent des atteintes aux droits des exilés. La frontière franco-italienne est l'exemple topique de cette réalité. Mais dans de nombreux cas, ce n'est pas l'insuffisance de droit, mais bien le « trop-plein de droit » qui caractérise la vie des personnes exilées. ◆



On n'est donc exilé, en droit, que si une norme le dit.



Appartenir à distance : exilés soudanais en révolution¹

Le 23 décembre 2018, a lieu sur la place de la République à Paris le premier rassemblement en soutien à la révolution qui naît alors au Soudan. Le groupe d'environ deux cents personnes regroupe des Soudanais-e-s de différentes générations et de différents bords politiques, installés depuis plus ou moins longtemps en France.



Marie Bassi

Maitresse de conférences à l'université Côte d'Azur en science politique (ERMES)

Pauline Brücker

Postdoctorante à Migrinter, chercheuse associée au CERI et Fellow à l'ICM

Alice Franck

Maitresse de conférences en géographie et membre du Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information géographique (PRODIG)

es manifestants reprennent les slogans scandés dans les rues soudanaises : « *tesgot bas!* » (« La chute, c'est tout! »), « *horeya, salam w 'adala, el-thowra khyar el-sha'b!* » (« Liberté, paix et justice, la révolution est le choix du peuple! »). Ce rassemblement

marque le début d'une longue série d'événements organisés dans de nombreuses villes françaises. À chaque fois, une même demande : la chute du régime. Cette mobilisation dans l'exil en soutien à la révolution naissante, semble engager les exilés soudanais dans une lutte politique à distance qui les rassemble. Cette situation pose, pendant les premiers mois de cette révolution, les jalons d'un nouveau groupe social et d'une identité de « Soudanais de France² », mobilisés en exil, qui se construit sur les places françaises, et qui rompt avec l'impression d'un groupe national jusque-là fragmenté. À partir de l'identification initiale de deux générations³ migratoires, les *anciens* et les *jeunes*, nous observons ce que la révolution fait à leurs engagements respectifs et collectifs.

Les deux générations de l'immigration soudanaise en France

Estimée selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) à près de 16 000 réfugiés statutaires en 2019 [voir graphique n° 1]⁴, la communauté soudanaise en France peut être divisée schématiquement en deux groupes : les *anciens* qui ont fui dans les premières années du régime militaro-islamiste d'Omar Al-Bashir la répression et les purges politiques; et les *jeunes*, partis près de vingt ans plus tard, suite aux conflits armés alimentés par le régime, notamment au Darfour, et dont les arrivées provoquent une hausse spectaculaire des demandes d'asile soudanaises en France.

¹ Ce texte reprend un article plus développé, « Sudanese exiles in revolution: diasporic mobilization in France in light of generation of migrants », publié dans *Mediterranean Politics*, 2022.

² Il s'agit d'une expression utilisée par un exilé soudanais.

³ SAYAD Abdelmalek, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15, 1977, p. 59-79.

⁴ Auxquels il faut ajouter les Soudanais en instance de procédure d'asile, déboutés du droit d'asile, détenteurs de visas étudiants ou de travail, et les réfugiés naturalisés au fil des années.

Si la majeure partie des *anciens* est arrivée après le coup d'État d'Omar Al-Bashir en 1989 et en réaction à celui-ci, un petit nombre de Soudanais – environ 200 – est déjà résident en France. La plupart sont étudiants et font le choix de ne pas rentrer au Soudan après le coup d'État. Ils sont rejoints au fil de la décennie 1990 par une nouvelle génération d'étudiants opposés au nouveau régime, par des journalistes, des membres de partis politiques, ou encore des intellectuels. Tous appartiennent majoritairement à l'élite du Nord Soudan et de la vallée du Nil et disposent d'importants capitaux culturels, scolaires, économiques, et politiques. Tous arrivent à cette époque par avion, après avoir obtenu un visa étudiant ou touristique, et sans être éprouvés comme aujourd'hui par un trajet effectué illégalement par la route et par la mer.

La communauté des Soudanais de France est bouleversée au milieu des années 2010 par les arrivées importantes et inédites de *jeunes* majoritairement originaires du Darfour qui fuient depuis le Soudan, la Libye ou l'Égypte, et tentent de rejoindre l'Europe par la route méditerranéenne. Entre 2013 et 2014, leur nombre augmente de 139 %, faisant des Soudanais en 2015 le premier groupe national à déposer une demande d'asile en France et le troisième à y obtenir le statut de réfugié. Ces arrivées donnent une visibilité inédite à la communauté soudanaise qui se recompose durablement. Cette nouvelle génération de *jeunes* exilés présente des caractéristiques sociopolitiques distinctes de son aînée. Nés dans les années 1990, majoritairement au Darfour, ces *jeunes* n'appartiennent pas aux classes privilégiées du Soudan et ne disposent pas des mêmes capitaux économiques ou culturels. Beaucoup, toutefois, sont détenteurs d'un capital scolaire, ayant bénéficié des politiques de démocratisation de l'enseignement supérieur qui les amènent à entamer des études avant leur départ en exil, où beaucoup se politisent.

Autre différence avec les *anciens*, ces *jeunes* n'ont connu que le pouvoir islamo-militaire de Omar Al-Bashir, dont ils ont directement subi les violences, qu'il s'agisse des guerres au Darfour notamment, qu'ils ont fui, ou des discriminations raciales. Le rapport qu'entretiennent ces *jeunes* à la politique soudanaise est ainsi dominé par un vécu de violences, et structuré par une proximité à des mouvements armés qui luttent contre le gouvernement central.

À l'inverse de leurs aînés ensuite, leur exil est marqué par la confrontation à des politiques d'immigration et d'asile répressives. Entrés illégalement en Europe, ils sont entravés dans leur mobilité à travers le continent, menacés par la convention de Dublin et le risque permanent d'un retour en Italie, et souvent coincés dans la « jungle » de Calais ou dans les campements informels qui naissent dans le nord de Paris, faute de logements d'accueil suffisants. Malgré l'expérience de ces situations de grande précarité, ces campements deviennent le lieu d'une intense socialisation et politisation. En effet, ces difficultés renforcent d'abord l'interconnaissance entre Soudanais, qui sont nombreux à vivre ensemble de la Halle Pajol à l'ancien lycée Jean-Quarré, occupé entre juin et octobre 2015, dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale. Ces campements et autres actions collectives en faveur de leur droit à un accueil digne favorisent ensuite l'établissement de relations fortes avec des Français impliqués dans différentes organisations qui



La communauté soudanaise en France peut être divisée schématiquement en deux groupes : les *anciens* qui ont fui dans les premières années du régime militaro-islamiste d'Omar Al-Bashir la répression et les purges politiques ; et les *jeunes*, partis plus tard, suite aux conflits armés alimentés par le régime, notamment au Darfour [...]





Manifestation en soutien à la révolution soudanaise, 30 juin 2019.



En vivant ensemble la révolution "à distance", loin de leurs proches comme loin des foyers militants, les deux générations d'exilés soudanais ont partagé "l'absence" au pays d'origine, pendant cette période d'intenses reconfigurations politiques parfois génératrices de forts sentiments de culpabilité.

accompagnent les exilés. À ce capital social s'ajoute la construction d'un capital militant en France par leur participation, au contact de groupes de « soutien », à différentes actions politiques. Les *jeunes* ainsi socialisés à des modes et lieux d'engagements propres à la culture politique française, réinvestissent progressivement ce savoir et ce savoir-faire dans l'organisation de mobilisations liées à l'actualité soudanaise. Des rassemblements s'organisent qui actent des liens étroits établis avec des « soutiens » français, mais également d'un rapprochement avec la génération des *anciens*. Si la guerre au Darfour est un des motifs principaux de dénonciation du régime pendant ces actions de protestation, elle devient fédératrice au-delà des lignes d'appartenances identitaires comme en témoigne cet *ancien*, figure de l'opposition politique au régime d'Omar Al-Bashir en France : « *Mais ces trois dernières années, tu te souviens ? Il y avait des manif tout le temps. Il y avait des manif pour le Darfour, contre l'utilisation des armes chimiques au Darfour. On a fait des trucs pour l'accueil des Soudanais. On a fait beaucoup de choses dans cette période 2013-2018⁵.* » Le regroupement des deux générations à Paris et à Lyon à partir de 2014 sous le nom d'« *activistes soudanais* », choisi à dessein pour permettre la constitution de collectifs départis de tout engagement partisan et d'appartenance régionale, en témoigne et pose les premiers jalons de réseaux et d'activités communes qui sont réinvestis au moment de la révolution.

Toutefois, ces engagements communs ne masquent pas les différences profondes qui structurent leurs représentations et leurs aspirations comme les méfiances réciproques entre ces deux groupes qui attestent d'un clivage générationnel. Tandis que pour les *jeunes*, les *anciens* sont éloignés de leurs préoccupations quotidiennes, de leurs aspirations politiques, et déconnectés du contexte sociopolitique soudanais, pour les *anciens*, ces *jeunes* sont inexpérimentés, peu éduqués au champ politique traditionnel, et de fait peu à même d'avoir un impact durable en France ou au Soudan.

L'élan des deux générations pour servir la révolution

L'émergence du soulèvement populaire au Soudan à partir de décembre 2018 reconfigure l'organisation sociale et politique des Soudanais en France qui s'affirment, un temps au moins, comme « Soudanais de France », en mettant en avant leur « soudanité » et en s'appuyant sur leur volonté commune de changement de régime. Cela se traduit par des discours inclusifs tenus par les exilés (les *anciens* et les *jeunes*) devenus « ambassadeurs » des « Soudanais de France⁶ » et de fait « entrepreneurs de la cause diasporique⁷ ». Tout au long des mois qui suivent, les Soudanais exilés cherchent à faire connaître et faire parler de la révolution naissante pour donner une visibilité au soulè-

5 Entretien avec R. KHARTOUM, février 2020. Fin 2019, il rentre au Soudan après des années d'exil en France et intègre le gouvernement de transition (ministère de la Communication).

6 Expressions issues d'un entretien mené auprès d'un *jeune* du Darfour à l'été 2019 et d'une présentation publique sur la révolution en janvier 2022 par un autre *jeune* Darfour.

7 ADAMSON Fiona, « Constructing the diaspora. Diaspora identity politics and transnational social movements », dans Terrence LYONS et Peter MADAVILLE (éd.), *Politics from afar. Transnational diaspora and networks*, 2012, p. 25-42.

vement populaire soudanais et interpeller l'opinion internationale, et notamment française. On assiste à une multiplication et à une diversification des événements qui fédèrent largement dans l'ensemble des Soudanais résidents en France et transcendent le clivage générationnel. En vivant ensemble la révolution « à distance », loin de leurs proches comme loin des foyers militants, les deux générations d'exilés soudanais ont partagé « l'absence⁸ » au pays d'origine, pendant cette période d'intenses reconfigurations politiques parfois génératrices de forts sentiments de culpabilité. Ils se sont côtoyés dans les différents événements, ils ont participé et organisé ensemble le passage de relais entre les révolutionnaires soudanais au Soudan et la diaspora en France en fonction des phases du soulèvement, favorisant la création de liens d'interconnaissance intergénérationnels et d'une communauté de pratiques.

Désillusion diasporique

À mesure que les doutes et la déception s'installent quant à l'issue de la révolution, les discours et les actions de la diaspora soudanaise se structurent de plus en plus autour des origines géographiques et des appartenances ethniques. Si le soulèvement populaire a réconcilié pour un temps les Soudanais en France (et au Soudan), en proposant de dépasser les clivages ethniques et régionaux, il ne parvient pas à effacer un système de domination ancré dans lequel les exilés n'occupent pas la même place. Les exilés de la seconde génération, majoritaires en France, sont en effet issus pour la plupart de territoires marginalisés, en particulier du Darfour.

Malgré les slogans inclusifs de la révolution, la question du Darfour reste un sujet central pour l'avenir du Soudan dont les échos se prolongent au sein de la communauté exilée.

« Aujourd'hui, il y a des différences, des scissions dans la communauté soudanaise. Ils [les Darfouris] veulent que le problème du Darfour soit au centre, soit traité. Ils pensent que c'est le seul problème du Soudan. Vous venez d'arriver ! On était réfugiés avant vous et vous arrivez juste. Le problème du gouvernement est avec tous les Soudanais pas seulement avec le Darfour⁹. »

Cette dynamique liée aux statuts et aux hiérarchies de la société soudanaise, mais aussi aux conditions d'exil et aux politiques migratoires renforce les différenciations au sein des Soudanais exilés entre les *jeunes* et les autres. Désormais, les *jeunes* sont à la tête de nombreux collectifs et associations dont les activités sont liées à la situation au Soudan ou à d'autres « causes ». Ils témoignent pour la plupart d'une place gagnée par la jeune génération, notamment de ceux issus des régions marginalisées, et d'une forme de revanche sociale permise par la révolution en exil. ●



Si le soulèvement populaire a réconcilié pour un temps les Soudanais en France (et au Soudan), en proposant de dépasser les clivages ethniques et régionaux, il ne parvient pas à effacer un système de domination ancré dans lequel les exilés n'occupent pas la même place.



8 SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

9 Propos recueillis auprès d'un ancien à Lyon en 2021.

De l'Empire russe à la Russie d'aujourd'hui : histoire(s) et mémoire(s) d'exils

La guerre déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a poussé sur les routes de l'exil des millions d'individus. En Ukraine, les déplacements massifs de population ne datent toutefois pas de ce début d'année, mais remontent à 2014, au moment de l'annexion de la Crimée, et du début du conflit dans le Donbass. On estime alors à 1,7 million les réfugiés internes, auxquels il faut ajouter un autre million qui avait rejoint la Russie¹.



François-Xavier Nérard

Maître de conférences
en histoire
contemporaine et
membre de l'UMR
Sorbonne-Identités,
relations internationales
et civilisations
de l'Europe (SIRICE)

L'offensive militaire russe a démultiplié le nombre des exilés, même s'il est bien difficile de savoir exactement combien de personnes ont été contraintes de quitter leur domicile et leur pays. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 5 millions d'Ukrainiens ont fui le pays à la date du 22 avril². Si l'on prend en compte les 7 millions de déplacés intérieurs, cela représente près du quart de la population du pays. Certains sont même doublement touchés, forcés d'abandonner de nouveau leur résidence après avoir dû quitter la Crimée ou le Donbass en 2014.

À ces Ukrainiens qui tentent d'échapper à la violence de guerre s'ajoutent celles et ceux, certes moins nombreux et moins directement menacés, qui ont décidé de quitter la Russie, en désaccord avec la politique du gouvernement de Vladimir Poutine. Il est encore plus difficile d'en estimer le nombre, comme ces personnes ne sont prises en charge par aucune organisation : la démographe russe Ioulia Florinskaya évoque cependant le chiffre – crédible – de 150 000 personnes qui auraient principalement rejoint la Turquie, la Géorgie ou l'Arménie³.

Par une étrange ironie de l'histoire, il y a quasiment cent ans, entre 1920 et 1922, des millions de personnes étaient déjà contraintes de quitter la Russie ou l'ancien espace impérial russe. La guerre civile qui suivit la Révolution d'Octobre 1917, en effet, provoqua, ou s'accompagna d'un vaste exil. Là aussi, il est difficile de donner un chiffre précis : on estime à deux millions, celles et ceux qui ont quitté le pays en novembre 1920.

1 Rémi NOYON, « Entretien avec la chercheuse Ioulia Shukan », *L'Obs*, février 2022 [en ligne : <https://www.nouvelobs.com/idees/20220225.OBS54994/quelle-forme-prend-la-resistance-ukrainienne-entretien-avec-la-chercheuse-ioulia-shukan.html>].

2 « Guerre en Ukraine : la barre des 5 millions de réfugiés franchie, selon l'ONU », *ONU Info* [en ligne : <https://news.un.org/fr/story/2022/04/1118592>].

3 <https://meduza.io/feature/2022/05/07/skolko-lyudey-uehalo-iz-rossii-iz-za-voyny-oni-uzhe-nikogda-ne-vernutsya-mozhno-li-eto-schitat-ocherednoy-volnoy-emigratsii>



L'exil massif des populations n'était pas chose totalement inconnue pour ces terres dominées, jusqu'en février 1917, par l'Empereur de Russie. Elles furent, en effet, le théâtre, dans les années 1890, d'une première grande vague d'émigration. Celle-ci concerne la population juive qui fuit des pogroms de plus en plus courants, et de plus en plus violents. Ceux-ci prennent une importance significative après l'assassinat d'Alexandre II en 1881, puis surtout pendant le règne de Nicolas II, notamment entre 1903 et 1907. Près de 2 millions de juifs quittent l'Empire de Russie entre 1891 et 1912. Plus de 80 % d'entre eux traversent l'Atlantique pour rejoindre les États-Unis. Ils ne sont pas les seuls à partir, des Polonais ou des musulmans turcophones les quittent également pour se soustraire à l'oppression russe.

Mais c'est bien la guerre civile qui provoque, au tournant des années 1920, une nouvelle, et importante, vague de départ. La prise du pouvoir par les bolcheviks est rapidement contestée par de multiples adversaires, monarchistes blancs, aidés par des armées étrangères, des nationalistes notamment ukrainiens, paysans ou anarchistes. Le pays se transforme alors en un vaste champ de bataille que les uns et les autres contrôlent difficilement. Les villes, en particulier la capitale Petrograd, sont bientôt touchées par la disette. La violence militaire et politique introduit une véritable insécurité pour les populations civiles qui cherchent à se protéger. Il reste que c'est la défaite des armées blanches en 1920 qui s'accompagne des premiers départs massifs.

Trois grandes portes de sortie s'offrent à celles et ceux qui veulent quitter le pays, même provisoirement. À l'Ouest, les frontières fraîchement dessinées entre la Pologne et la Russie soviétique (la paix de Riga est signée en mars 1921), mais aussi avec la Finlande, et les nouvelles républiques baltes permettent de nombreux départs. Des prisonniers de guerre russes font également le choix de ne pas

Sevastopol, Russie,
16 juin 2021 :
monument aux victimes
de la guerre civile.

“
L'exil devient aussi à la fin de la guerre civile en 1922 une arme politique. Les bolcheviks décident d'introduire dans le Code pénal la possibilité de l'expulsion comme alternative à la peine de mort.
 ”

rentrer au pays des Soviets. À l'Est, Blagovechtchensk sert de sas vers la Mandchourie et la ville de Kharbine, cruciale dans l'histoire de la construction du chemin de fer de l'Est chinois, une branche du transsibérien, devient un centre majeur de l'émigration russe.

Enfin, le sud de l'ancien Empire, et ses nombreux ports, Novorossiisk sur la mer d'Azov, la Crimée, Odessa ou ceux de Géorgie sur la mer Noire jouent un rôle essentiel. C'est en tout cas les départs les mieux documentés : les récits sont multiples, tout comme les photographies. L'écrivain Mikhail Boulgakov décrit de façon saisissante dans sa pièce *La fuite*, le sauve-qui-peut général de ceux qui refusent le nouveau pouvoir ou le craignent ou qui fuient la guerre et les violences. Les raisons de rejoindre le Sud sont très variables comme le montre bien Catherine Gousseff⁴. On peut y être poussé par le mouvement des armées, par la présence de telle ou telle force politique, ou chercher à échapper à la dégradation des conditions de vie, à la famine ou aux épidémies. Ces terres méridionales qui furent un temps, un espace où l'on pouvait espérer se mettre à l'abri, dans d'anciens lieux de vilégiature, en attendant des jours meilleurs deviennent en octobre-novembre 1920 des lieux sans autre issue que le départ par la mer.

Ce rassemblement très hétérogène de civils et de militaires, de représentants des élites, mais également de personnes plus modestes, fait face à l'avancée de l'Armée rouge en novembre 1920. Le 8, l'Armée rouge pénètre en Crimée par l'isthme de Perekop. Le 14, toutes les villes, notamment Simferopol et Sébastopol, sont contrôlées par les troupes de Frounze. Les derniers combattants, sous les ordres du Baron Wrangel, accompagnés de nombreux civils, doivent alors embarquer sur 126 bateaux qui quittent les ports de Sébastopol, Yevpatoria, Kertch, Feodossia et Yalta. Ils sont un peu plus de 135 000, militaires et civils à parts à peu près égales, à laisser leur patrie pour une période qu'ils espèrent provisoire.

L'exil devient aussi, à la fin de la guerre civile en 1922, une arme politique. Les bolcheviks décident d'introduire dans le Code pénal la possibilité de l'expulsion comme alternative à la peine de mort. En 1922, plus d'une centaine des intellectuels parmi les plus brillants de l'époque sont bannis du territoire de la Russie soviétique⁵. Les frontières de la RSFSR puis de l'URSS restent entrouvertes jusqu'à la fin des années 1920. Tout départ devient cependant impossible après le durcissement de la réglementation et des contrôles en 1931. C'est la fin de cette phase de l'émigration, que l'on appelle « russe » faute de mieux, même si ceux qui partent appartiennent à plusieurs des nationalités de l'ancien empire des Romanov.

L'URSS ne cesse pas pour autant d'être une terre d'exil. La Seconde Guerre mondiale est l'occasion de nombreux départs, en particulier de personnes déplacées qui renoncent à rentrer après la guerre ou d'opposants, ayant parfois collaboré avec l'ennemi nazi, qui craignent

⁴ Catherine GOUSSEFF, *L'exil russe : La fabrique du réfugié apatride (1920-1939)*, CNRS Éditions, 2008, p. 27-45.

⁵ Michel HELLER, « Premier avertissement : un coup de fouet [L'histoire de l'expulsion des personnalités culturelles hors de l'Union soviétique en 1922] », *Cahiers du monde russe et soviétique*, 20(2), 2, 1979, p. 131-172.

l'épuration soviétique. Plus tard, après 1967, le pays assiste à une vague importante d'émigration juive : 175 000 personnes quittent le pays (principalement vers Israël ou les États-Unis) entre 1970 et 1978. Enfin, de vastes mouvements migratoires marquent la chute du pays en 1991 : départs de plus d'un million de Russes vers l'étranger, et notamment les États-Unis, mais également retours en Russie des minorités russes des anciennes républiques soviétiques.

Après 2014, le pouvoir russe a amplement développé un discours visant les Russes de l'étranger. L'idée d'un « monde russe » rassemblant les diasporas, exilés d'hier et d'aujourd'hui, autour de la mère patrie est ainsi largement promue et s'accompagne de multiples initiatives et financements. Un monument érigé en Crimée, à Sébastopol, par les autorités russes, inauguré en avril 2021 et visité par le président Vladimir Poutine en novembre de la même année, attire particulièrement l'attention. Commémorant la « fin de la guerre civile dans le Sud de la Russie », l'œuvre du sculpteur Andrey Kovaltchouk représente deux soldats, un Blanc et un Rouge, dominés par la Mère-Russie.

Le monument propose ainsi un double discours. Il est d'abord celui de la revendication russe sur la péninsule, puis celui d'un peuple uni malgré la guerre civile. Le titre même du monument efface toute présence ukrainienne dans la ville. L'appellation est, de fait, habile. La Crimée était bien le « sud de la Russie » en 1920, d'ailleurs la Rada ukrainienne, l'assemblée qui proclame l'indépendance du pays en 1918 ne la revendique pas. Pour autant, ce « sud de la Russie » ne résonne bien sûr pas de la même façon en 1920 et en 2021. Il crée une continuité éminemment politique sur une terre qui a été ukrainienne jusqu'en 2014. La continuité est également proclamée entre l'avant-guerre civile et aujourd'hui. On trouve aussi, sous les deux soldats, deux bas-reliefs « explicatifs » : l'un représente des bolcheviks mobilisant les travailleurs dans une usine, l'autre un soldat blanc se dirigeant vers un bateau pour son évacuation. Tous sont dépeints non pas dans l'exaltation de la victoire et la tristesse de la défaite, mais empreints de la gravité de l'Histoire. Les déchirements et l'exil sont ainsi revendiqués comme un moment, certes douloureux, mais définitivement clos. Le discours sur le passé devient un discours sur le présent⁶. Le président Poutine pouvait dès lors, en novembre 2021, affirmer que la Russie « aime tous ses fils [...], quel qu'ait été le côté de la barricade où ils se sont trouvés... ». Il pouvait, il y a quelques mois encore, donner l'impression de vouloir refermer le cercle infernal de la guerre, de la violence et de l'exil qu'elles avaient provoqué. C'est pourtant ce même cercle que les armées russes ont de nouveau ouvert en pénétrant en Ukraine, le 24 février 2022. ◆



L'idée d'un "monde russe" rassemblant les diasporas [...] autour de la mère patrie est ainsi largement promue et s'accompagne de multiples initiatives et financements.



⁶ Éric AUNOBLE, Jean-François FAYET, François-Xavier NÉRARD et Sofia TCHOUIKINA, « De quoi la guerre civile est-elle le nom ? », *Connexe : les espaces postcommunistes en question(s)*, 7, décembre 2021, p. 4-21.

Exils et survies de Juifs polonais, 1920–1950 : un essai de biographie collective transnationale

Lubartworld est un projet d'histoire transnationale qui vise à écrire la biographie collective des habitants juifs de Lubartów, Pologne, des années 1920 aux années 1950, qu'ils aient émigré ou qu'ils soient restés sur place, qu'ils aient survécu à la Shoah ou qu'ils aient été exterminés.



Claire Zalc

Directrice de recherche au CNRS, directrice d'études à l'EHESS et responsable du département GLOBAL de l'Institut Convergence des Migrations

ituée à quatre-vingts kilomètres de la frontière ukrainienne, la petite ville de Lubartów, en Pologne, multiplie les initiatives pour organiser et accueillir les réfugiés ukrainiens qui s'y pressent. Depuis un mois, la région, autour de Lublin, s'est transformée en gigantesque centre d'accueil. Des centaines de milliers de personnes y transitent ; les hôtels sont réquisitionnés. Nous avons prévu d'y partir, avec l'équipe du projet *Lubartworld* à la fin mai. L'idée était de profiter de la levée des interdictions liées à la pandémie – qui avaient déjà, par trois fois, provoqué l'annulation de nos séjours polonais – pour nous rendre sur place, organiser un atelier d'enquête dans les archives, rencontrer les habitants, voir les lieux... Le déclenchement de la guerre, dans l'Ukraine toute proche, a une fois de plus compromis ce plan.

Le point de départ

Je n'ai pas choisi cette ville comme point de départ pour son caractère pittoresque ou remarquable. Nul critère de représentativité n'a joué ; il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un *shtetl*, mais d'une ville ordinaire, à la composition confessionnelle mixte. Lubartów recense environ 3 400 juifs et 4 000 catholiques en 1932. Une bourgade moyenne, dont la taille a joué pour beaucoup : assez petite pour rendre possible la recherche d'informations sur chacun·e de ses habitant·e·s et sur leurs parcours ; assez grande pour offrir un paysage social diversifié. La profusion des sources locales a aussi été un élément déterminant, même si ce choix, arbitraire et intime à la fois, s'est surtout imposé comme un clin d'œil à Georges Perec, puisque Lubartów est la ville de naissance de son père.

Or, la démarche de ce projet pourrait être qualifiée de perezquienne : elle consiste en effet à reconstruire, une par une, la totalité des trajectoires individuelles des habitants juifs de cette petite ville polonaise, du début des années 1920 aux années 1950, qu'ils aient émigré ou qu'ils soient restés sur place, qu'ils aient été exterminés ou qu'ils aient survécu à la Shoah.

Lichtmans



Ce faisant, nous souhaitons comprendre les dynamiques d'une structure sociale soumise à une perturbation majeure, en étudiant les conditions sociales et les conséquences de la destruction d'un collectif. Qui fuit? Quand? Où aller? Avec qui? Qui survit et qui ne survit pas? Il ne s'agit pas seulement de compter combien d'individus sont partis ou sont restés, ont été déportés ou non, mais bien de comprendre les liens entre les trajectoires de persécution et les trajectoires de migration à la lumière des environnements familial, économique et de voisinage. La mise en regard des processus de migration et de persécution, à partir d'une étude intensive, non pas d'un lieu, mais des personnes de ce lieu, constitue l'une des mises à l'épreuve possibles des atouts et difficultés d'une microhistoire globale de la Shoah, comprise dans son interrelation avec les migrations, dans leurs dimensions globales, dans le monde du premier XX^e siècle.

Si le projet commence à Lubartów, il mène au monde dans sa globalité puisque les Lubartowiens le sillonnent et que leurs trajectoires incarnent à leur manière les bouleversements que connaissent l'Europe et le monde au XX^e siècle, comme la création et la destruction des frontières et d'États-nations, les massacres et les politiques de reconstruction ou de réinstallation après la seconde guerre mondiale. Ceci conduit aussi à relire les rythmes de l'histoire de la Shoah, à l'échelle non plus des décideurs, mais des victimes, dispersées sur un ensemble de territoi-



© E. Néant/ERC Lubartworld

Le projet Lubartworld.

res, dans son épaisseur biographique. La séquence est définie chronologiquement du point de vue des personnes qui vivent tant les épisodes migratoires que les différentes étapes des persécutions antisémites. D'un point de vue épistémologique, ce projet tend à démontrer les avantages heuristiques d'une histoire de l'exil écrite à l'échelle des personnes. Il compare simultanément et exhaustivement les individus d'une même origine dans la vingtaine de pays différents où ils ont migré. Par-là, il entend contribuer au renouveau de l'histoire globale des migrations à travers une approche par « cas ».

Reconstituer des trajectoires en équipe

Pour mener à bien ce projet, une équipe est à l'œuvre dont chacun des membres couvre une zone délimitée. Franciszek Zakrzewski scrute au plus près la matière sociale et ethnique de la ville de Lubartów dans l'entre-deux-guerres, dans le cadre d'une thèse consacrée aux relations entre juifs et non-juifs entre 1921 et 1945.

Il contribue à poser le cadre de départ, également étayé par le dépouillement exhaustif du registre de population de la ville en 1932. Thomas Chopard porte son attention sur les migrations vers l'Est de la Pologne, et notamment en URSS. Grâce au suivi des 200 Lubartoviens qui parviennent à survivre, il offre à comprendre une expérience de mobilité étalée sur plusieurs années, depuis la Pologne jusqu'aux multiples confins de l'URSS avant, pour beaucoup d'entre eux, un retour en Pologne et une émigration ultérieure, expérience finalement mal connue et souvent dissoute dans des catégories plus larges qui oublièrent le moment soviétique ou la spécificité juive : celle de déplacé de force ou d'évacué par les autorités soviétiques en temps de guerre, celle de survivant à la Shoah, de personne déplacée ou de citoyen polonais. Adèle Sutre est quant à elle tournée vers l'Ouest, retraçant plus précisément les trajectoires vers les Amériques de près de 300 personnes dont on peut retrouver les noms sur des listes de passagers embarquant pour les États-Unis, l'Argentine, le Brésil, le Mexique ou encore le Costa Rica. Le dépouillement systématique de bases de données fournies par les sites de généalogie a permis de contourner, en partie, les difficultés d'accès aux archives liées à la pandémie. Ces sites web donnent accès à des milliards de documents d'archives numérisés et indexés dans le monde entier qui nous permettent d'identifier des centaines d'individus nés ou ayant résidé à Lubartów et ayant quitté l'Europe.

Tout en assurant la coordination du projet, je suis personnellement en charge du chantier relatif aux migrations des Lubartoviens passés par la France. C'est en croisant différents corpus de sources, comme les dossiers de naturalisation, les immatriculations au registre du commerce de la Seine, ou encore les listes de convois et les dossiers de spoliation sous le régime de Vichy que je reconstitue leurs parcours migratoires et leurs trajectoires de persécution. Parvenir à fuir la Pologne ne signifie pas survivre : près de la moitié des originaires de Lubartów exilés en France dans l'entre-deux-guerres ont été déportés. Ainsi, le prisme transnational permet d'éclairer la variété des parcours migratoires comme celle des trajectoires de persécution.



La démarche de ce projet [...] consiste à reconstruire la totalité des trajectoires individuelles des habitants juifs de cette petite ville polonaise, du début des années 1920 aux années 1950.



Individus et collectifs, entre migrations et persécutions

Le projet rend compte des rythmes de ces migrations, mais surtout des liens entre ceux qui partent et ceux qui restent. L'approche permet ainsi de donner à voir comment les liens diasporiques se mettent en place, mais aussi comment ils sont rompus, avant, pendant et après la Shoah. La recherche s'attèle à interroger les déterminants des persécutions, en les insérant dans leur dimension collective aussi.

Par-là, le projet entend contribuer aux travaux sur les diasporas d'exilés, par l'étude des réseaux entre migrants d'une même origine, dans une perspective diachronique et dynamique : y a-t-il partage de ressources entre les habitants de Lubartów? Comment circulent les nouvelles et les informations, et dans quelles temporalités? Un des volets de cette enquête consiste à réfléchir aux effets des liens interpersonnels sur les comportements des victimes de persécution.

Ceci conduit à poser la question, hautement controversée dans l'historiographie de la Shoah, du « qui savait quoi » parmi les victimes en étudiant la circulation des informations entre elles. L'approche n'a rien d'anodin, car mettre l'accent sur ces déterminations collectives et chercher à définir l'éventail des possibles éclaire en quoi les actions et les comportements, même dans des situations extrêmes, ne sont pas le seul fait d'individus isolés. À cette fin, nous explorons le rôle joué par les associations d'originaires (*landsmanshaftn*). L'une est créée à Paris, l'autre à New York. Or, leurs archives sont détenues par les représentants actuels de ces associations. Dès lors, un nouveau volet ethnographique du projet consiste à rencontrer les descendants, pour recueillir leurs témoignages et leurs archives.

Cette recherche éclaire également l'histoire globale des relations ordinaires entre les individus et les administrations étatiques. Peut-on observer des circulations transnationales dans l'élaboration des législations antisémites et xénophobes? Le suivi de parcours individuels engage à considérer le rôle d'administrations parfois non spécifiquement en charge de la discrimination antisémite : police des étrangers, tribunaux ordinaires, services de naturalisations.

Dès lors, elle contribue à poser les jalons d'une histoire transnationale de l'identification des populations migrantes dans le monde du premier XX^e siècle, au ras du sol, et dans sa globalité. Reconstruire exhaustivement les itinéraires transfrontaliers empruntés par ces hommes et ces femmes amène à étudier, concrètement, la diversité des pratiques nationales de gestion des populations étrangères et de discrimination antisémite, en interrogeant leurs effets sur les parcours individuels et collectifs.

Le projet se caractérise par une forte imbrication, liée aux trajectoires mêmes des personnes que nous suivons. Si Thomas localise Naftal Cyngiel, en URSS entre 1939 et 1945 où il fuit pour échapper à l'extermination, Franek le retrouve à Lubartów en 1946 lors de son retour en Pologne et c'est Adèle qui documente son émigration aux États-Unis en 1951. Le cumul des sources sur des parcours individuels permet alors d'étudier la variété des manières d'énoncer ses appartenances nationales, confessionnelles, mais également professionnelles au fil des pays, des statuts et des expériences traversés.

Changements de noms, de prénoms, de dates de naissance, mais aussi de confessions... Quelles sont les marges de manœuvre dans les face-à-face avec les administrations? L'un des principaux défis de ce projet consiste à interroger les latitudes de ces marges de manœuvre selon les territoires et les moments, enjeu à la fois historique, épistémologique et éminemment actuel.

Ethnographie quantifiée

En adoptant l'échelle d'un groupe de plus de 3 000 personnes, ce projet explore ainsi des techniques quantitatives originales. La reconstitution archivistique exhaustive des trajectoires des victimes de persécutions antisémites au cours de la première moitié du XX^e siècle nous conduit à relever différents défis : la masse de documents rassemblés, la fragmentation géographique et multilingue des sources (yiddish, hébreu, polonais, espagnol, français, anglais, portugais...), la difficulté de rassembler des informations homogènes et comparables à partir de nombreuses sources, qui ont été produites au sein de séquences distinctes du processus de persécution et dans différents contextes, et le défi méthodologique.

Rassembler des sources de nature différente provenant du monde entier, en suivant le fil des itinéraires biographiques, revient, de fait, à dépasser tout « nationalisme méthodologique ».

L'une des contributions de ce projet est de montrer que les migrations s'organisent en systèmes complexes, les trajectoires migratoires prenant très souvent des directions non linéaires.

On retrouve ainsi ce couple, émigré en Palestine en 1933, qui revient à Lubartów en 1938 ou encore cette femme, arrivée en France en 1931, qui survit à la seconde guerre mondiale, mais décide, en 1947, de partir pour New York. Si le contexte des migrations diasporiques a fait l'objet de recherches stimulantes de la part des géographes et des sociologues, qui peuvent procéder par réseaux de connaissance entre migrants de même origine, notre approche rend compte des localisations successives des individus dans plusieurs pays souvent éloignés.

Le défi méthodologique consiste à construire des bases de données cohérentes, sans écraser la variété et la singularité des itinéraires de migration et de persécution, ni omettre les relations entre individus. Anton Perdoncin assure la coordination de ce chantier. Plus ponctuellement, étudiant-e-s et mastérent-e-s mettent la main à la pâte, grâce à des expériences de saisie ethnographique de données, de découvertes de nouvelles sources comme les demandes de cartes d'identité en Pologne ou les certificats de décès à Auschwitz, de monographies familiales, ou encore en reconstituant les réseaux de parenté entre Lubartowiens.

Pour gérer les orthographes changeantes des noms de famille et des prénoms d'une archive à l'autre, Anton et Pierre Mercklé ont créé une fonction sur le logiciel R, au nom barbare (*soundex* Daitch-Mokotov), mais pleine de promesses, puisqu'elle permet d'établir des correspondances entre les corpus de sources pour tenter d'identifier les individus, d'une archive à l'autre.



Ceci conduit à poser la question, hautement controversée dans l'historiographie de la Shoah, du « qui savait quoi » parmi les victimes en étudiant la circulation des informations entre elles.



L'originalité consiste à adopter une diversité de méthodes quantitatives pour rendre compte des parcours. En plus des méthodes quantitatives classiques (analyse des correspondances, régression logistique), nous expérimentons différents outils pour décrire et analyser des informations longitudinales complexes. Ces méthodes permettent de comparer les modèles de migrations et les types de persécutions, et de les expliquer par une diversité de facteurs tels que les statuts matrimoniaux, les structures familiales, les carrières professionnelles, les épisodes migratoires ou encore les statuts juridiques.

Ces méthodes suscitent de nouvelles questions. Les liens se distendent-ils à travers le temps et l'espace ? À quel prix et avec quels types de ressources les individus parviennent-ils à maintenir des relations à distance ? La densité des réseaux a-t-elle un effet sur les trajectoires de persécution ?

Le projet est passionnant, mais il ne faut pas minimiser ses difficultés. À la fatigue inhérente aux ERC à force de montages-reportings-Gantt charts et autres tue-l'amour, l'apprentissage de formalités bureaucratiques kafkaïennes, il faut ajouter les inquiétudes face à la crise sanitaire, avec archives, bibliothèques et frontières fermées, et désormais la guerre en Ukraine. Cependant, les chemins ont aussi pris des directions inattendues, et notamment celle de l'histoire orale, du recueil de témoignages et d'archives familiales. J'ai eu la chance de rencontrer en Israël, en janvier 2020, Mordechai Rozbruch, né en 1924 à Lubartów. Grâce au site Internet du projet, nous avons été contactés par plusieurs dizaines de descendants de Lubartowiens. Histoires à suivre... 



En savoir plus sur le projet Lubartworld
<https://lubartworld.cnrs.fr/le-projet/>

L'exil fiscal contre l'impôt légitime

Les départs constatés ces dernières années, par exemple vers l'Angleterre, la Belgique, la Suisse voire le Portugal peuvent-ils être qualifiés d'exil fiscal¹ au sens où ils seraient le résultat d'une contrainte exercée à l'encontre des plus riches sur le territoire national comme le laisse souvent entendre le discours dominant ? Au moment où le système de prélèvement rencontre plus de difficultés à financer les dépenses publiques et réduire les inégalités, ce sont la nature des relations entre le fisc et les contribuables et les principes de la juste répartition de la charge fiscale qui sont ainsi interrogés.



Jean-Marie Monnier

Professeur émérite
de sciences
économiques
et membre du
Centre d'économie
de la Sorbonne

ès l'Antiquité, l'anachorèse fiscale² était une pratique connue, les paysans quittant leurs terres pour se rendre inaccessibles à l'impôt. Plus tard, le retrait par usage de « la force d'inertie » ou l'autolimitation de la production était une modalité collec-

tive de l'anachorèse fiscale que les grèves de l'impôt du ^{xx}e siècle ont prolongée. Il n'y a donc pas de nouveauté dans les formes récentes de retrait touchant des artistes connus ou des personnes fortunées, mais elles se doublent aujourd'hui d'un discours antifiscal tendant à légitimer le refus de l'impôt qu'il faut analyser.

Selon cette rhétorique, les riches feraient l'objet d'une persécution résultant d'une déformation excessivement redistributrice de l'intervention publique. Cette déformation aboutirait à des niveaux confiscatoires de la fiscalité alors que ceux qui supportent les niveaux les plus élevés de prélèvement retireraient peu de leurs contributions. Reprenant plus ou moins directement les thèses de Frédéric Bastiat, l'idée principale est que l'impôt n'est pleinement légitime que si l'État rend aux contribuables sous forme de services, approximativement autant que ce qu'il leur soustrait. L'instrument de cette déformation serait la progressivité³, considérée comme le résultat d'une mauvaise compréhension du concept d'égalité. En conséquence, seule la proportionnalité serait en accord avec l'idéal démocratique.

Tout ceci pose non seulement la question de la nature de la relation entre le fisc et le contribuable individuel dans une société démocratique

1 Ce terme est massivement utilisé par la presse, mais aussi parfois par les experts fiscaux et les économistes. Pour la presse, voir par exemple Cécilia BRASSIER-RODRIGUES et Françoise COGNARD, « Le rôle de la presse française dans la promotion du régime fiscal de « résident non habituel » portugais », *Communiquer*, n° 24, 2018, p. 37-57.

2 Mise en évidence par les historiens de l'impôt, voir Laurianne MARTINEZ-SÈVE, « La fiscalité séleucide : bilan et perspectives de recherches », *Topoi, Orient-Occident*, Supplément 6, 2004, p. 81-104.

3 Un impôt est dit progressif quand il augmente proportionnellement plus vite que la valeur imposée.

comme la France, mais aussi celle du statut de la progressivité dans le système fiscal.

Il n'y a pas de contrat marchand entre l'État et chaque contribuable individuel

Aux origines de la pensée fiscale, deux conceptions se sont rapidement opposées : la doctrine du bénéfice et celle des facultés contributives. La première établit un lien direct entre dépenses et ressources publiques, car puisque les redevables bénéficient de l'action de l'État, il doit y avoir équivalence entre la charge fiscale qu'ils supportent et les avantages qu'ils retirent de l'activité publique. D'un point de vue économique, l'impôt pourrait être considéré comme le quasi-prix des services publics consommés par les citoyens. La doctrine du bénéfice repose donc finalement sur une vision contractuelle des relations entre l'État et les contribuables, ceux-ci acquittant des contributions sinon volontaires, du moins individualisées et établies à raison des services publics consommés.

La doctrine des facultés contributives procède, pour sa part, de l'idée selon laquelle il convient de déconnecter les ressources des dépenses publiques pour établir la charge fiscale des contribuables. La prise en compte des capacités contributives signifie que les prélèvements doivent être proportionnés, dans une mesure à déterminer, aux facultés des contribuables appréhendées à partir de leurs revenus, de leur fortune, voire de leur consommation. L'impôt n'est donc pas lié aux avantages que retirent les citoyens de l'action publique ni à l'appréciation individuelle de la capacité de chacun à prendre en charge les besoins de financement de l'État. Il procède d'une délibération collective.

Longtemps dominante dans la pensée fiscale, la doctrine du bénéfice a progressivement montré ses limites, de sorte que les facultés contributives ont fini par l'emporter. En conséquence, si l'impôt est consenti, ce n'est pas un consentement direct du contribuable individuel qui est politiquement légitime, mais celui des représentants de la Nation. Si l'impôt est individualisé par la prise en compte des facultés contributives (revenu, situation familiale, etc.), ce n'est pas un prix résultant d'un contrat individuel.

La progressivité doit permettre de ne pas taxer le minimum de subsistance

Poser la double question de la relation entre le fisc et le contribuable et de la nature de l'impôt conduit inéluctablement à s'interroger sur les principes légitimes de la juste répartition de la charge commune. C'est particulièrement vrai si l'on va au bout des conséquences de la doctrine des facultés contributives. En effet, si l'on utilise le revenu pour évaluer les efforts qu'un redevable peut consentir, cela revient à dire que lorsque les revenus sont faibles, c'est-à-dire lorsqu'ils permettent simplement de faire face aux dépenses de première nécessité, alors la capacité contributive des individus est nulle. Les penseurs des Lumières, de Montesquieu à Condorcet en passant par Rousseau, ont tous perçu cette conséquence de la doctrine des facultés contributives. C'est la raison pour laquelle ils ont repris une maxime ancienne selon laquelle la fraction du revenu qui correspond à ce qui est nécessaire pour vivre ne doit pas être taxée.


Dès l'Antiquité, l'anachorèse fiscale était une pratique connue, les paysans quittant leurs terres pour se rendre inaccessibles à l'impôt.




“
D'un point de
vue économique,
l'impôt pourrait être
considéré comme
le quasi-prix des
services publics
consommés par les
citoyens.
”

Ainsi, Montesquieu considère que la taxation juste n'est pas proportionnelle au revenu car chacun doit avoir un « nécessaire physique égal », exempt de taxation. Cela débouche non seulement sur une fiscalité sans lien direct avec le « prix fiscal » des services publics consommés par les individus, mais aussi sur l'impôt progressif. Il revient à Forbonnais et surtout à Condorcet (1792)⁴ d'avoir fait évoluer la doctrine des facultés contributives vers la progressivité. Définissant la progressivité par référence à la proportionnalité, il montre que si l'on applique au revenu de chaque contribuable un abattement forfaitaire égal au minimum nécessaire pour vivre, alors, un impôt proportionnel aux facultés contributives, c'est-à-dire à la partie excédant la fraction non imposable, est un impôt progressif sur l'ensemble du revenu. En d'autres termes, la progressivité est non seulement juste, mais également légitime dans une fiscalité démocratique.

On peut déduire deux conséquences de la démonstration de Condorcet et de la pensée fiscale des Lumières. En premier lieu, un système fiscal strictement proportionnel ne respecte pas l'exonération du minimum de subsistance et n'est donc pas légitime. En second lieu, seul un système progressif peut respecter l'exonération du minimum de subsistance et être légitime, à condition que les taux effectifs d'imposition soient vraiment supérieurs à ce minimum.

Il reste que si la légitimité de la progressivité est établie, il est toujours possible qu'un système fiscal atteigne pour les plus hauts revenus des niveaux de taxation jugés confiscatoires par les individus concernés.

Qui est surimposé ?

Pour attester du caractère confiscatoire de la fiscalité française est souvent utilisé le niveau du Taux Global de Prélèvements Obligatoires (TGPO) présenté comme le plus élevé d'Europe. Il est obtenu en faisant le rapport (exprimé en pourcentage) entre la somme des prélèvements obligatoires perçus par les administrations publiques et le PIB. Or, cet indicateur fait l'objet de très fréquents mésusages parce qu'il est mal compris, et cela pour plusieurs raisons. En premier lieu, le TGPO est un agrégat regroupant l'ensemble des contributions obligatoires payées dans l'économie aux administrations publiques, quel que soit l'agent chargé du versement. Il ne peut en conséquence être interprété comme un taux d'imposition individuel ni même comme un taux de pression fiscale individuelle. En second lieu, le TGPO dépend étroitement des conventions comptables retenues pour le calculer. Par exemple, certains prélèvements pourtant obligatoires ne sont pas comptabilisés s'ils sont destinés à des organismes privés. Il dépend en outre des choix nationaux en matière de financement de la protection sociale. Un système de santé financé grâce à des assurances privées n'engendre ainsi aucun prélèvement obligatoire, mais ces paiements constituent néanmoins une charge pour ceux qui les acquittent sans pouvoir y échapper sauf à prendre des risques vitaux. Un troisième élément intervient enfin. Le TGPO comptabilise l'ensemble des prélè-

⁴ Condorcet, « Sur l'impôt progressif », in *Collection des principaux économistes*, T. 14, Osnabrück, O. ZELLER, [1792], réédition 1847, p. 566-572.

vements obligatoires y compris ceux que les administrations publiques payent à d'autres administrations publiques puisque toutes sont assujetties aux prélèvements obligatoires. Cela a deux conséquences importantes. D'une part, l'économie marchande (base de calcul du PIB) ne supporte pas seule, les prélèvements obligatoires puisque la partie non marchande de l'économie (les administrations publiques) les supporte aussi. En toute rigueur, le TGPO devrait être corrigé. D'autre part, il y a autofinancement des prélèvements obligatoires en raison de la longueur des circuits publics de financement. Au total, les comparaisons internationales sont sans validité si l'on ne tient pas compte de ces éléments⁵.

Pour savoir si les riches subissent effectivement un niveau confiscatore d'imposition, il faut en fait examiner la répartition de la fiscalité par niveau de revenu, ce qu'ont fait notamment le Conseil des Prélèvements Obligatoires et l'Institut des Politiques Publiques. Ces travaux montrent que les plus riches des contribuables (1 % du total) supportent généralement en France un niveau global d'imposition⁶ inférieur à celui que subissent les 10 % les plus pauvres et que les 5 % les plus riches subissent un taux global d'imposition plus faible que les individus situés dans la partie médiane de la distribution des revenus. Ce résultat s'explique par les spécificités du système fiscal français où prédominent les prélèvements proportionnels ou régressifs (prélèvements sociaux, TVA, etc.) tandis que l'impôt sur le revenu joue un rôle peu important en raison de la multiplicité des niches dont profitent principalement les plus riches. La quasi-disparition de l'impôt sur la fortune et la nette réduction de la fiscalité sur les revenus du capital ont accentué ce profil. Ainsi, il est inexact de prétendre que les riches font l'objet d'une imposition confiscatore. Ceux qui sont surimposés se situent plutôt en bas de la distribution des revenus, ce sont les plus pauvres.

Il n'y a pas d'exil fiscal

Parler d'« exil fiscal » est un abus de langage puisque l'exil suppose un départ forcé du pays d'origine. Le terme exact devrait être celui d'expatriation fiscale puisqu'elle résulte d'un choix non contraint.

On ne peut comprendre autrement les comportements sous-jacents aux expatriations constatées ces dernières années. D'une part, la répartition des expatriés s'effectue entre des pays dont la fiscalité vise précisément à attirer ce public. D'autre part, la mise en place de ce type de dispositif est l'un des instruments utilisés dans la concurrence fiscale que se livrent les pays membres de l'UE. La fiscalité relève en effet de la règle de l'unanimité au sein de l'Union, de sorte qu'elle est devenue un espace où les pays se livrent une concurrence acharnée à travers les règles fiscales. Certains sont même devenus de véritables paradis fiscaux ou favorisent les transferts de capitaux vers des paradis lointains. Dès lors, l'expatriation fiscale consiste à s'affranchir des règles nationales en profitant de ce jeu concurrentiel pour quitter son territoire d'origine. ●

⁵ Pour le détail de ces mécanismes, voir Jean-Marie MONNIER, *Les prélèvements obligatoires*, Paris, Economica, 1998.

⁶ Tous prélèvements compris (impôts, taxes, cotisations sociales...).



[...] Les plus riches des contribuables (1 % du total) supportent généralement en France un niveau global d'imposition inférieur à celui que subissent les 10 % les plus pauvres et que les 5 % les plus riches subissent un taux global d'imposition plus faible que les individus situés dans la partie médiane de la distribution des revenus.



Écrire et représenter l'exil

Regards croisés sur l'exil : Edward Saïd et Bruno Catalano

Comment l'expérience de l'exil est-elle transcendée par la création artistique ? En faisant dialoguer les textes d'Edward Saïd (1935–2003) et l'œuvre sculpturale de Bruno Catalano (né en 1960), qu'une trentaine d'années sépare, nous interrogeons la manière dont l'expérience douloureuse de l'exil peut être transformée par le processus artistique. Tous deux contraints de quitter leur terre natale, reliés l'un et l'autre aux rivages de la Méditerranée, ils conçoivent l'œuvre littéraire et artistique comme des formes de récréation de soi.

Emmanuelle Kalfon

Professeure agrégée au sein du département des langues de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Entre ici et là-bas : définir l'exil, l'expérience du déracinement

Au commencement était l'exil, celui d'Adam et Ève chassés du paradis... C'est d'ailleurs par cette phrase que pourrait commencer le récit de la vie d'Edward Saïd et de Bruno Catalano : parti de Palestine pour le premier et du Maroc pour le second, leurs trajectoires biographiques sont marquées par la rupture : rupture géographique, avec le déplacement d'un lieu à un autre ; rupture mentale et psychique, mais aussi rupture dans le temps, avec le passage d'une époque à une autre ; et enfin, rupture avec un passé révolu, avec tout ce qui était familier et qui ne l'est plus. C'est en ce sens qu'Edward Saïd évoque l'idée de discontinuité : « *L'exil [...] est fondamentalement un état d'être discontinu. Les exilés sont coupés de leurs racines, de leur terre, de leur passé¹.* »

Cette discontinuité engendre une fragmentation de l'être, comme l'illustre cette sculpture de Bruno Catalano intitulée *Fragments*.

La fragmentation se trouve au cœur même de l'œuvre de l'artisan sculpteur tel qu'il se définit lui-même et provient de son expérience de l'exil.

« *Dans mon travail, je suis toujours à la recherche du mouvement et de l'expression des sentiments, je fais sortir de l'inertie la forme et la cire pour leur donner vie. Venant moi-même du Maroc, j'ai porté ces valises pleines de souvenirs que je représente si souvent. Elles ne contiennent pas seulement des images, mais aussi du vécu, des désirs : mes racines en mouvement.²* »

Né au Maroc, son patronyme signifie « originaire de Catalogne », référence à l'histoire migratoire de sa famille qui a transité par la Sicile, avant de s'installer en Tunisie, puis au Maroc. Comme pour Edward Saïd, le nom, pour Bruno Catalano, est la marque même de l'exil à la fois subi et intériorisé, constitutif de leur identité. Sa collection de sculptures, intitulée

À droite :
Bruno Catalano,
Van Gogh
(Galeries Bartoux).

¹ Edward SAÏD, *Reflections on Exile*, Granta Books, 2001.



“
L'expérience de l'exil [...] est "une fissure à jamais creusée entre l'être humain et sa terre natale, entre le moi et son vrai foyer" ; et la tristesse qu'il implique n'est pas surmontable.
”

Les Voyageurs, donne corps, au sens propre du terme, à ce sentiment de fracture, de déchirement et de fragmentation de l'être, représenté par le vide intérieur. L'artiste évoque ainsi « *la présence de ce vide [qui] a résonné en [lui] sur les plans spirituel et intérieur, mais aussi sculptural et esthétique*². » Corps morcelé, bras arraché, le voyageur, tournant le dos au port d'attache dont il s'éloigne, se trouve dans une position instable, reflet de sa situation précaire et de la dynamique créée par la marche. Son corps semble en partance, se dirigeant vers un ailleurs. Sur le socle de la sculpture apparaît une fissure entre les deux pieds, marque du mouvement du voyageur qui quitte un lieu pour en rejoindre un autre, à l'image des frontières qu'il va devoir franchir. Seul son corps déchiré fait le lien entre ces deux rives, tout comme la valise assure une continuité entre les deux parties de son corps et de son être. Pour l'artiste, cette valise a une portée hautement symbolique, puisqu'« *elle représente le poids des expériences, du vécu, et des choses très personnelles comme les remords, les regrets. Elle reflète aussi une attitude : prendre sa valise et partir, c'est aussi savoir être courageux et déterminé.* »

En miroir, l'expérience de l'exil, exprimée de façon théorique et analytique par Edward Saïd, est « *une fissure à jamais creusée entre l'être humain et sa terre natale, entre le moi et son vrai foyer ; et la tristesse qu'il implique n'est pas surmontable* ». Sans espoir de retour, hors de sa terre natale, de son domaine linguistique et culturel, celui qui se trouve en exil vit cette expérience comme un arrachement, un traumatisme, voire une dislocation psychique. Dans ses *Réflexions sur l'Exil*, Edward Saïd résume ainsi cette expérience : « *L'exil est une vie menée hors de l'ordre habituel. Il est nomade, décentré, contrapuntique ; mais à peine s'y est-on habitué que sa force troublante éclate à nouveau.* » Le décentrement, l'appartenance révolue au monde d'avant, la non-appartenance au pays d'accueil sont les ressorts de cette discontinuité permanente que ressent la personne en exil. À la perte de tous repères géographiques, physiques, linguistiques et culturels, s'ajoute la perte d'identité, la fragmentation du moi. L'exil physique se double donc d'un exil mental, expression d'un traumatisme, celui du départ contraint, et d'une souffrance intrinsèque.

Comme en écho aux *Voyageurs* de Bruno Catalano, Edward Saïd utilise lui aussi l'image de la valise, emblème de l'exilé, « *chargée à l'excès qui, à chaque départ, masque en réalité la peur de ne pas pouvoir rentrer*³. » Tant dans leurs images que dans leurs ressentis, des résonances se font jour entre les récits et les œuvres d'Edward Saïd et de Bruno Catalano : pour l'un comme pour l'autre, la valise évoque l'errance existentielle.

Un sentiment d'étrangeté, être étranger

À partir de l'expérience du départ, forcé ou non, Edward Saïd développe un « *sentiment d'aliénation incessante* », un sentiment d'étrangeté permanent où qu'il se trouve. Au sens littéral, être étranger signifie ne pas appartenir à la communauté nationale, s'en trouver exclu, car venant d'ailleurs. Cette expression peut être interprétée de deux façons : d'une part, se sentir

² Bruno CATALANO, *Introspective*, Les Français, 2015.

³ Franca SINAPOLI, « Exil et réinvention de l'identité chez Edward W. SAÏD », *Enthymema*, XIII, 2015.

étranger et d'autre part, être défini comme étranger, non seulement ne pas parler la langue, ne pas avoir les codes, ne pas connaître les us et coutumes, mais aussi se retrouver dans un milieu hostile, car différent. Tout devient alors étrange, hors de portée, hors de compréhension. S'en suit une perte de repères culturels et linguistiques ainsi qu'une perte d'identité. C'est ce qui constitue la dimension la plus perturbante pour qui est exilé. « Être "dehors", ou "toujours au mauvais endroit" [...] est un leitmotiv du mémoire de Saïd ».

La fissure ou la fracture évoquée précédemment se retrouve ici illustrée par l'interrogation d'Edward Saïd quand il évoque son propre nom, tel un oxymore symbolisant cette rupture profonde engendrée par l'exil dans son être même : « *Il m'a fallu une cinquantaine d'années pour m'habituer, ou, plus exactement, pour me sentir moins mal à l'aise avec "Edward", un nom bêtement anglais associé de force au nom de famille Saïd, indubitablement arabe. [...] Mais la logique de mon nom s'est effondrée [...] lorsque j'ai essayé de relier mon nom anglais fantaisiste à son partenaire arabe. [...] La seule chose que je ne pouvais pas tolérer, mais que je devais très souvent supporter, c'était la réaction d'incrédulité, et donc de sape : Edward ? Saïd ?⁴* » Le sentiment d'étrangeté s'avère donc double, à la fois géographique et intérieur : le résultat est cependant similaire puisqu'il engendre un sentiment d'éloignement et de non-appartenance. Cela corrobore la conclusion à laquelle parvient Alexis Nuselovici : « *L'expérience exilique naît d'un passage de frontière [...] tout exil est un exil intérieur dans la mesure où son expérience, avant de toucher le corps déplacé, imprime la marque psychique de la déchirure, d'une exclusion vécue d'abord dans l'intériorité, une conscience avant une condition.* » C'est bien cet homme déchiré que Bruno Catalano veut représenter dans sa collection *Les Voyageurs* et son intention est de « *montrer la souffrance dans le vide* », comme l'indique le sculpteur lui-même.

L'exil comme réécriture de soi

Comment cette déchirure, ce vide intérieur, ce sentiment de nostalgie et de perte s'expriment-ils au sein des œuvres d'artistes en exil ? Pour qui a vécu la fragmentation de l'identité par l'exil, le retour physique au pays natal pourrait être considéré comme le remède ultime à la blessure de l'arrachement. Ce retour au point de départ suffirait alors pour retrouver une identité originelle, pleine et entière, enrichie d'une expérience, certes traumatique, mais susceptible d'être dépassée. En revanche, ceux pour qui le retour s'avérerait impossible seraient condamnés à vivre dans une nostalgie incurable, une identité figée, seulement nourrie du souvenir inlassablement idéalisé. Nostalgie d'un monde perdu et mythifié, le souvenir du pays d'origine devient lui-même un lieu onirique, recomposé par le travail de la mémoire. Ainsi, comme l'écrivent Alexandre-Garner et Keller-Privat : « *Les routes [...] de l'exil s'inscrivent souvent dans la perte et dans un deuil impossible, faisant de l'imaginaire, du langage ou de la mémoire l'ultime espace où demeurer, faisant de la littérature le dernier espace où s'encrener/s'ancrer⁵.* »

4 Edward SAÏD, *Out of Place. A Memoir*, New York, Vintage Books, 1999.

5 Alexandre GARNER et Keller PRIVAT, *Migrations, exils, errances et écritures*, Paris, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2012, p. 5.

“
Ceux pour qui le
retour s'avérerait
impossible seraient
condamnés à vivre
dans une nostalgie
incurable, une
identité figée,
seulement nourrie
du souvenir
inlassablement
idéalisé.
”

“
 L'exil, tel que
 présenté à travers
 les expériences
 et les parcours de
 Bruno Catalano
 et d'Edward
 Saïd, représente
 une épreuve
 douloureuse dont
 les stigmates
 ne peuvent
 s'effacer, mais
 paradoxalement,
 c'est aussi une
 expérience féconde
 qui peut mener à un
 nouveau territoire,
 la création d'une
 nouvelle identité
 et d'un nouveau
 rapport au monde.”

En fait, ce n'est qu'au terme d'une longue élaboration, d'un travail d'analyse personnelle, qu'Edward Saïd, loin de se contenter d'une identité fracturée et victimaire, revendique le fait de n'appartenir à aucun lieu, puisque « *quand Saïd aurait pu voir se réaliser un "retour" sur les terres de ses origines, il doit constater en revanche qu'il a élaboré positivement son "non-retour" dans une poétique de la non-appartenance, de la non-possession d'un lieu.* »

Edward Saïd opère un glissement en refusant les stéréotypes liés à la condition de l'exilé. Il s'émancipe de ce qui caractérise tout exilé, à savoir se trouver pris entre deux réalités difficiles à concilier, celle de son pays d'origine et celle du pays d'accueil, et se forge une nouvelle identité. Toujours « *out of place* », hors champ, hors cadre, comme décalé, il considère l'écriture autobiographique comme une invention, une recréation de son identité, à partir d'expériences et de souvenirs du passé, moments choisis que l'auteur restructure et réécrit, à force de reformulations et de réinterprétations. Par conséquent, l'exil amène une dimension créative et devient lieu d'inspiration et d'écriture. Ce lieu réinventé nourrit la fiction personnelle de l'auteur : l'art devient refuge, lieu d'apaisement, d'acceptation et de reconstruction. De l'identité fragmentée à une identité personnelle réinventée, s'est élaborée pour l'artiste une métamorphose, forme de renaissance à travers l'écriture de l'exil ou de sa représentation artistique, qui lui permet finalement d'appréhender le monde différemment.

L'exil, tel que présenté à travers les expériences et les parcours de Bruno Catalano et d'Edward Saïd, représente une épreuve douloureuse dont les stigmates ne peuvent s'effacer, mais paradoxalement, c'est aussi une expérience féconde qui peut mener à un nouveau territoire, la création d'une nouvelle identité et d'un nouveau rapport au monde. C'est de cette conscience nouvelle que fait état Albert Camus dans *Noces* : « *Jamais je n'avais senti, si avant, à la fois mon détachement de moi-même et ma présence au monde*⁶. » Dès lors, le déracinement initial, le sentiment de perte comme celui de non-appartenance deviendraient les étapes d'un cheminement menant à une réinvention de la conscience de soi trouvant son expression à travers l'art. Ainsi, représenter et écrire l'exil permettrait à ces artistes de trouver un nouveau lieu d'appartenance, le leur, et de se recréer. ●

Edward Saïd (1935-2003)

Né à Jérusalem, en Palestine mandataire, ou Palestine sous mandat britannique, il passe sa jeunesse entre Jérusalem et Le Caire, avant de devoir partir pour les États-Unis en 1951. Universitaire, théoricien et critique littéraire, cette expérience l'a profondément marqué.

Bruno Catalano (1960 -)

Né au Maroc en 1960, lui et sa famille sont contraints à l'exil en 1975. Installé à Marseille depuis, il garde en mémoire l'épreuve du déracinement.

⁶ Albert CAMUS, *Noces*, Folio, éditions Gallimard, 1986, p. 26.

Origines et perspectives des réfugiés en France

Par rapport aux autres migrants, ceux qui ont pris le chemin de l'exil sous la contrainte ont davantage de difficultés avec leur intégration socio-économique dans le pays dans lequel ils s'installent¹. Les estimations les plus récentes montrent ainsi que le taux de chômage des réfugiés reste supérieur à celui des autres migrants aux caractéristiques socio-démographiques similaires dix ans après leur arrivée² et que l'écart persiste jusqu'à vingt ans par rapport aux natifs (Müller *et al.*, 2022). Ces difficultés témoignent notamment de la moindre préparation d'une émigration forcée, par exemple en termes de destination et de maîtrise de la langue. Elles reflètent également les ruptures qui l'accompagnent – éducation, emploi, cercles affectifs – et les séquelles mentales et physiques découlant de la situation dans le pays d'origine et les expériences traversées au cours de l'exil³. En France, les caractéristiques de ces exilés sous contrainte restent toutefois mal connues par rapport à des pays voisins disposant de dispositifs statistiques dédiés⁴.



Benjamin Michallet

Postdoctorant
à PSE-École
d'économie de Paris

Hillel Rapoport

Professeur
de sciences
économiques à l'École
d'économie de
la Sorbonne et
à PSE-École d'économie
de Paris

L'enquête *Origines et Perspectives des Réfugiés en France* (OPReF) a été réalisée par l'École d'Économie de Paris⁵ afin d'établir des statistiques nationales sur la diversité des populations réfugiées en France métropolitaine (hors Corse) qui ont obtenu l'asile et sont donc Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI). Administrée de novembre 2020 à avril 2021 en 9 langues dans 378 centres tirés au hasard auprès d'un échantillon représentatif de la population réfugiée hébergée au titre de l'asile, l'enquête OPRéF permet de mieux appréhender les caractéristiques socio-économiques d'origine et les raisons du départ des 2632 personnes enquêtées, leurs parcours jusqu'à l'obtention de l'asile de la France, leurs situations de santé ou encore leurs aspirations. En décrivant la situation spécifique des BPI hébergés au titre de l'asile, l'enquête est la plus vaste jamais réalisée en France auprès de ce public.

1 FASANI F., FRATTINI T. et MINALE L., « Lift the Ban? Initial Employment Restrictions and Refugee Labour Market Outcomes », *Journal of the European Economic Association*, 19(5), 2021, p. 2803-2854.

2 FASANI F., FRATTINI T. et MINALE L., « [The struggle for] refugee integration into the labour market: Evidence from Europe », *Journal of Economic Geography*, 22(2), 2022, p. 351-393.

3 BRELL C., DUSTMANN C. et PRESTON I., « The labor market integration of refugee migrants in high-income countries », *Journal of Economic Perspectives*, 34(1), 2020, p. 94-121.

4 Depuis 2016, le panel socio-économique allemand (GSOEP) a introduit un module complémentaire permettant le suivi longitudinal d'un échantillon représentatif de réfugiés. Cette enquête (IAB-BAMF-SOEP) est appariée avec les données d'emploi au niveau individuel.

5 L'enquête est financée par la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) et l'Institut Convergence Migration (ICM).

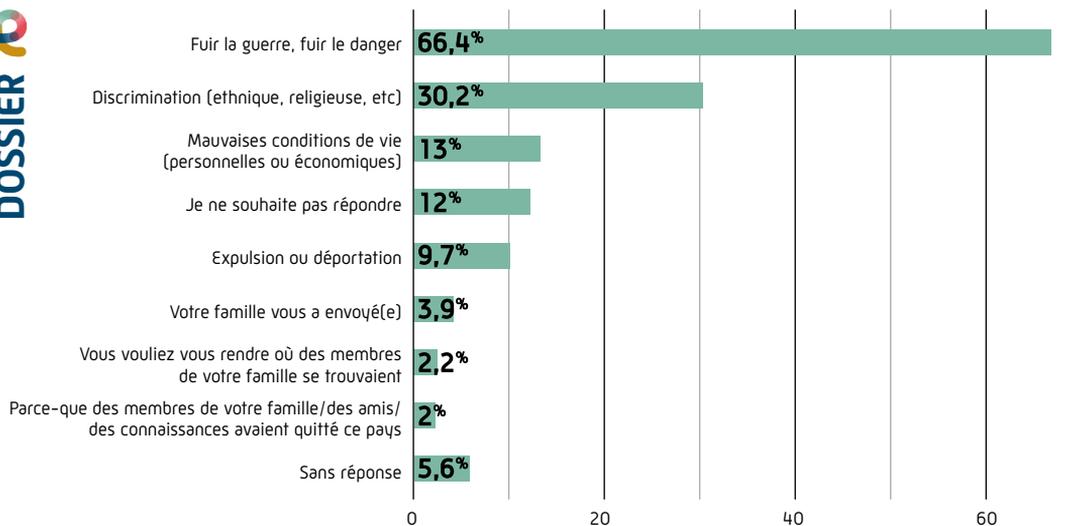


Figure 1 Fuir la guerre, le danger comme principale raison de départ.
Lecture : 66 % des personnes interrogées ont déclaré fuir la guerre comme l'une des raisons de leur départ (plusieurs réponses possibles).

“
**Dans le monde,
 le nombre de
 réfugiés évolue
 parallèlement aux
 indicateurs de
 conflits qui sont en
 forte croissance
 depuis 2011.**
 ”

Dans le monde, le nombre de réfugiés évolue parallèlement aux indicateurs de conflits qui sont en forte croissance depuis 2011⁶. Dans ce contexte, la plupart des répondants à l'enquête OPRéF⁷ ont indiqué fuir la guerre ou le danger comme raison du départ, la seconde raison invoquée étant les discriminations dans le pays d'origine et les mauvaises conditions de vie personnelles ou économiques. À l'exception des Syriens, la vaste majorité des répondants déclarent n'avoir aucun réseau à l'arrivée, ce qui témoigne de l'absence de destination précise au moment du départ. Peu de répondants mentionnent des raisons familiales comme cause du départ [Figure 1].

Près de la moitié des BPI hébergés au titre de l'asile est originaire d'Afghanistan et du Soudan⁸, deux pays marqués par de longues périodes de conflits au cours des années 2010, suivis de la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Syrie, l'Érythrée et la Somalie, des pays pour la plupart affectés par des conflits armés ou une instabilité politique au cours de la dernière décennie. Pourtant déterminantes, les expériences surmontées au cours du trajet restent une dimension particulièrement mal connue alors même que les conditions du voyage et sa durée affectent la santé physique, la santé mentale et le capital humain de ceux qui l'entreprennent. Le module de l'enquête dédié aux risques encourus au cours du voyage montre que plus des trois quarts des répondants ont été victimes d'attaques physiques, d'escroquerie financière ou d'extorsions, d'emprisonnement, de vol, de chantage, de harcèlement sexuel ou de naufrage! On observe une hétérogénéité en

6 HATTON T. J., « Refugees, asylum seekers, and policy in OECD countries », *American Economic Review*, 106(5), 2016, p. 441-445.

7 Rapport H., MICHALLET B. et SCHNEIDER-STRAWCZYNSKI S., *Enquête sur les Origines et les Perspectives des Réfugiés en France* (OPReF), 2022.

8 Afghanistan : 32 % ; Soudan : 11 % ; Guinée : 7 % ; Côte d'Ivoire : 4 % ; Syrie : 4 % ; Érythrée : 4 % ; Somalie : 4 % ; et 78 autres nationalités à moins de 4 %.

fonction du genre et des nationalités qui traduit, pour partie, les périodes et chemins de migration empruntés : la majorité des enquêtés originaires de Côte d'Ivoire ou d'Érythrée indiquent avoir été emprisonnés, une expérience rapportée par moins de 30 % des répondants d'autres nationalités tandis que 20 % des répondantes rapportent des faits de harcèlement ou de violence sexuelles contre 8 % des hommes.

La complexité et les dangers liés à l'exil se reflètent dans les caractéristiques de l'échantillon de l'enquête. Il s'agit pour l'essentiel d'une population jeune, âgée de moins de 35 ans et masculine⁹ [Figure 2]. Les enquêtés afghans, érythréens et soudanais sont très majoritairement des hommes (jusqu'à 90 % pour ces derniers). Les originaires de Guinée et de Syrie comptent environ 40 % de femmes. La Côte d'Ivoire fait exception avec une majorité de femmes (60 %).

Les femmes sont plus éduquées, 22 % ayant atteint un niveau d'étude supérieur contre 13 % des hommes. Les différences entre nationalités sont également très marquées : cela reflète tout à la fois l'écart de développement entre ces pays et les spécificités de leur système éducatif. Brückner *et al.*¹⁰ soulignent que la proportion d'exilé-e-s ayant terminé leur scolarité diminue avec la durée des conflits armés, ce qui concerne parti-



9 68 % des répondants à l'enquête sont des hommes contre 48 % dans la population française. 78 % des hommes et 68 % des femmes ont 35 ans ou moins (contre 40 % et 41 % pour la France) et seuls 8 % des répondants ont plus de 45 ans (contre 47 % pour la France).

10 BRÜCKER H., JASCHKE P. et KOSYAKOVA Y., *Integrating Refugees and Asylum Seekers into the German Economy and Society: Empirical Evidence and Policy Objectives*, Washington (DC), Migration Policy Institute, 2019.

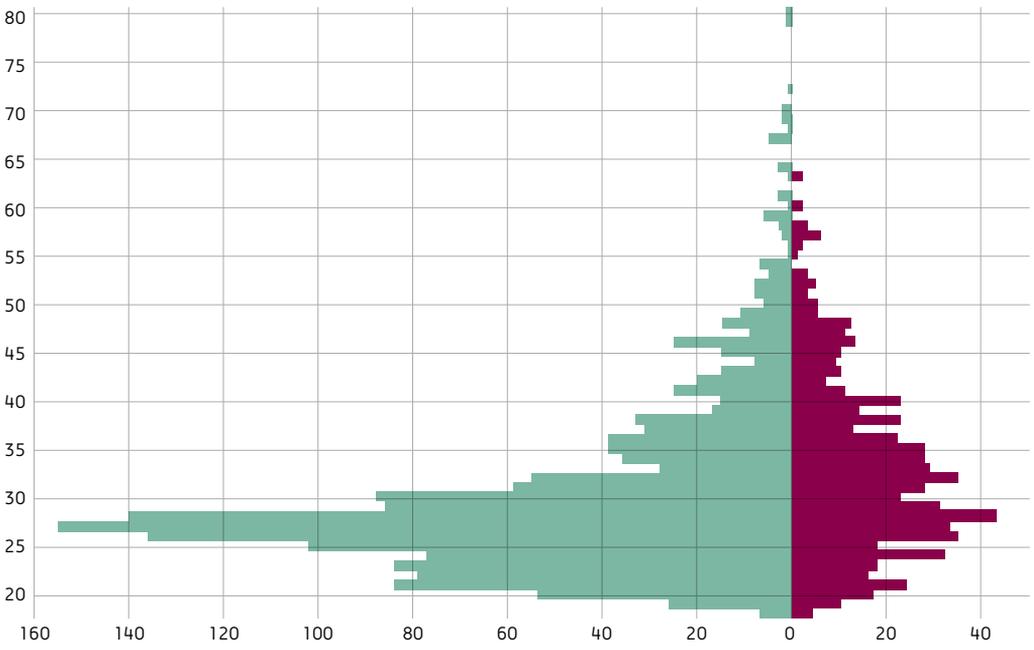


Figure 2 Les réfugiés : une population jeune et plutôt masculine.

Lecture : distribution par âge et sexe des personnes ayant répondu à l'enquête.

Sexes ■ Hommes ■ Femmes

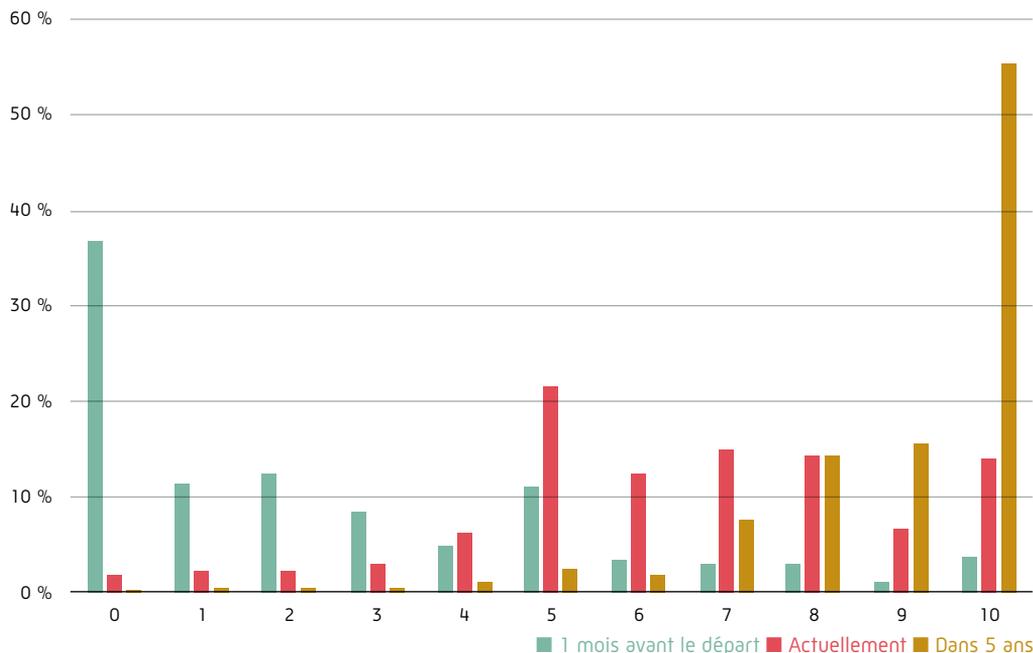


Figure 3 Optimisme déclaré au cours de l'enquête (échelle de 1 à 10).

Lecture : les personnes interrogées ont indiqué leur niveau d'optimisme sur une échelle de 0 à 10 à trois points dans le temps, 38 % n'avaient aucun optimisme avant leur départ et 58 % se montrent extrêmement optimistes dans les cinq ans à venir.

“
Pourtant déterminantes, les expériences surmontées au cours du trajet restent une dimension particulièrement mal connue alors même que les conditions du voyage et sa durée affectent la santé physique, la santé mentale et le capital humain de ceux qui l'entreprennent.
 ”

culièrement l'Afghanistan. Dans notre enquête, les Afghans sont surreprésentés parmi les répondants n'ayant aucun diplôme. Une majorité de répondants indique comprendre le français « assez bien », ce qui indique que nombre de réfugiés sont originaires de pays francophones ou qu'ils ont acquis une certaine maîtrise de la langue dans l'attente de leur statut. Interrogés sur leurs priorités, les enquêté-e-s évoquent d'abord leur famille, puis l'accès au logement et à l'emploi. Ils et elles accordent de l'importance au fait d'avoir un emploi qu'ils et elles aiment, dans lequel ils et elles excellent et qui offre une bonne rémunération. L'accès à l'emploi reste cependant très difficile : alors qu'ils étaient en moyenne 3,2 % à déclarer être au chômage dans leur pays d'origine, ce taux s'élève à 38,4 % au moment de l'enquête, un constat plutôt homogène entre les pays d'origine. Pourtant, dans l'ensemble, les répondants font état d'un certain optimisme lorsqu'ils se projettent à cinq ans [Figure 3] et déclarent en majorité avoir rarement le sentiment d'être bons à rien, désespérés, nerveux ou déprimés. On constate une amélioration de l'état de santé autodéclaré entre la situation au cours des six mois qui ont précédé l'exil et l'enquête. Finalement, une vaste majorité des enquêtés déclare vouloir rester définitivement en France. ●

🔗 Les données de l'enquête *Origines et Perspectives des Réfugiés en France* (OPReF) seront mises à disposition de la communauté des chercheurs au cours du second semestre 2022 sur le site de l'École d'Économie de Paris sur la page « données ouvertes ».

Les exilé·e·s syrien·ne·s en Turquie : déconstruire les rumeurs sur une fécondité « élevée »

La Turquie est l'un des pays accueillant le plus d'exilé·e·s au monde. Ils et elles sont environ 4 millions dont une immense majorité de Syrien·ne·s et dans une moindre mesure d'Irakien·nes et d'Afghan·e·s¹ en 2022.



Celio

Sierra-Paycha

Maître de conférences en démographie et docteur en géographie. Il est membre de l'Institut de démographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (IDUP) et du centre de recherches de l'Institut de démographie de Paris 1 (CRIDUP)

Leila Fardeau

Doctorante en démographie au sein de l'Institut national d'études démographiques (INED)

Armelle Andro

Professeure de démographie à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable scientifique à la Direction de la Santé Publique à la Ville de Paris

Ilgı Bozdag

Docteure en démographie et membre du centre de recherches de l'Institut de démographie de Paris 1 (CRIDUP) ainsi qu'à l'Institut de démographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (IDUP)

n réponse à ces arrivées massives depuis le début de la guerre civile syrienne, le gouvernement turc a mis en place un dispositif d'accueil fournissant un accès conditionné aux soins et à l'éducation pour ces exilé·e·s à partir de 2013. Suite aux accords entre la Turquie et l'Union européenne signés en mars 2016, cette dernière s'est engagée à verser 6 milliards d'euros pour financer leur accueil et leur stabilisation en Turquie tout en limitant drastiquement les passages vers l'Union européenne. En complément de cette première aide, plusieurs organisations nationales et internationales ont apporté des contributions à ces dispositifs. Le plan d'aide sociale d'urgence (ESSN – *Emergency Social Safety Net*) est ainsi devenu le programme humanitaire le plus important de l'histoire de l'Union européenne. En décembre 2016, plus de 1,7 million d'exilé·e·s vivant en Turquie recevaient une aide financière mensuelle grâce aux fonds de l'UE, en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial des Nations unies², le Croissant Rouge turc, et les institutions gouvernementales de la Turquie³. Du point de vue juridique, l'accueil des exilé·e·s syrien·ne·s sur le territoire turc n'a pas été encadré par le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève, mais par un statut de protection alternatif, dit de « protection temporaire », statut conçu en réponse à cet afflux massif d'exilé·e·s⁴. Les autres personnes déplacées comme les Afghan·e·s ou les Irakien·nes accèdent quant à eux à la protection internationale et, le cas échéant, au statut de réfugié.

Le programme ESSN vise à couvrir les besoins fondamentaux des familles et des personnes identifiées comme les plus vulnérables, quel que soit leur statut (protection temporaire, internationale ou réfugié)

1 Selon les données de la Direction générale de l'administration des migrations (*Göç İdaresi Genel Müdürlüğü*) consultées le 27 juin 2022.

2 De décembre 2016 à mars 2020, l'ESSN était géré par le Programme alimentaire mondial. Depuis avril 2020, il est géré par la Fédération internationale de la Croix-Rouge.

3 *Emergency Social Safety Net* : https://ec.europa.eu/echo/essn_fr

4 C'est le même dispositif qui a été mis en place au sein de l'UE depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.

en Turquie. Chaque bénéficiaire du programme reçoit ainsi une carte bancaire créditée de 120 livres turques par membre de la famille afin que le ménage puisse pourvoir à ses besoins fondamentaux, qu'il s'agisse d'acheter de l'essence, de payer son loyer, ses factures, les frais de scolarité des enfants ou encore pour les dépenses de santé. Ainsi, une famille composée d'un couple parental et de trois enfants reçoit environ 700 livres turques, soit 111 euros⁵ par mois en comptant les suppléments trimestriels⁶.

Pour bénéficier du programme humanitaire, les familles doivent remplir certains critères liés à la structure de la famille. Par exemple, une famille ayant un ratio de dépendance (nombre de personnes de moins de 18 ans, de 60 ans et plus et de personnes en situation de handicap, rapporté au nombre de personnes âgées de 18 à 59 ans) égal ou supérieur à 1,5 sera éligible, tout comme un couple d'adultes ayant trois enfants mineurs. Ce dernier critère a été particulièrement critiqué par une partie de l'opinion publique turque⁷, notamment par l'opposition républicaine au gouvernement d'Erdoğan. Parmi les critiques faites aux accords avec l'UE, l'une d'entre elles accuse finalement le programme d'avoir un effet pervers sur la fécondité des exilé-e-s, les incitant à faire plus d'enfants pour bénéficier des aides financières et augmentant donc la fécondité dans cette population exilée.

⁵ Selon le taux de change de 2019.

⁶ Aux 120 livres par personne, s'ajoute un supplément trimestriel de 600 livres pour les familles composées de 1 à 4 membres, de 300 livres pour les familles composées de 5 à 8 membres, 100 pour les familles de 9 membres et plus. Le soutien aux plus petites familles est plus important d'une part parce que celles-ci sont considérées comme plus vulnérables (souvent monoparentales et/ou moins insérées économiquement) et d'autre part pour tenir compte des économies d'échelle.

⁷ Par exemple, dans l'article de presse suivant : <https://www.sozcu.com.tr/2022/yazarlar/murat-muratoglu/turkiyede-dogan-754-000-suriyeli-7032117/amp/>.

Grâce à la carte ESSN, les familles de réfugiés peuvent acheter ce dont elles ont le plus besoin.



© WFP / Deniz Akkus.



Sollicité par le Programme alimentaire mondial, le Centre de Recherches de l'Institut de Démographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (CRIDUP) a conduit une étude en 2019, pour évaluer l'impact réel de cette aide humanitaire sur la fécondité des familles syriennes exilées⁸. La méthodologie reposait sur une étude économétrique des différences de fécondité entre bénéficiaires et non-bénéficiaires de l'aide doublée d'une étude qualitative par *focus groups* menée auprès de plus d'une centaine d'exilé-e-s dans différentes villes de Turquie.

L'étude économétrique s'est appuyée sur la comparaison d'indicateurs de fécondité entre bénéficiaires et non-bénéficiaires de l'aide afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle les non-bénéficiaires feraient plus d'enfants pour devenir éligibles au programme. En effet, selon les détracteur-rices du programme, les couples non-bénéficiaires ayant déjà deux enfants auraient un troisième enfant pour se conformer aux critères d'éligibilité de l'aide. Les résultats montrent au contraire que la probabilité d'avoir un enfant dans l'année est moins importante chez les non-bénéficiaires, démentant cette idée reçue. Par ailleurs, ils montrent que le délai entre la naissance du deuxième et du troisième enfant est plus court chez les non-bénéficiaires que chez les bénéficiaires. Il existe donc bien un effet incitatif de l'aide sur la fécondité, mais celui-ci doit être plutôt considéré comme un « effet d'aubaine » que comme un « effet pervers ». En effet, l'existence du programme ne conduit pas les individus à faire plus d'enfants pour en bénéficier, mais à avoir leur troisième enfant plus rapidement que si le programme n'avait pas existé.

À l'encontre des représentations communes, les résultats montrent que la fécondité des familles syriennes a globalement baissé depuis le début du

Presque 1,5 million de réfugiés vivant en Turquie reçoivent une aide mensuelle en espèces grâce au financement humanitaire de l'UE.

“
Le programme ESSN vise à couvrir les besoins fondamentaux des familles et des personnes identifiées comme les plus vulnérables, quel que soit leur statut en Turquie.
 ”

8 SIERRA-PAYCHA Celio, FARDEAU Leila, BOZDAG Ilgi et ANDRO Armelle, 2020, *The impact of Emergency Social Safety Net (ESSN) Targeting Criteria on the Fertility Decisions of Applicants*, rapport commandé par le Programme alimentaire mondial des Nations-Unies, 58 p.

conflit. Cette baisse tendancielle sur près d'une décennie a au moins deux explications liées aux dynamiques démographiques. D'une part, il ne fait pas de doute qu'une partie de cette baisse est attribuable à une tendance de long terme associée à la transition démographique dans la société syrienne⁹ qui a commencé dans ce pays au milieu des années 1970. D'autre part et de manière plus conjoncturelle, une autre partie de la baisse est à mettre sur le compte de la conjoncture dramatique de la décennie 2010 : violences liées à la guerre civile, migration forcée, déclassement et baisse du niveau de vie, manque de confiance dans le futur, ont vraisemblablement conduit une partie des syrien-ne-s à ajourner ou à abandonner leurs projets conjugués et parentaux.

Mais il reste vrai que, malgré cette baisse globale de la fécondité au sein de la population syrienne, le nombre moyen des enfants par femme parmi ces familles reste supérieur aux 2,1 enfants par femme généralement observé pour les femmes turques, ce qui peut entraîner un biais de perception pour la population hôte. Ce biais a conduit une partie de l'opinion publique à imputer le surplus d'enfants dans les familles syriennes au programme humanitaire plutôt qu'à des différences de normes de fécondité¹⁰ liées à une transition démographique plus avancée en Turquie qu'en Syrie.

Les caractéristiques démographiques – notamment le niveau de fécondité – des populations bénéficiaires de ces aides peuvent donc être perçues comme des stratégies pour toucher illégitimement les allocations alors qu'elles correspondent en réalité à des normes démographiques différentes qui se transforment tendanciellement, indépendamment de l'existence des programmes d'aides aux populations vulnérables.

Les analyses des données qualitatives recueillies auprès des exilé-e-s lors des *focus groups* confirment l'hypothèse d'une baisse de la fécondité suscitée par l'exil. Elles montrent que le nombre idéal d'enfants a diminué depuis la guerre pour la plupart des personnes interrogées bien que ce nombre se situe toujours au-dessus de la fécondité moyenne turque. Les témoignages collectés dans le cadre de ces entretiens collectifs convergent d'ailleurs sur le constat d'un changement des normes et pratiques causé par l'exil, et il est largement partagé par les hommes et les femmes interrogé-es. C'est sur la pérennité d'une telle évolution que les avis divergent : si les femmes semblent davantage convaincues du fait qu'elles continueront à avoir moins d'enfants qu'auparavant grâce à un certain *empowerment* acquis avec l'exil en Turquie, les hommes, plus conservateurs, attribuent plutôt cette nouvelle donne à des difficultés économiques temporaires et se la représentent comme un phénomène réversible. Cette étude montre donc que, dans ce contexte de migrations forcées, de violences politiques et d'exil, ce sont les normes de genre qui sont vraisemblablement amenées à se reconfigurer et peut-être à pérenniser des changements à l'œuvre dans la fécondité. ●

Il existe donc bien un effet incitatif de l'aide sur la fécondité, mais celui-ci doit être plutôt considéré comme un « effet d'aubaine » que comme un « effet pervers ».

⁹ La transition démographique désigne un processus de diminution de la mortalité suivi d'une diminution de la fécondité et de la natalité que l'on observe peu à peu dans tous les pays du monde depuis le XVIII^e siècle.

¹⁰ BOZDAG Ilgi, SIERRA-PAYCHA Celio et ANDRO Armelle, 2022 « Temporary Adjustment or Normative Change? Fertility and Marriage Preferences of Syrian Refugees in Turkey in the Context of Forced Migration », *Frontiers in Human Dynamics*, 3-10-3389.

« Voyage vers l'incertain » Carte sensible d'une exilée ukrainienne en France

Anna, exilée ukrainienne en France, a retracé son parcours depuis les environs de Borova, dans la région de Kyiv, jusqu'à Vincennes, en région parisienne. Le document qu'elle produit est la matrice d'un récit d'exil au féminin dont nous publions ici des extraits traduits du russe par Kristina Matrosova.



Ségolène Débarre

Maîtresse de conférences en géographie et membre du laboratoire Géographie-Cités (UMR 8504)

Traduction du russe : Kristina Matrosova, doctorante au laboratoire Géographie-Cités, ANR RECORDS

Le mot "exil", ça n'existe ni en russe ni en ukrainien, c'est intraduisible... » C'est ainsi que débute notre rencontre avec Anna¹, actuelle bénéficiaire de la protection temporaire, arrivée à Paris le 3 avril 2022. Anna ne parlant ni français ni anglais, l'entretien se fait en russe. « *Mon histoire est très atypique. Nous avons eu beaucoup de chance, notre voyage a été assez lisse, sans difficulté. Il y a des gens qui ont dû attendre plus de deux semaines à Lviv pour pouvoir atteindre la frontière.* » Anna vivait avec son mari et leur fils dans un petit village à côté de Borava, un bourg situé à quarante kilomètres de Kyiv. « *Nous étions heureux. Nous n'avions pas besoin que l'on nous "libère"* ». À l'aise financièrement, ils avaient tous deux des professions reconnues. La guerre au Donbass semblait loin : « *C'était une abstraction.* » Depuis 2017, cependant, ils s'étaient liés d'amitié avec la famille d'un camarade de leur fils venu de Donetsk : « *Ils vivaient à cinq dans un espace réduit et en mauvais état alors que six mois avant la guerre, ils avaient acheté une maison : ils ont tout laissé derrière eux après la chute d'un missile dans la cour de l'école maternelle.* » Cette rencontre avait rapproché la guerre de Borava, mais pas assez pour envisager une invasion de grande ampleur : « *La guerre, ça ne peut pas arriver !!!* », note-t-elle à gauche de sa carte. Anna met du temps à se lancer pour dessiner son trajet avec les crayons qu'on lui tend et, surtout, à dévoiler ses émotions. Elle est déroutée par l'exercice : « *La géographie en France n'a rien à avoir avec celle que l'on pratique en Ukraine !* » Nous l'encourageons à associer librement des mots avec les lieux de départ puis de l'exil suivant le principe des cartes sensibles [voir encadré]. Borova est le lieu du « *bonheur* », du « *travail aimé* », de la « *forêt* » et du « *foyer* », « *des provisions et des graines à semer, laissées aux proches restés là-bas* ». Sur le dessin, c'est le lieu où l'on retournera « *quand la guerre finira* » – si elle finit, car le point d'interrogation laisse place au doute. À l'inverse, les lieux traversés lors du voyage sont associés à « *l'incertitude* », « *au souvenir des proches laissés derrière* » et à l'idée du « *danger menaçant la famille* ». Paris et Vincennes, lieux d'accueil et d'installation sont associés au « *pays étranger* », à « *la guerre* » et à l'envie de « *rentrer à la maison* ».

¹ Le prénom a été changé pour préserver l'anonymat.



« Voyage vers l'incertain »
- Carte sensible réalisée
par Anna le 6 juin 2022
à Paris.

Légende (de gauche à
droite) : « La guerre, ça
ne peut pas arriver!!! » ;

Borova : « Quand la
guerre finira? », « Kyiv :
« Incertitude » ; Varsovie :
« Bienveillance, souci,
soutien amical », Berlin :
« Accueil chaleureux,
aide » ; Hanovre,
Karlsruhe : « Très long
chemin vers les amis » ;
Paris, Vincennes :
« Tristesse, aucun
plaisir ».

“
**Nous étions
heureux. Nous
n'avions pas besoin
que l'on nous
"libère".**
”

C'est l'état du ciel qui lui permet d'exprimer son ressenti et de laisser entrevoir, au-delà de la bienséance, la douleur de l'exil. Le 24 février 2022, au premier jour de l'offensive de l'armée russe, elle s'était réveillée au petit matin : « Le ciel était couvert d'avions. Mon mari a pensé que les bruits de tirs venaient de la forêt, que c'étaient des braconniers. Pendant trois jours, nous avons été complètement dans le déni. Nous ne pensions pas que cela pouvait être la réalité. Ils ont fait venir les deux grands-mères de Kyiv : 8 heures de trajet jusqu'à chez eux contre 30 minutes en temps normal. Nous nous sommes organisés avec les voisins : nous avons acheté un gros sac de farine, de sucre, des réserves de saucisson, de fromage... Les gens se réfugiaient chez nous avant d'aller plus à l'ouest. Nous avons accueilli une famille, puis une autre, soit 12-13 personnes au total. J'ai passé environ les deux premières semaines à faire tourner la maison sans regarder les actualités. C'est seulement lorsque les deux familles sont parties à Lviv que j'ai réalisé que c'était vraiment la guerre. [...] J'avais peur, mais j'avais aussi beaucoup d'espoir que la guerre soit de courte durée. »

Il n'y avait pas de présence militaire dans le village, mais, à dix kilomètres, des affrontements réguliers trahissaient les enjeux du contrôle d'un nœud ferroviaire. « Les vitres tremblaient. Ça faisait peur, mais ça allait. Nous craignons surtout que des éclats d'obus tombent sur la maison. » Partir? Mais où? « La moitié de l'Ukraine était déjà à Lviv. Les trains étaient bondés : il y avait 10 à 12 personnes dans les compartiments habituellement réservés à 4 personnes. Et nous n'avions pas de voiture. À Lviv même, il était très difficile d'être hébergé. Et Lviv pouvait aussi être bombardé. Personne ne nous attendait nulle part. Nous avions peur, mais nous avions le sentiment que ce serait pire ailleurs. »

La décision de quitter le pays est prise par son mari lorsque des collègues français lui proposent de l'accueillir : « Que je le veuille ou non, nous serions partis. C'était important pour lui. Et puis nos salaires ukrainiens ont été réduits. Nous n'avions plus beaucoup de moyens pour faire face à l'augmentation des prix et nous nous sommes dit que nous n'allions pas pouvoir survivre. » Sur la carte, Anna associe leur départ de Borova à la nuit. Aucun voisin n'a souhaité prendre le risque de les emmener à Kyiv en voiture. Ils se mettent en route avant le lever du jour. Par chance, le train régional, dont les passages sont devenus imprévisibles, entre en gare ce matin-là. Dans la capitale, les contrôles sont renforcés, mais son mari, avec son attestation d'invalidité, n'est pas sur les listes des hommes mobilisés. L'ancien train soviétique offre des

conditions de transport privilégiées par rapport à d'autres convois : il n'y a que trois personnes par compartiment, mais pas de literie ni de boissons. Durant les quatre premières heures, le train roule à faible allure, les stores baissés et les lumières éteintes afin de ne pas être visé par des tirs. À la frontière, aucun douanier ukrainien. Seuls les Polonais contrôlent les arrivants. Des bénévoles entrent ensuite dans les wagons : « *Ils nous donnaient de la nourriture, des boissons, des jeux pour les enfants. Nous ne demandions rien, c'était touchant.* »

Le soleil brille sur Varsovie. Mais c'est un soleil trompeur. Si l'accueil chaleureux et le soulagement d'être sorti du pays prennent le dessus, la guerre ne s'efface pas pour autant des esprits : « *Jusqu'à Varsovie, nous avons peur, bien sûr, mais c'était une peur tangible. Nous avons appris à distinguer différents bruits, ceux des forces armées ukrainiennes, ceux des forces armées russes ; les journées étaient rythmées par les sirènes, notamment le soir. Nous nous étions habitués. Lorsqu'une ambulance est passée avec son gyrophare à Varsovie, j'ai d'abord pensé que c'était une alerte. Puis, j'ai pris conscience de la distance qui nous séparait de l'Ukraine et du fait que je ressentais un danger qui n'était plus "concret".* » De Varsovie, Anna et sa famille prennent le train pour Berlin. « *C'est à partir de Berlin que le temps m'a paru long, car je n'avais plus rien à faire : j'avais du temps et la possibilité de suivre les actualités. J'ai alors pris conscience que je n'allais pas rentrer de sitôt. À partir de Berlin, j'ai une sensation de noir total. Je ne sais pas dire si l'on roulait de nuit ou de jour. Tout est un peu flou et j'ai du mal à dire ce que je ressentais. Nous sommes arrivés à Paris au milieu de la nuit, après deux changements [à Hanovre et à Karlsruhe, voir carte]. Je ne peux pas dire que nous étions heureux. Nous étions épuisés... [...] Depuis, je vis avec des images noires.*

Sur Vincennes, je ne peux pas mettre de soleil. Les orages du week-end dernier m'ont réveillée pendant la nuit. Nous n'avons pas d'orages aussi intenses en Ukraine. J'avais la sensation que c'étaient des bombardements. Je vis avec une sensation de danger à distance pour les gens qui sont restés là-bas. C'est vraiment ici que j'ai réalisé que c'était la guerre. J'aimerais beaucoup pouvoir rentrer en Ukraine. Mais je suis consciente que nous n'aurions plus les ressources nécessaires pour revenir vivre sur place. Au début, nous nous sommes dit que nous allions revenir au plus tard dans six mois. Mais rapidement, nous avons compris que ça pourrait durer des années. Une seule chose est sûre : si nous rentrons un jour, ce sera par un chemin très rapide et... en avion ! » Tout l'inverse de ce « voyage vers l'incertain. »

“
C'est l'état du ciel qui lui permet d'exprimer son ressenti et de laisser entrevoir, au-delà de la bienséance, la douleur de l'exil.
”

Références citées

- MEKDJIAN Sarah et AMILHAT SZARY Anne-Laure, « Carte à la une : les frontières vues du sol et du ciel, navigation dans un itinéraire migratoire », *Géococonfluences*, février 2015.
- MEKDJIAN Sarah et OLMÉDO Élise, « Méditer les récits de vie. Expérimentations de cartographies narratives et sensibles », *Mappemonde*, n° 118, 2016.
- BAHOKEN F. et LAMBERT N., « Méfiez-vous des cartes, pas des migrants ! », *antiAtlas Journal*, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 2020.
- LAGARDE David, « Comment cartographier les circulations migratoires ? Quelques pistes de réflexion à partir du cas des exilés syriens », *Géococonfluences*, novembre 2020.
- LAMBERT Nicolas et ZANIN Christine, *Mad Maps, l'atlas qui va changer votre vision du monde*, Paris, Armand Colin, 2019.
- PALSKY Gilles, « Cartographie participative, cartographie indisciplinée », *L'Information géographique*, 77, 4, 2013, p. 10-25.

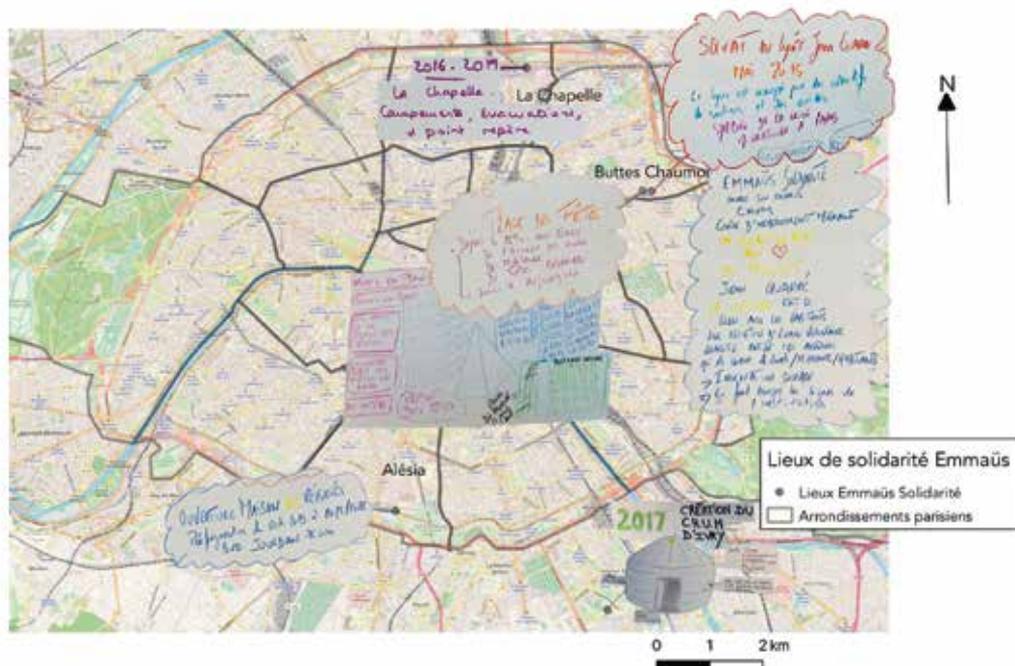


Comment cartographier l'exil ?

Ces dernières années, des recherches en géographie ont proposé de nouvelles manières de cartographier les migrations. Ces approches ont pour point commun de remettre en cause la cartographie conventionnelle et prétendument neutre des flux migratoires qui, simplifiés à l'extrême et incarnés par des flèches lisses et grossièrement agrégées, peuvent alimenter une rhétorique de la menace et de l'invasion. Certaines de ces publications, appelant à se « méfier des cartes », ont pointé des biais de représentation récurrents et proposé d'autres séméiologiques graphiques [Bahoken et Lambert, 2020 ; Lambert et Zanin, 2019]. D'autres ont insisté sur la nécessité d'abandonner les représentations trop linéaires des trajectoires migratoires, quand ces dernières sont généralement faites de multiples détours, d'allers-retours, d'hésitations et d'attentes aussi longues qu'incertaines [Lagarde, 2020]. À contre-courant des représentations abstraites et désincarnées « en stock et en flux », des expérimentations cartographiques ont vu le jour à la croisée de l'art et des sciences sociales. S'inscrivant dans le champ des cartes mentales et de la cartographie participative [Palsky, 2013], ces « cartes sensibles » visent à construire avec les enquêté-e-s une traduction spatiale des émotions liées aux espaces traversés [Mekdjian et Amilhat Szary, 2015 ; Mekdjian et Olmédo, 2016]. Les supports (le papier, mais également le tissu, l'argile, le sable...) doivent permettre de médier des récits et de recueillir une parole parfois traumatique sous une forme accessible. L'exil n'étant pas saisissable par la séméiologie cartographique classique (car rien ne permet *a priori* de distinguer une trajectoire d'exil d'une autre migration), les cartes sensibles permettent de recueillir les émotions liées au déracinement et au dépaysement qui en constituent l'essence. Ces représentations peuvent prendre des formes très variées, parfois plus proches du dessin que de la carte à proprement parler et permettent de s'adresser à des interlocuteurs très différents.

Le soleil brille sur Varsovie. Mais c'est un soleil trompeur. Si l'accueil chaleureux et le soulagement d'être sorti du pays prennent le dessus, la guerre ne s'efface pas pour autant des esprits.

Exemple d'une carte sur le « Paris des exilé-e-s », co-réalisée en 2020 à la Maison des réfugiés par une « aidante » et des étudiants du M2 DynPeD de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. La carte exprime à la fois des dates et des espaces repères de l'histoire des campements à Paris, des mobilisations citoyennes et des dispositifs d'accueil, vus sous l'angle d'une travailleuse sociale qui choisit de valoriser le centre où elle a aimé travailler (le centre Jean-Quarré désormais fermé figuré par un cœur).





© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Les éditeurs invités

Ségolène Débarre

est maîtresse de conférences en géographie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure au laboratoire Géographie-Cités (UMR 8504), chercheure associée au Centre d'Études Turques, Ottomanes, Balkaniques et Centrasiatiques (UMR 8032) et à l'Institut Français d'Études Anatoliennes (USR 3131). Elle est *fellow* à l'Institut Convergence Migrations. Ses recherches portent sur les savoirs géographiques européens sur le monde turc et sur les circulations migratoires entre la Turquie et la France. Elle a notamment publié en 2019, avec Gaye Petek, une *Histoire des Turcs en France* aux éditions du Détour.

Alice Franck

est maîtresse de conférences en géographie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheure au laboratoire Prodig (UMR8586), chercheure associée au CEDEJ-Khartoum (USR3123) et *fellow* à l'Institut Convergence Migrations. Ses travaux de recherche s'ancrent principalement au Soudan, et portent notamment sur la ville de Khartoum, largement marquée par les problématiques de déplacements forcés. Elle a récemment entamé une recherche sur la communauté soudanaise et sud-soudanaise en France. Depuis 2021, elle co-porte l'ANR-Thawra-Sur « Thinking Alternative World Accross Sudanese Revolution ».

Patrick Simon

est socio-démographe, directeur de recherche à l'Ined (Unité Migrations Internationales et Minorités), professeur associé à l'IDUP, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Fellow à l'ICM. Ses travaux portent sur les relations interethniques et les discriminations dans les sociétés multiculturelles, les classifications statistiques de la diversité ethnoraciale et les trajectoires sociales des immigrés et de leurs descendants. Il co-dirige l'enquête « Trajectoires et Origines » sur la diversité des populations en France (2019-2020, Ined-Insee) et coordonne le projet GLOBAL-RACE financé par l'ANR.



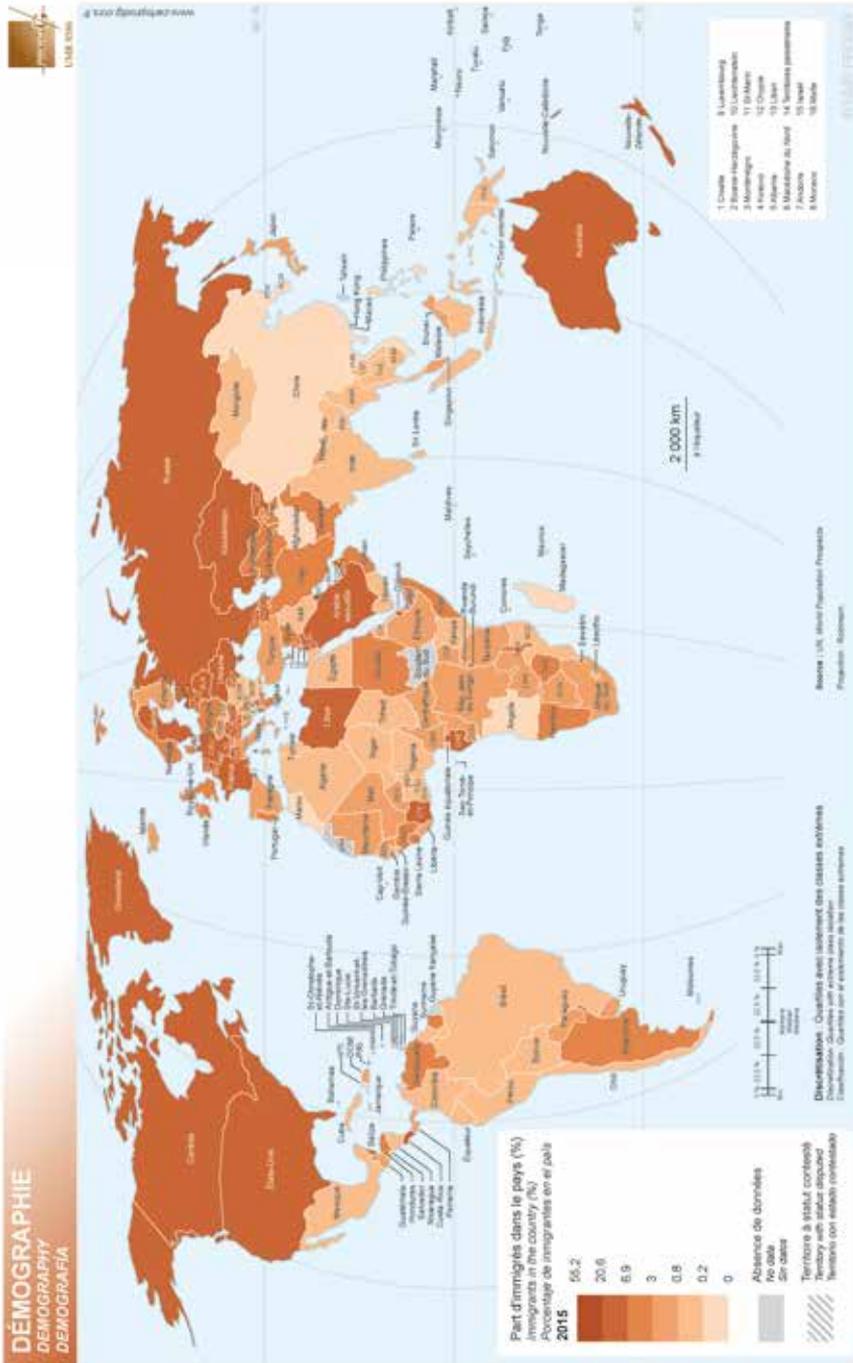
Pour aller plus loin

Pour prolonger la lecture de ce dossier, retrouvez des conseils de lecture, des podcasts et des documentaires sur 1257.pantheonsorbonne.fr





PART D'IMMIGRÉS PAR PAYS EN 2015



Cartoprodig propose une collection originale de plus de 400 cartes exploitant plus de 60 indicateurs statistiques produits par des organismes internationaux sur le développement, la population et l'environnement. Ces cartes, répondant toutes au même modèle et proposant un traitement simple de chaque indicateur statistique, sont conçues pour être des documents facilement exploitables, qui garantissent au lecteur-utilisateur la validité des données, la rigueur des traitements et la fiabilité des fonds de carte.

www.cartoprodig.cnrs.fr

L'entretien

Magali Bessone : un séminaire pour interroger les questions de race et de culture

Magali Bessone est professeure de philosophie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et dirige le pôle NoSoPhi (Norme, Société, Philosophie) du Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne.

Depuis bientôt deux ans, elle organise le séminaire Race et culture, questionnements philosophiques avec Sophie Guérard de Latour (ENS Lyon) et Jamila Mascot (université d'Utrecht).

© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne



Magali Bessone et George Yancy, colloque *Whiteness Studies*, octobre 2019.

#1257: Pouvez-vous nous présenter en quelques mots ce séminaire, ses objectifs et ses axes de travail?

Magali Bessone : Le séminaire Race et culture, questionnements philosophiques est coorganisé avec Sophie Guérard de Latour de l'ENS Lyon, et Jamila Mascot de l'université d'Utrecht avec lesquelles nous travaillions déjà dans NoSoPhi. En 2021, nous avons décidé d'aller un peu plus loin que ces affinités personnelles pour donner une forme plus institutionnelle à nos recherches et nos travaux communs, en créant ce séminaire porté par nos trois institutions.

En raison du Covid-19, il est d'abord né en ligne et cela aura sans doute des effets dans les années à venir. Il y a des inconvénients, mais aussi un avantage : un séminaire en ligne, c'est un séminaire ouvert à tous. Or, ces questions de race et de culture s'insèrent justement dans une conversation internationale. C'est également l'une des raisons pour lesquelles il nous semblait intéressant que Jamila Mascot, de l'université d'Utrecht aux Pays-Bas, soit co-organisatrice du séminaire. Mais au-delà des Pays-Bas et de la France, nous avons accueilli des intervenants et des participants venus des États-Unis, du Canada, d'Afrique du Sud ou encore du Sénégal.



Il faut sortir la race du champ biologique dans lequel elle a été assignée parce que c'est une illusion. Il s'agit en réalité d'un concept de sciences humaines et sociales maquillé ou déguisé en concept biologique.



Je le mentionne, car cela fait partie des enjeux de ce type de séminaires de s'interroger sur l'accessibilité de la connaissance, y compris pour des publics qui ne sont pas directement chercheurs ou étudiants dans nos institutions parisiennes. Il en va de même pour les personnes dont l'accès à la connaissance est parfois difficile ou coûteux. Nous pensons donc continuer le séminaire, au moins partiellement en présentiel, mais aussi en hybride et en distanciel. Il s'agit pour nous, au-delà d'une modalité pratique, de la question scientifique de l'adresse : à qui nous parlons et avec qui nous parlons de ces questions.

Sur le fond, « race et culture » fait évidemment écho à la conférence de Claude Lévi-Strauss donnée à l'invitation de l'Unesco en mars 1971, soit presque exactement cinquante ans avant la première séance de notre séminaire. Il y avait dans notre esprit quelque chose comme un héritage, mais un héritage en décalage. Lévi-Strauss opposait race et culture en assignant la tâche de dire ce qu'est la race à ceux qu'il appelle les anthropologues physiques ou les biologistes. Il explique que ces derniers sont en désaccord sur ce qu'est la race. Et qu'ils la cherchent dans une origine de l'humanité ou dans les gènes ; ils ne parviennent pas à trouver la « race » qu'ils

cherchent, qu'ils imaginent sous une forme d'identité et d'homogénéité. La culture, elle, relève du travail des ethnologues et Lévi-Strauss estime que la race est en réalité une fonction parmi d'autres de la culture et non pas une question de nature : c'est pourquoi elle reste introuvable avec les instruments des sciences naturelles.

En relisant aujourd'hui cette conférence, on constate qu'en cinquante ans, bien des débats ont été alimentés par l'idée selon laquelle dire ce qu'est la race n'est pas la fonction du biologiste, mais bien celle des chercheurs en sciences humaines et sociales. Ce que d'ailleurs en 1972, un an après la conférence de Lévi-Strauss, Colette Guillaumin formulait déjà, dans son ouvrage *L'idéologie raciste : Genèse et langage actuel*. Elle y expliquait qu'il faut sortir la race du champ biologique auquel elle a été assignée parce que c'est une illusion. Il s'agit en réalité d'une catégorie des sciences humaines et sociales maquillée ou déguisée en concept biologique. Il revient donc aux sciences humaines et sociales de montrer comment la race est produite par ce qu'elle appelle des processus de racialisation. Donc ce dont nous héritons avec Sophie Guérard de Latour et Jamila Mascot était déjà en germe il y a cinquante ans. Nous aspirons à approfondir ces questions et nous demander comment la race est le produit de la racialisation et comment la culture et la race s'entremêlent pour produire certains groupes pris dans des rapports de domination.

#1257: L'année dernière, les intervenants du séminaire venaient des universités de Cheikh Anta Diop, Villanova, Tunis, Paris 8, Toulouse ou encore Sciences Po. Pourquoi ces choix ?

Magali Bessone : Le choix des intervenants du séminaire nous permet d'adresser deux enjeux importants. Le premier est

celui de la francophonie. Cette conversation sur la philosophie critique de la race et le multiculturalisme porte sur des questions très présentes dans la conversation scientifique internationale, mais toujours un peu compliquées à manier en France. Le concept de race, par exemple, se dit très mal en français, alors même qu'il est d'une très grande banalité en anglais. Un de nos enjeux, c'était d'offrir un lieu dans lequel nous pouvions réfléchir, discuter, travailler ensemble de manière calme, apaisée et scientifiquement pertinente, en français, sur la manière dont les questions de race et de culture produisent des effets théoriques, normatifs, pratiques, en France ou dans le contexte francophone. Donc les intervenants que nous avons invités jusqu'à présent, même s'ils venaient des États-Unis ou d'Afrique du Sud, étaient francophones et connaissaient les enjeux de la conversation en contexte francophone, et nous tenons, pour l'instant, à ce qu'ils le restent. Nous envisageons ainsi d'inviter pour l'année qui vient Souleymane Bachir Diagne, Mickaella Perrina, Jean-Godefroy Bidima, Ernest-Marie Bonda, Elsa Dorlin et d'autres encore que j'oublie ici. Nous tenons beaucoup à prendre en compte ces enjeux linguistiques.

Le second enjeu est celui du questionnement philosophique lui-même parce qu'il nous semblait que le champ de la question raciale ou culturelle était davantage accepté ou travaillé en sociologie, en démographie, en anthropologie bien évidemment et beaucoup moins en philosophie où ce sont des objets qui demeurent un tout petit peu sous-théorisés et peut-être moins acceptables. Avec mes deux collègues, nous venons plutôt de la philosophie politique, sociale et juridique; de ce champ que l'on pourrait appeler la philosophie pratique. Sophie Guérard de Latour et moi-même venons d'une philosophie critique, mais plutôt normative. Jamila Mascot, pour sa part, vient de Hegel puis s'est tournée vers les études postcoloniales avec une

approche beaucoup plus critique de la question raciale. Nous essayons donc de faire intervenir des personnes venues d'autres horizons à l'image de Claude-Olivier Doron qui est un historien et philosophe des sciences, ou Frédéric Fruteau de Laclou qui est spécialiste de l'épistémologie française du XX^e siècle. Nous aimerions aussi convier des chercheurs en esthétique parce qu'il y a de nombreux travaux qui croisent l'esthétique et la phénoménologie. Ces derniers peuvent apporter un éclairage inédit sur la manière d'appréhender ou de penser la façon dont on fait l'expérience de corps racialisés ou culturellement différenciés. Nous voudrions que la philosophie pratique – notre discipline d'origine – dialogue avec d'autres branches de la philosophie, avec les autres sciences humaines et sociales, et pourquoi pas avec les sciences naturelles pour enrichir les questions de race et de culture.



#1257: L'année dernière, en conclusion du séminaire, vous avez reçu Achille Mbembé, un penseur à la notoriété importante qui est également un acteur de la scène publique. Qu'apportent des personnalités de cette envergure au travail philosophique et au déroulé d'un séminaire comme celui que vous organisez ?

Magali Bessone: Achille Mbembé l'année dernière, Mame-Fatou Niang cette année, sont des penseurs qui présentent plusieurs



L'enjeu de notre séminaire reste de problématiser, de conceptualiser, de comprendre les phénomènes en jeu dans la question raciale et la question culturelle en général, en produisant une sorte de mouvement de "désassujettissement" de ces questions à une actualité politique qui l'enkyste.



intérêts pour nous. Le premier, c'est d'être très pluridisciplinaires dans leur réflexion et leur production théorique. Achille Mbembé est historien, Mame-Fatou Niang vient plutôt des études culturelles, mais elle a aussi été réalisatrice. Ce positionnement pluridisciplinaire nous permet, en tant que philosophes, de faire le pas d'après vers des productions théoriques avec des méthodologies et des paradigmes différents. Nous souhaitons aussi donner la parole à des voix qui prennent part au débat public au nom de positions théoriques critiques à l'égard de la racialisation et des effets de politiques économiques capitalistes sur les minorités racialisées. S'agissant d'Achille Mbembé, nous l'avions invité avant qu'il ne soit chargé de mission par le président Macron. Jusqu'au dernier moment, nous avons craint qu'il ne puisse se libérer, mais il nous a fait l'amitié de venir quand même. Il avait alors présenté

des travaux dans la lignée de ses productions récentes, sur Fanon d'abord puis en travaillant la réflexion sur la production des corps noirs par le capitalisme européen contemporain comme des corps à utiliser puis à jeter. Pour l'année qui vient, nous terminons par un atelier sur les empires et les impérialismes, avec Ann Stoler (CUNY), Mohamed Amar Meziane (Brown) et Yann Allard-Tremblay (Mc Gill).

#1257: Vos travaux se déroulent dans le contexte d'un débat public français souvent saturé par les polémiques et l'idéologie. Qu'est-ce que cela implique pour vous qui travaillez, cherchez et essayez de produire une science aussi sérieuse et aussi sereine que possible dans ce contexte?

Magali Bessone : C'est une question complexe à laquelle je ne suis pas sûre d'avoir toutes les réponses. En effet, le contexte est l'une des raisons pour lesquelles nous avons créé ce séminaire. Nous voulions un lieu dans lequel on puisse travailler sérieusement, discuter de manière sereine, loin de toute polémique sur les objets qui nous rassemblent, mais sur lesquels, par ailleurs, nous n'avons pas forcément toujours les mêmes positions. Il s'agit d'objets dont nous estimons qu'ils sont légitimes sur le plan théorique. Ce sont des objets qui suscitent autant de discussions scientifiques que bien d'autres en philosophie politique. La liberté, par exemple, est un concept sur lequel il y a énormément de discussions. Tout le monde n'est pas d'accord sur ce que signifie la liberté, de la même manière pour l'égalité, pour l'État, pour la représentation, pour le gouvernement : presque tous les concepts massifs de la philosophie politique sont des concepts sur lesquels les penseurs sont en désaccord.

De la même manière sur race et culture, le fait qu'on estime qu'il s'agit de concepts philosophiques pertinents ne veut pas dire que nous avons une homogénéité d'approches ou de conceptualisation. Si c'était le cas, je pense qu'on pourrait alors parler d'idéologie. Mais justement, ce que montre aussi le séminaire et ce qu'ont montré les différentes séances, c'est qu'il y a une multiplicité d'enjeux, de perspectives théoriques, voire des désaccords scientifiques sur la meilleure méthodologie. Est-ce que par exemple la race et la culture sont des objets qui peuvent être « attrapés » ou conceptualisés par la phénoménologie ou bien plutôt par la théorie critique francfortoise ? Ou bien s'agit-il de les penser à partir d'une critique de l'idéologie ou à partir d'une méthodologie plus généalogique, foucauldienne par exemple, en montrant les conditions de possibilité d'apparition de ces notions ?

Nous, ce que nous souhaitions en particulier, c'était éviter la polémique ou l'accusation, parce qu'il nous semblait qu'elles bloquent la réflexion en ne nous laissant qu'une seule position : la défense. Ce sont des positions de grande puissance rhétorique, comme on le voit lors d'un procès, où il faut construire des discours d'accusation ou de défense. Mais la position de l'universitaire n'est pas celle du procureur ou de l'avocat de la défense ; notre enjeu est celui de la production d'une connaissance la plus objective possible sur des réalités sociales, politiques ou encore économiques. L'une des choses dont nous souffrons, c'est justement que l'accusation ne peut provoquer que des attitudes réactives, pas la production scientifique libre, autonome. Notre métier consiste à tenter de mieux appréhender des objets, des réalités, des relations, des concepts et de diagnostiquer des dysfonctionnements ou des injustices, enfin d'essayer de produire des effets d'émancipation pour des groupes dominés.

Donc au lieu de fonctionner par instruction de procès, d'ennemi, de coupable ou de présumé coupable avant même que l'acte d'accusation ait été émis, au lieu de procéder par définition de coalition – le camp des républicains, le camp des antirépublicains ou des islamo-gauchistes –, l'enjeu de notre séminaire reste de problématiser, de conceptualiser et de comprendre les phénomènes en jeu dans la question raciale et la question culturelle en général. Notre ambition est de produire une sorte de mouvement de « désassujettissement » de ces questions par rapport à une actualité politique qui l'enkyste et qui empêche tout questionnement fécond, tout questionnement productif d'une nouvelle connaissance. ●



Pour en savoir plus

<https://nosophi.hypotheses.org/vie-scientifique/seminaire-race-et-culture-questionnements-philosophiques>

<https://triangle.ens-lyon.fr/spip.php?rubrique844>





LA RECHERCHE AU-DELA DES FRONTIÈRES

Créé en 2016 à l'initiative de l'État avec le soutien de la société civile et des acteurs économiques et porté par le Collège de France afin de protéger la recherche malgré des contextes parfois peu propices à son développement, le programme PAUSE accueille les chercheurs empêchés dans leurs travaux par la situation dans leur pays d'origine et de résidence (guerres, censure, etc.).

Rapidement, ce programme a séduit de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche puisque près de cinquante s'y sont inscrits. Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pris part au programme en 2018 et il est désormais piloté au sein de l'université par Thomas Clay, professeur à l'École de droit de la Sorbonne et ancien administrateur provisoire de l'université en 2020.

Réactivation du programme PAUSE à Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Après l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université, il a été demandé à Thomas Clay de poursuivre son engagement en faveur du programme qu'il avait contribué à créer avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. « *Nous avons repris l'organisation selon des règles claires qui sont la transpa-*

rence sur les modes de choix, la collégialité des décisions et la structuration d'un service unique afin que les chercheurs aient la vie plus facile », explique-t-il.

Avec Marie-Cécile Leconte, responsable du pôle Partenariat et Valorisation à la direction de la Recherche et de la Valorisation (Direval), et Nadi Talbi, du pôle Ingénierie de projets et Valorisation, ils œuvrent pour améliorer la qualité de ce programme à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, notamment par la mise en place d'un comité composé d'enseignants-chercheurs issus des différentes disciplines de l'université et de membres de l'administration. Ces derniers se réunissent pour sélectionner les chercheurs du programme afin de diversifier les profils et de fixer des critères de sélection spécifiques. En parallèle, ils travaillent en lien avec le Collège de France qui participe au financement du programme à hauteur de 60 % du coût total et qui détient ainsi un droit de regard sur la sélection des candidatures.

Pour développer la dynamique scientifique du programme PAUSE, Paris 1 Panthéon-Sorbonne insiste sur deux aspects majeurs. Le premier consiste, selon Thomas Clay, à ne pas se contenter de recevoir des candidatures mais également de les susciter : « *Nous considérons que des chercheurs en danger ne connaissent pas forcément le programme et qu'il est donc important d'aller les chercher là où ils sont sans attendre qu'ils candidatent.* » Le second réside dans le fait d'être réactifs au regard de l'actualité de façon à intervenir au plus vite pour accompagner des chercheurs dans des situations de péril imminent. À cette fin, ils échangent régulièrement avec plusieurs ambassades françaises à travers le monde.



Être réactifs au regard de l'actualité pour intervenir au plus vite afin d'accompagner des chercheurs en danger.



Accompagner et faire perdurer la recherche scientifique

Cette gestion proactive doit à terme permettre de diversifier les origines géographiques et les domaines scientifiques des chercheurs accueillis dans les laboratoires de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Dès leur intégration au programme, les chercheurs sont accueillis pour un an reconductible un an.

Pendant cette période, ils sont accompagnés pour mener à bien leurs recherches, s'intégrer et s'assurer un avenir en France. Au-delà de la sécurité et du traitement reçu, l'intérêt est l'intégration. Pour Marie-Cécile Leconte, « *l'idée est d'assurer un accueil de qualité aux chercheurs sélectionnés et un accompagnement adapté au niveau de mise en danger de la personne. En effet, une personne qui arrive a besoin que son intégration se passe au mieux pour ensuite lui permettre de s'insérer tant sur le plan personnel que professionnel.* »

À ce jour, six chercheurs sont intégrés au programme PAUSE à Paris 1 Panthéon-Sorbonne : un Afghan, une Birmane, un Libyen, une Turque, un Éthiopien et un Ukrainien. Cette diversité reflète la volonté de l'université de leur offrir l'opportunité de continuer leurs recherches dans un cadre sécurisant. « *Il n'y a pas de frontières pour les chercheurs* », insiste Thomas Clay. ◆

Sophia GOMES



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Conférence
Programme Pause,
21 septembre 2022.



Le « parcours du combattant » d'une chercheuse protégée par le programme PAUSE*

En 2011, une nouvelle rébellion éclate au Mali entre les rebelles et le gouvernement. Contrainte de quitter son pays d'origine du fait de ses origines touarègues, elle part d'abord vivre en Mauritanie puis en Norvège avant d'intégrer le programme PAUSE et de rejoindre ainsi la France en 2019. En tant que chercheuse, il était important pour elle de protéger les travaux qu'elle menait déjà depuis une vingtaine d'années et c'est ce que lui a permis le programme. Quitter le Mali pour protéger son travail et ses réflexions a été, selon ses mots, un « *parcours du combattant* ». Son rattachement au programme PAUSE ayant récemment pris fin, elle en tire un bilan plein de reconnaissance. Prendre part à ce dernier lui a offert l'opportunité de rentrer dans le système professionnel français, de trouver une réelle stabilité et une assurance pour l'avenir. « *Ce sentiment d'instabilité qui nous poursuit depuis l'exil n'est pas une fatalité* », explique-t-elle. Aujourd'hui, elle continue ses recherches en lien avec la conception de dispositifs durables pour réduire les disparités en tout genre et « *donne du sens à ses recherches* » par la création d'associations au service du développement durable au Mali et de sa propre entreprise consacrée à l'auto-emploi et à la création de revenus.

* NDLR : Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, l'identité des membres – anciens ou actuels – du programme PAUSE ne peut être divulguée.



Jane B par Agnès V (Agnès Varda, 1988)

La réflexion subjective de l'autrice et/ou auteur et sa relation dialogique et dialectique avec la spectatrice et/ou le spectateur, comme élément inhérent au film-essai, font de ce dernier un espace privilégié de construction de la pensée critique. Ainsi, l'essayiste génère une réflexion audiovisuelle qui, à son tour, est remise en question, et complétée, par le public. Le film-essai devient donc un développeur de la pensée critique dans de multiples domaines : politique, social, culturel, philosophique, artistique, intime... Le projet de recherche EDEF – *Enunciative Devices of the European Francophone Essay Film* (financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de bourse Marie-Skłodowska-Curie), aborde la question de la pensée critique à partir de la relation cinéaste-spectateur et des dispositifs d'énonciation à travers lesquels cette relation est générée. Pour présenter la recherche, on propose un bref parcours par la pensée critique du film-essai francophone européen à travers cinq films et cinq dispositifs d'énonciation : la lettre, le diptyque, l'(auto)portrait, l'autofiction et la position spectatorielle.

Sans soleil (Chris Marker, 1983) utilise le dispositif épistolaire pour générer la pensée critique grâce à la relation cinéaste-spectateur créée à partir de deux éléments clés : le déplacement entre subjectivités et le regard à la caméra. Marker utilise le dispositif épistolaire pour permettre au spectateur de déplacer son point de vue parmi les différentes subjectivités situées aux trois niveaux différents du film : extradiégétique, diégétique et intradiégétique. Ces déplacements entre subjectivités que le dispositif épistolaire rend possibles permettent de produire la pensée critique depuis les réalités et les perceptions des différents personnages, et ils donnent de la densité critique au regard de la caméra comme une rencontre entre subjectivités, une *égalité du regard*, pour faire une réflexion autour du nouveau paradigme de la postmodernité en totale consonance avec le concept des non-lieux de Marc Augé, le concept de l'historicisme postmoderne de Fredric Jameson et la théorie de l'image de Jean Baudrillard. L'égalité du regard que Marker veut préserver est celle de la rencontre entre subjectivités, qui, dans la pratique cinématographique, se produit des deux côtés de la caméra et aussi des deux côtés de l'écran, en proposant au spectateur de produire de la pensée critique, de participer du processus de la pensée cinématographique.

À travers le diptyque, le film-essai génère la réflexion sur un film antérieur. De la sorte, *Ici et Ailleurs* (Jean-Luc Godard et Anne-Marie Miéville, 1976) reprend le film inédit *Jusqu'à la victoire* (Jean-Luc Godard et Jean-Pierre Gorin, 1970) pour faire une réflexion sur la pratique du cinéma militant qui devient autocritique, à travers un processus que Godard décrit lui-même à Serge Daney dans *Voyage à travers un film Sauve qui peut la vie* (1981) : « Moi, je trouve la vérité à partir de l'erreur [...] l'image est intéressante parce qu'elle ne vous montre pas la vérité, elle vous montre l'erreur. Et qu'il faut construire une autre après, et que c'est l'ensemble qui rétablira la justice ». En outre, cette autocritique n'est pas créée à partir de la subjectivité auctoriale de Godard, mais plutôt soumise à une objectivation externe, celle proportionnée par Miéville, capable de révéler l'erreur par l'analyse scientifique, de générer



**Le film-essai devient donc un développeur
de la pensée critique dans de multiples domaines :
politique, social, culturel, philosophique,
artistique, intime...**



une réflexion critique sur l'activité de Godard. Le dispositif énonciatif créé par Godard et Miéville présente un grand intérêt en raison des possibilités d'inscription des subjectivités et de développement de l'intersubjectivité. L'analyse devient critique et autocritique pour conclure la réflexion en révélant enfin l'erreur commise : le son de la retransmission du cri révolutionnaire était si fort qu'il a noyé la voix qui voulait être amplifiée.

Dans *Jane B par Agnès V* (1988), Agnès Varda crée le portrait de Jane Birkin à partir de son autoportrait comme cinéaste, en revendiquant cette identité par la réflexion cinématographique. Comme elle-même affirme dans *Filmer le désir* (Marie Mandy, 2002) : « *Le premier geste féministe consiste à dire [...] moi, je regarde. L'acte de décider de regarder [...] le monde n'est pas défini par comment on me regarde, mais par comment je regarde.* » On observe comment Varda crée le portrait de Jane Birkin à travers le travail intersubjectif de son identité comme cinéaste : « *C'est comme si je filmais ton autoportrait.* » Les différents portraits de l'actrice serviront alors à générer, à travers l'humour et l'ironie, une réflexion sur les stéréotypes féminins. Le regard à la caméra, l'égalité du regard de *Sans soleil*, devient une dénonciation du regard du patriarcat, de l'objectivation des femmes et de leurs corps, jusqu'à la subversion. Et face à la stéréotypisation aussi de Birkin en tant qu'actrice, Varda oppose le portrait documentaire, réaliste, hors de tout stéréotype. De plus, le dialogue à travers la caméra devient aussi conversation devant la caméra. Et ainsi, la pensée critique féministe devient également une sororité artistique entre cinéaste et actrice, ce qui conduira Varda à réaliser un film basé sur une histoire de Birkin, *Kung-Fu Master* (1988).

Avec *Pourquoi (pas) le Brésil* (2004), Laetitia Masson crée un film-essai à partir de l'autofiction littéraire de Christina Angot, *Pourquoi le Brésil?* (2002), qui l'amène à convertir l'adaptation d'une œuvre littéraire en une œuvre parallèle d'autofiction cinématographique : « *C'est plutôt le livre qui*





Pourquoi (pas) le Brésil (Laëtitia Masson, 2004).

adapte le film... et non pas le film qui adapte le livre. » Masson crée un film-essai autofictionnel dans lequel coexistent trois dimensions : la non-fiction dans son travail de cinéaste derrière et devant la caméra ; la fictionnalisation de la propre vie de Masson ; et l'adaptation du roman d'Angot. Dès lors, le film se déploie dans l'alternance de ces trois espaces, comme dispositif de réflexion sur l'autofiction et la création artistique. Face au texte littéraire, l'énoncé initial de Masson, « *il est inadaptable* », « *il n'est pas faisable* », devient peu à peu une réflexion sur la création artistique à la première personne, sur les enjeux de l'auctorialité féminine et sur la finalité du film : « *Pour moi, la vraie fidélité au livre de Christine, c'est de faire comme elle, chercher la vérité des émotions.* » De cette façon, Masson construit un espace intersubjectif entre l'écrivaine et la cinéaste, une expérience de sororité artistique, où, une fois de plus, le spectateur est placé pour développer une réflexion critique sur la création à la première personne des femmes.

Face aux fantômes (Jean-Louis Comolli et Sylvie Lindeperg, 2009) se place dans la position spectatorielle, en provoquant l'identification entre cinéaste et spectateur·trice, pour générer une réflexion sur celle-ci. Le film-essai nous offre la personnification d'une spectatrice, Lindeperg, pour nous montrer les possibilités d'autoréflexion et de pensée critique à partir du visionnage de *Nuit et Brouillard* (Alain Resnais, 1956). Comolli va transformer la pensée de Lindeperg en une réflexion audiovisuelle en utilisant le travelling comme matérialisation de la mobilisation du regard du spectateur. Le spectateur s'identifie à Lindeperg dans son visionnage et sa recherche sur le film de Resnais, et à Comolli concernant la matérialisation audiovisuelle du processus de la pensée de la protagoniste. L'autoréflexion et la pensée critique naissent alors d'une mobilisation du regard qui vise à couvrir les différentes distances, les espaces interstitiels entre les différents niveaux : entre les différents matériaux de *Nuit et Brouillard*, entre le film et Lindeperg, entre Lindeperg et Comolli, entre eux et le spectateur·trice du film-essai.

Ainsi, le spectateur partage l'autoréflexion et la pensée critique autour du passage à l'art du matériau historique, de comment le passage de l'émotion à la connaissance s'insère dans l'axe croire-savoir-voir.

La pensée critique se produit dans tous ces films-essais à travers la création d'espaces et/ou d'expériences intersubjectifs où le spectateur est placé afin qu'il développe sa pensée critique. Déplacement entre subjectivités dans *Sans soleil* pour produire de la pensée critique sur la postmodernité et ses images ; intersubjectivité entre cinéastes dans *Ici et Ailleurs* pour générer une autocritique sur leur propre travail ; intersubjectivité entre cinéaste et actrice à travers la caméra dans *Jane B par Agnès V* pour combattre les stéréotypes machistes sur les femmes et créer leur propre (auto)portrait ; intersubjectivité entre cinéaste et écrivaine à travers l'autofiction dans *Pourquoi (pas) le Brésil* pour réfléchir sur la création à la première personne, et les dimensions de genre qu'elle implique, produisant, comme dans le cas précédent, une expérience de sororité artistique ; intersubjectivité entre cinéaste et spectateur dans *Face aux fantômes* à partir de l'identification avec la position du second, pour générer l'autoréflexion et la pensée critique sur notre position de spectateurs par rapport au passage à l'art de l'histoire.

Le colloque international *The Essay Film as Critical Thinking – Le film-essai comme pensée critique*, qui s'est tenu les 9 et 10 juin à l'Institut ACTE, École des arts de la Sorbonne, a réuni des spécialistes de la sphère internationale pour analyser la production de la pensée critique dans la pratique du film-essai des cinéastes comme Pier Paolo Pasolini, Jacques Rivette, Alexander Kluge, Jonas Mekas, David Perlov, Robert Kramer, Yervant Gianikian and Angela Ricci Lucchi, Eric Pauwles, Ross McElwee, and Penny Siopis, parmi d'autres. ◆

“

La pensée critique se produit dans tous ces films-essais à travers la création d'espaces et/ou d'expériences intersubjectifs où le spectateur est placé afin qu'il développe sa pensée critique.

”

Les prisonniers civils français pendant la guerre de Corée

Amal Silva da Cruz

Doctorant en histoire à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
au sein du laboratoire SIRICE

Le 25 juin 1950, l'armée nord-coréenne (APC) envahit dans une attaque éclair la Corée du Sud alors que l'occupation soviétique et américaine de la péninsule avait pris fin entre 1948 et 1949. Kim Il-Sung espérait alors une guerre rapide, mais l'arrivée de troupes américaines et de quinze autres nations de l'ONU fit échouer ce plan, avant que la Chine n'intervienne à son tour en novembre 1950, rallongeant les hostilités jusqu'à la signature du cessez-le-feu le 27 juillet 1953 à Pan-Mun-Jon.

La France prit une part active durant ce conflit avec la mise à disposition de l'avis-colonial *La Grandière* d'août à novembre 1950 puis l'envoi de plus de 3 000 hommes formant le Bataillon de l'ONU (BF/ONU) dont 288 décédèrent incluant 19 Sud-Coréens. Cette unité fut largement citée par son rôle prépondérant dans les batailles les plus cruciales¹. Loin de ces succès, d'autres ne menèrent pas le même combat. Dès l'ouverture des hostilités, les civils furent victimes du conflit et durent lutter âprement pour survivre, poussant le Comité international de la Croix-Rouge à se mobiliser dès le mois de juillet 1950 en leur faveur. Mais environ deux millions d'hommes, femmes et enfants ne virent pas la fin des hostilités. D'autres furent faits prisonniers dès les premiers jours par les Nord-Coréens. C'est le cas des civils français dont la présence datait déjà du XIX^e siècle, en particulier pour les missionnaires catholiques. Parmi eux, sept prêtres des Missions étrangères de Paris furent massacrés durant les premiers jours de la guerre.



Pins Onu
Collection John Bodwell.

¹ Quatre citations françaises à l'ordre de l'armée, trois citations présidentielles américaines, deux citations présidentielles coréennes.



Les Frères Gombert.



**Dès l'ouverture des hostilités,
les civils sont victimes du conflit et
durent lutter âprement pour survivre,
poussant le Comité international
de la Croix-Rouge à se mobiliser dès
le mois de juillet 1950 en leur faveur.**



Environ 70 résidents français furent capturés après la chute de Séoul le 28 juin. Ils étaient diplomates, membres du consulat, missionnaires, nonnes d'un orphelinat (sœurs françaises de Saint-Paul de Chartres, carmélites), prêtres, médecins, journalistes, ingénieurs des mines²... Après une saisie des biens personnels, des interrogatoires et un séjour de plusieurs semaines à Pyongyang, les détenus furent déportés à pied vers des camps en montagne, au Nord, près du fleuve Yalu (Changson) aux côtés des prisonniers de guerres militaires dont douze Français entre 1951 et 1953. Les plus vulnérables furent d'abord les plus âgés, notamment lors des longues marches, ayant raison de Mère Mechtilde ou Mère Béatrice sur un trajet qui prit le triste surnom de « Marche de la mort ». Au camp, une autre lutte commençait. La résistance du corps fut constamment mise à rude épreuve : la maladie (dysenterie), le froid sibérien, la faim, les sévices physiques des policiers et des gardes. Certains s'en sortirent mieux que d'autres comme Amelia Martel grâce à l'aide de ses enfants matures, Charles et Marguerite. Selon la catégorie sociale du prisonnier, le traitement était variable. Les Chinois étaient signataires de la troisième Convention de Genève du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers au contraire de la Corée du Nord, ce qui amplifia cette variabilité. Les pourparlers entre les belligérants qui débutèrent le 10 juillet 1951 furent aussi une amorce pour de meilleures conditions de vie. Cela n'empêcha pas un endoctrinement communiste quotidien. La méthode était en effet bien rodée pour avoir été expérimentée par les Soviétiques, les Chinois communistes contre les paysans nationalistes fidèles à Tchang Kai-chek ou les combattants du Viet Minh en Indochine au même moment. Les stratégies de réponse furent variées et propres à chacun. Comme pour les militaires internés, l'objectif était de ne pas céder en manifestant le refus : de coopérer, de rédiger des autocritiques, de parler à la radio, de donner des informations sensibles, etc. Si cette résistance était

2 QUISEFIT Laurent, « L'arrestation et l'internement des civils étrangers de Séoul en Corée du Nord pendant le conflit coréen 1950-1953 », dans JOURNOUD Pierre (dir.), *La guerre de Corée et ses enjeux stratégiques de 1950 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 158 et du même auteur, « Guerre civile et violences idéologiques en Corée, 1945-1953 », dans FAGGION Lucien (dir.), REGINA Christophe (dir.), *La violence*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 231-244.

suffisante, le captif était qualifié de « réactionnaire » et une autre série de tortures commençait : isolement, position corporelle forcée, privation de nourriture et de soins, mise à nu du corps... Le but était d'abrutir le prisonnier, de l'isoler. Les conditions de vie menèrent à un taux de mortalité si élevé qu'une attitude devint prépondérante, nommée *give-up-itis*, soit le renoncement à survivre. La mort était d'ailleurs montrée aux yeux de tous et son omniprésence devait susciter le désespoir puis la soumission alors que tout était coupé du monde extérieur, en particulier au camp n° 5. Après-guerre, dans un désir de combattre l'indifférence ou pour rassurer le monde d'un non-alignement au communisme, des témoignages furent rapidement diffusés à l'échelle internationale. Du côté français, les attestations se virent à travers la presse comme *Le Figaro*, des rapports, des prises de parole en public et des mémoires : *Ma Captivité en Corée du Nord* du Père Célestin Coyos en 1954 ou d'autres connus plus tardivement comme *La marche à la mort : Trois ans de captivité du carmel de Séoul* en 2000 de Sœur Marie Madeleine.

C'est ainsi que le chargé d'affaires et consul Charles Georges Perruche (1916-1984) témoigna le 30 juillet 1953 dans un rapport conservé au Service historique de la Défense à Vincennes³, mais aussi dans un numéro des *Cahiers d'histoire sociale* paru en 1994. Il fut de ceux qui suspectèrent à l'avance une invasion nord-coréenne, mais que personne ne crut au Quai d'Orsay⁴. Fait prisonnier à la mi-juillet à Séoul, il fut ensuite envoyé dans un camp au nord-est de Pyongyang puis vers celui de Manpo près du Yalu. En tant que source potentielle de diffusion de la propagande à grande échelle par son statut, il fut initialement mieux nourri que d'autres avec du riz, du poisson sec, du chou, un peu de viande voire des œufs. À l'opposé, le Père Coyos dut manger des serpents avant de voir une amélioration. Mélangé avec les militaires américains, il fut témoin d'exécutions sommaires et vit des missionnaires mourir d'épuisement les uns après les autres tels que le Père Pierre Villemot âgé de 83 ans, Bulteau Joseph ou les frères Antoine et Julien Gombert. La malnutrition causa une dysenterie générale. Au camp, Perruche fut forcé de remplir quotidiennement un questionnaire puis interrogé et poussé à rédiger un mémoire. Il fut jugé « réactionnaire » ou « irrécupérable » au printemps 1952 pour avoir refusé de dénoncer une guerre onusienne impérialiste et valoriser un communisme représentant les désirs du peuple. Avec les négociations en cours, le train de vie de Georges Perruche devint nettement amélioré durant les derniers mois de la guerre avec au moins une fois par semaine dans un camp à Pyongyang : du pain de froment, du porc, des nouilles, de la farine blanche, du soja, mais aussi du thé, du sucre, de nouveaux effets personnels, un médecin. Un commandant de l'armée chinoise et un colonel accompagné d'un cinéaste lui diffusèrent dans le même temps un film de propagande. En échange de cet adoucissement, il lui fut demandé d'avouer par écrit sa reconnaissance,

3 SHD, GR1K639-1, dossier 1 *Témoignages français, sous-dossier 12 témoignages internés civils*, pièce 121/121a, rapport de Perruche Georges sur les conditions d'internement, Paris, 30 juillet 1953.

4 COUDURIER Hubert, *Le monde selon Chirac. Les coulisses de la diplomatie française*, Paris, Calmann-Lévy, 1998, p. 13.

“

**Au camp, une autre lutte commençait.
La résistance du corps fut constamment
mise à rude épreuve :
la maladie (dysenterie), le froid sibérien,
la faim, les sévices physiques des policiers
et gardes.**

”

ce qu'il refusa mais de manière nuancée en admettant le chauffage et la fourniture de riz pour ne pas brusquer les geôliers. Le 17 avril 1953, un accord de rapatriement est établi suite à la demande du ministère des Affaires étrangères du 27 mars. Il est alors reçu à une grande table aux menus copieux avec des journalistes coréens et russes lui questionnant sur ce qu'il pensait de l'« impérialisme américain », en vain. Logé à Pékin, il effectue le voyage retour entre février et mars 1953 dans un train luxueux. Si l'esprit de corps motivait les soldats, c'est l'attachement aux valeurs professionnelles pour les civils qui permirent à certains de résister : les médecins se chargeaient d'aider et motiver l'esprit individuel alors que les missionnaires comme le Père Coyos donnèrent des cours d'histoire ou de géographie à des enfants. La stratégie de Georges Perruche était de se rattacher à ses obligations professionnelles visant à ne rien signer sans l'accord de sa hiérarchie et, comme l'expliqua Laurent Quisefit, en se déchargeant de toute affaire par un « dé » manuscrit sur ses cartes de visite. Cette résistance passive permit d'entretenir une résilience contre les tentatives de ruptures de liens entre les individus et leur société. Cette dernière inculque en effet des valeurs morales et éthiques façonnant l'identité et un attachement, chose bien connue des militaires pour lesquels le patriotisme et l'attachement à la terre forgent cette résilience.



© Source IRFA

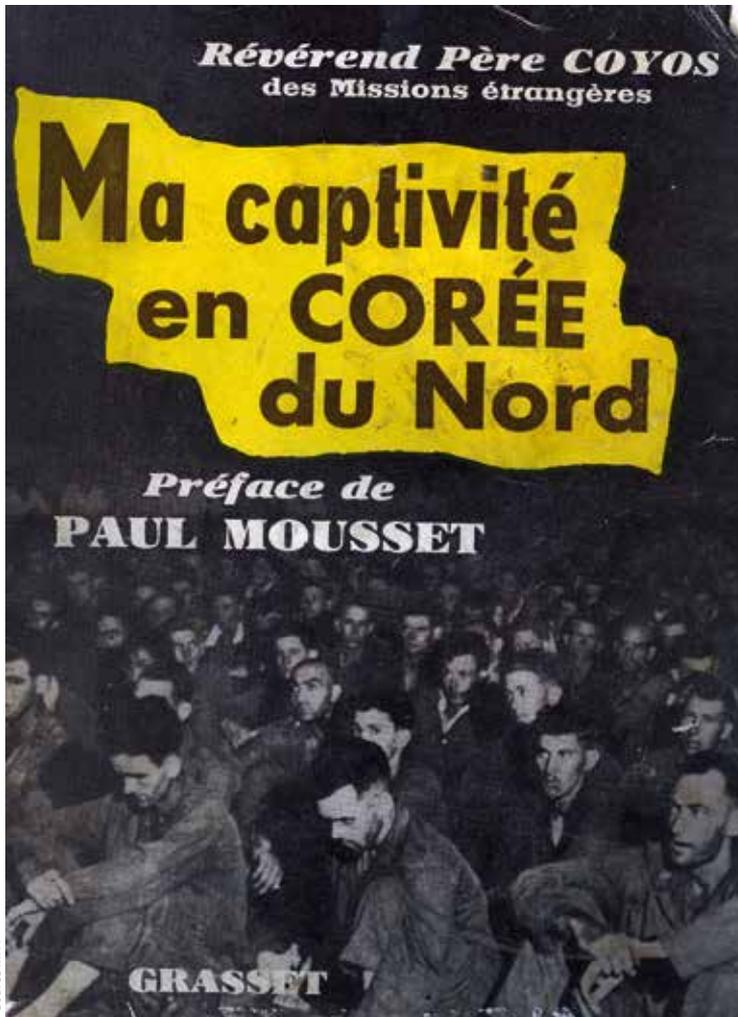
Le missionnaire
Célestin Coyos.

À son retour de captivité, Georges Perruche fut activement engagé en la faveur de la protection des diplomates. Dans un arrêt du 19 octobre 1962, le Conseil d'État lui octroya une indemnisation pour le pillage de ses meubles par l'APC alors que pendant sa captivité⁵, l'administration des Finances

⁵ BADEL Laurence, *Diplomaties européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021, p. 421.

avait refusé d'aider sa famille. Ce ne fut pas la dernière fois qu'il connaissait un enfermement contre son gré puisqu'en 1956, Nasser l'enferma avec d'autres diplomates accusés d'espionnage. Sa fin de carrière fut également mouvementée par l'invasion soviétique en 1979, ce qui ne l'empêcha pas de se battre à son tour en 1985 pour la libération de détenus du régime communiste tels que le journaliste Alain Guillo ou le médecin Philippe Augoyard.

Malgré l'efficacité recherchée des communistes, aucun cas de défection français ne fut signalé. Cela reste à nuancer. D'abord en raison d'un manque de coordination des retours d'expérience alors que les débriefings du côté américain amenèrent à la révision du Code de Conduite des militaires de l'*US Army* en 1955. Ensuite, *quid* des séquelles ? Pour beaucoup, elles perdurèrent que ce soit au niveau physique et mental et il n'est pas futile de dire que des choses inavouables restent encore passées sous silence tant l'« enfer concentrationnaire », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jean-Michel Valade, marque à vie la mémoire de ceux qui l'ont vécu. ■



© Source IRFA

Couverture du témoignage
du Révérend Père Coyos.



© Ségolène Vandeveldte

Incursion d'*Homo sapiens* en territoire néandertalien : ces deux humanités se sont-elles croisées en moyenne vallée du Rhône il y a 54 000 ans ?

Ségolène Vandeveldte

Docteure en archéologie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheuse postdoctorale Banting à l'université du Québec, chercheur associée à l'ArScAn aux UMR 7041 ArScAn – équipe Archéologies environnementales et UMR 8212 LSCE – équipe Géochronologie Traceurs Archéométrie

En février 2022, nous avons annoncé dans la revue *Science Advances* la découverte de vestiges humains démontrant la présence d'*Homo sapiens* en Europe il y a 54 000 ans à la Grotte Mandrin, soit environ dix millénaires avant ce que l'on pensait jusqu'alors et presque 2 000 km à l'ouest du site de Bacho Kiro (Bulgarie) qui correspondait jusqu'ici à la plus ancienne occupation connue d'*Homo sapiens* en Europe.

Ce travail collectif qui combine de nombreuses méthodes d'analyse et de datation démontre également une contemporanéité entre les groupes néandertaliens et ces premiers sapiens sur un même territoire en moyenne vallée du Rhône. Une méthode pionnière, la fuliginochronologie (basée sur l'étude des films de suie), a permis de montrer qu'une seule année séparait les occupations néandertaliennes et sapiens à la Grotte Mandrin. Ces découvertes nous interrogent profondément et nous invitent à repenser le contact entre ces deux humanités.

Deux humanités entre Paléolithique moyen et Paléolithique supérieur

Néandertal a vécu pendant des centaines de milliers d'années en Eurasie, lors d'une période appelée le « Paléolithique moyen ». L'arrivée des premiers humains « anatomiquement modernes » en Europe, marque le début de grands bouleversements. Ces *Homo sapiens* sont porteurs de nouvelles techniques et de cultures différentes, regroupées dans la période chronoculturelle du « Paléolithique supérieur ». La période critique au cours de laquelle *Homo neanderthalensis* s'éteint, et pendant laquelle *H. sapiens* peuple le continent eurasiatique, est appelée la Transition entre Paléolithique moyen et Paléolithique supérieur (Transition PM/PS).

Le site de la Grotte Mandrin (Malataverne, Drôme) (fig. 1) est idéal pour explorer cette période ; il se situe en moyenne vallée du Rhône, sur la rive est, et surplombe un bras mort du fleuve, au niveau d'un rétrécissement, ce qui donne à l'abri une position privilégiée dans le paysage : sur un passage obligé et à la croisée de différents biotopes. Beaucoup de sites archéologiques sont documentés en moyenne vallée du Rhône, sur cet axe de circulation majeur reliant mer Méditerranée et nord de l'Europe entre les chaînes de montagnes. Mais à ce jour, seul le site de la Grotte Mandrin est connu pour avoir enregistré dans son remplissage l'ensemble de la fin du Paléolithique moyen et le début du Paléolithique supérieur, à travers cinq phases culturelles où alternent groupes néandertaliens et sapiens, allant du « Moustérien de type Quina rhodanien » (couche F, ~60 000 ans) au « Protoaurignacien » (couche B1 ~42 000 ans).

Sapiens en Europe 10 000 ans plus tôt ?

Les fouilles à la Grotte Mandrin, entamées en 1990, sont menées depuis plusieurs années sous la direction de Ludovic Slimak, chargé de recherche au CNRS (UMR 5608 TRACES, Toulouse). Au cours des trente-deux années de fouille, des dizaines de milliers de vestiges archéologiques (outils en pierre taillée, restes de faune chassée, foyers, charbons, objets en os, etc.) ont été découverts. Parmi eux, neuf dents humaines ont été mises au jour dans plusieurs couches archéologiques. Clément Zanolli, chargé de recherche au CNRS (UMR 5199 PACEA, Bordeaux), a procédé à l'étude de ces dents par microtomographie à rayons X, afin de caractériser leur structure externe et interne. Huit présentaient des caractéristiques typiques de la morphologie des dents néandertaliennes, tandis que la dernière ne pouvait appartenir qu'à un individu sapiens. Cette dent singulière provient de la couche E, un niveau archéologique bien antérieur au niveau B1 attribué à la culture Protoaurignacienne associée à *Homo sapiens*... Autre point surprenant, les

dents trouvées dans les couches sous-jacentes (G et F) et sus-jacentes (C et D) appartiennent bien à des individus néandertaliens. Il y a donc une alternance entre occupations néandertaliennes et sapiens à la Grotte Mandrin. Ces éléments paléoanthropologiques viennent confirmer l'« anomalie » mise en évidence par Ludovic Slimak et Laure Metz (chercheuse associée à l'UMR 7269 LAMPEA, Aix-en-Provence, et à l'University of Connecticut, USA) à travers l'étude de l'industrie lithique de la couche E¹. La couche E peut en effet être attribuée à une culture bien particulière, le Néronien, une exception dans cette séquence archéologique du Paléolithique moyen, avec une multitude de pointes dont certaines de moins d'un centimètre de long. Alors que les niveaux archéologiques antérieurs et postérieurs se caractérisent par des pièces uniques, les pointes de la couche E se démarquent par leur standardisation, une caractéristique qu'on ne retrouve dans la culture matérielle qu'avec les cultures du Paléolithique supérieur dont l'espèce *H. sapiens* est l'artisan².

Mais si les vestiges de la couche E témoignent de la présence d'*H. sapiens* à la Grotte Mandrin, de quand datent-ils ? Les membres de plusieurs équipes de recherche internationales (RLAHA, Oxford, Angleterre ; IPAS, Adelaide, Australie ; LSCE, Gif-sur-Yvette, France ; CRP2A, Bordeaux, France) ont contribué à la datation de la séquence chronologique de la Grotte Mandrin. La datation multiméthodes (par le radiocarbone sur des os portant des traces de découpe, par OSL sur les sédiments et par thermoluminescence sur silex brûlés) et la modélisation chronologique bayésienne de l'ensemble des données chronologiques sont à l'origine de la datation de cette incursion d'*H. sapiens*, vers 54 000 ans avant le présent (quelque part entre 56 800 et 51 700 ans), soit une présence de notre espèce environ dix millénaires avant et 1 700 km plus à l'ouest que ce que l'on pensait jusqu'alors³ !

Groupes néandertaliens et sapiens se sont-ils pour autant croisés ?

La compréhension fine de la chronologie pour cette période de transition entre Paléolithique moyen et Paléolithique supérieur est un point crucial de la recherche en Préhistoire. Ce nouveau scénario qu'il a été possible d'établir en vallée du Rhône montre une interstratification entre les deux espèces, avec des occupations néandertaliennes, puis sapiens, puis néandertaliennes, puis sapiens sur le site. Ces deux humanités se sont-elles pour autant croisées ?

Malheureusement, les datations par le radiocarbone ne vont pas au-delà de 50 000 ans et les intervalles de confiance sont de plusieurs centaines d'années sur des dates aussi anciennes. Plusieurs scénarios concernant la transition PM/PS sont à ce jour envisagés à l'échelle de l'Eurasie, mais la question de la contemporanéité des deux espèces à l'échelle d'un site ou d'un territoire ne peut rester qu'à l'état d'hypothèse avec cette imprécision

1 Voir les thèses de Slimak (2004) : www.theses.fr/2004AIX10081 et Metz (2015) : www.theses.fr/2015AIXM3125.

2 Voir Slimak (2022), *Néandertal nu*, Odile Jacob.

3 La plus vieille occupation d'*Homo sapiens* en Europe était jusqu'alors documentée à Bacho Kiro en Bulgarie et datée vers -45 000 ans avant le présent (voir Hublin *et al.*, 2020, DOI : 10.1038/s41586-020-2259-z).

“

Au cours des trente-deux années de fouille, des dizaines de milliers de vestiges archéologiques (outils en pierre taillée, restes de faune chassée, foyers, charbons, objets en os, etc.) ont été découverts.

”

temporelle. Dans l'optique d'atteindre une haute résolution temporelle en archéologie, permettant pour la première fois de discuter de manière tangible des questions comme l'estimation du laps de temps séparant deux groupes chronoculturels, j'ai développé lors de ma thèse de doctorat à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne⁴ une méthode pionnière, la *Fuliginochronologie*. Ce terme est construit sur le même modèle que la « dendrochronologie » en raison des similitudes entre les deux méthodes, tant sur le plan technique que sur le plan de la résolution temporelle des données qu'elles produisent. En effet, j'ai ici procédé à l'étude de concrétions calcaires très fines (d'épaisseur généralement inférieure à 1 mm), laminées annuellement (avec formation d'un doublet de calcite par an, un peu comme les cernes des arbres), et qui emprisonnent les traces de suie laissées par les feux allumés lors des occupations humaines préhistoriques sur le site. L'observation au microscope de centaines de fragments de paroi recouverts de ces concrétions fuligineuses (chargées de suie) permet de révéler une multitude de films de suie qui peuvent être documentés sous la forme de codes-barres. À la Grotte Mandrin, les parois se délitent au cours du temps : seules des séquences d'occupations partielles sont inventoriées, mais la synchronisation des différents « codes-barres » permet de reconstruire la totalité de la chronologie des occupations humaines dans la cavité⁵.

Du fait de la chute progressive des fragments de paroi dans les niveaux archéologiques, on sait que certains fragments retrouvés en couche E peuvent avoir enregistré des occupations correspondant aux installations humaines en couche F. L'inverse est impossible, puisque les fragments de paroi retrouvés en F sont déjà tombés sur le sol avant l'arrivée du groupe

⁴ Voir la thèse de Vandeveld [2019] : www.theses.fr/2019PA01H103.

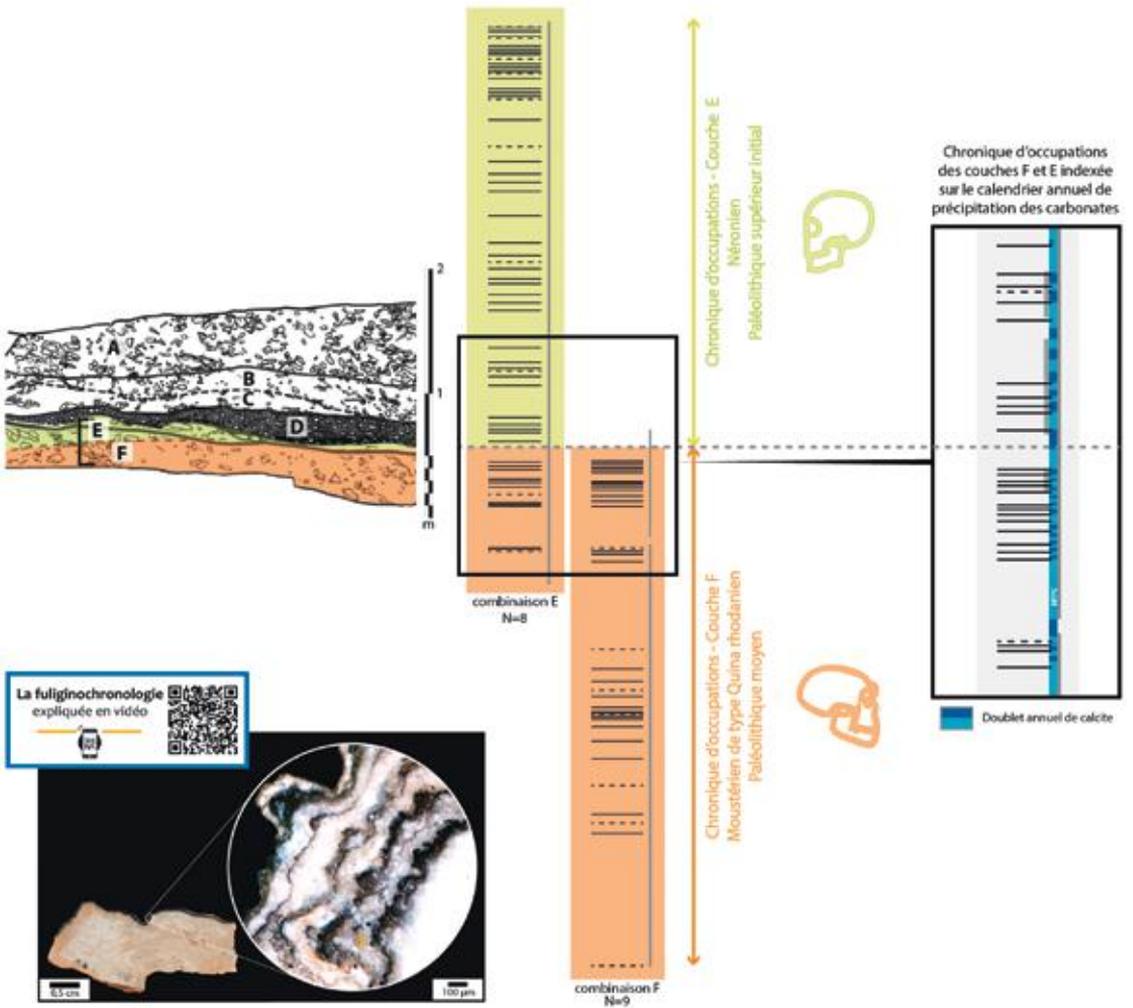
⁵ Voir Vandeveld et Dupuis, 2017.

“

La compréhension fine de la chronologie pour cette période de transition entre Paléolithique moyen et Paléolithique supérieur est un point crucial de la recherche en Préhistoire.

”

suivant. Selon ce principe simple, il est possible de distinguer les films de suie laissés par les occupations néandertaliennes de ceux attribués à sapiens (fig. 2). Aussi, parce qu'à Mandrin, les concrétions fuligineuses sont constituées de doublets de calcite annuels, les chroniques des occupations peuvent être indexées sur le calendrier annuel de précipitations des carbonates. On peut constater qu'un seul doublet de calcite, et donc une seule année, sépare les occupations néandertaliennes de la couche F des occupations sapiens de la couche E. Cette finesse de perception, jusqu'ici inaccessible pour l'étude des populations anciennes, permet de démontrer une contemporanéité physique stricte entre ces deux espèces, sur le territoire dans lequel s'inscrivait la Grotte Mandrin. L'analyse de ces traces de suie a également permis de montrer qu'après avoir remplacé les néandertaliens à la Grotte Mandrin, les *Homo sapiens* du Néronien ont fréquenté le site pendant une quarantaine d'années, avant de l'abandonner. Il faudra attendre une douzaine de millénaires avant qu'*Homo sapiens* ne revienne occuper ce même site... Ces découvertes fascinantes révèlent une dynamique historique complexe. Elles nous interrogent profondément et nous invitent à repenser le contact entre ces deux humanités. ◆



Transition rapide entre Néandertal et Sapiens.

🔗 Références de l'article dans *Science Advances* auquel ce texte fait référence

SLIMAK Ludovic • ZANOLLI Clément • HIGHAM Tom • FROUIN Marine • SCHWENNINGER Jean-Luc • ARNOLD LEE J. • DEMURO Martina • DOUKA Katerina • MERCIER Norbert • GUÉRIN Gilles • VALLADAS Hélène • YVORRA Pascale • GIRAUD Yves • SEGUIN-ORLANDO Andaine • ORLANDO Ludovic • LEWIS Jason E. • MUTH Xavier • CAMUS Hubert • VANDELDELDE Ségolène • BUCKLEY Mike • MALLOL Carolina • STRINGER Chris • METZ Laure, « *Modern human incursion into Neanderthal territories 54,000 years ago at Mandrin, France* » • *Science Advances* 8 (6) : eabj9496, 2022, DOI: 10.1126/sciadv.abj9496.



Portfolio



Couleur Indigo

En juin dernier, avaient lieu à Conakry, en Guinée, les ateliers de la quatrième phase du projet INDIGO (INternationalisation et Développement des Indicateurs pour une meilleure Gouvernance de l'enseignement supérieur guinéen) dont Paris 1 Panthéon-Sorbonne est porteuse et coordinatrice.

Une semaine de travail riche et intense sur les campus des trois universités guinéennes partenaires et dans les locaux du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. #1257 était là...

Textes et photos : Pascal LEVY



**ÉCOLE
DOCTORALE**
Sciences Politiques
Administration Économique
et de Gestion

École doctorale,
université Général
Lansana Conté de
Sonfonia-Conakry.



L'université Gamal Abdel Nasser de Conakry, temple du savoir.



Université Kofi Annan de Guinée.



Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry.



Université Gamal Abdel Nasser de Conakry.



Accueil INDIGO, UGLC-SC.



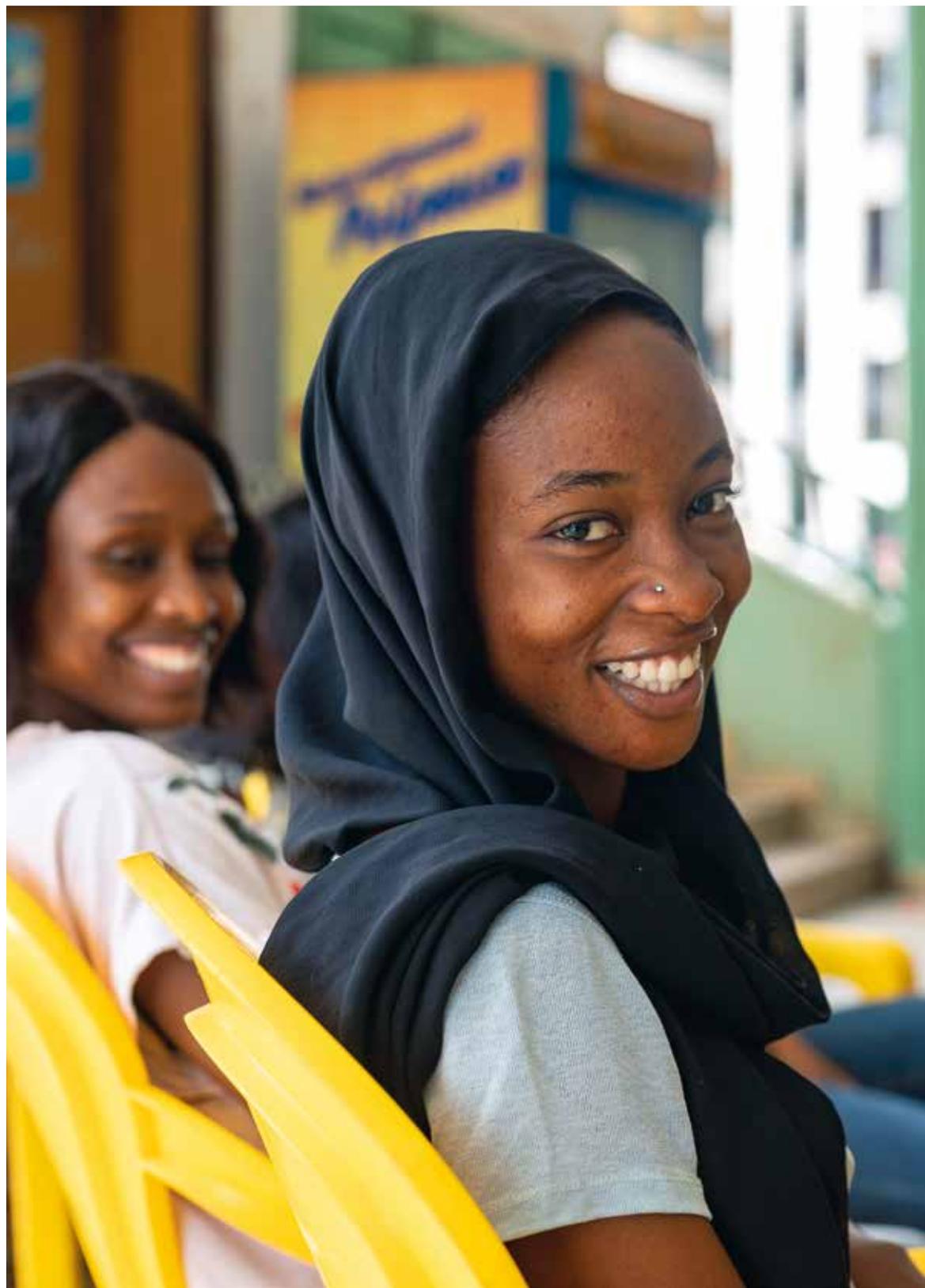
En cours, UGLC-SC.



Atelier INDIGO, UGANC.



Sur le campus à Sonfonia-Conakry.





Vie de campus, université
Kofi Annan de Guinée.



Ateliers INDIGO.





Ateliers INDIGO.







Atelier INDIGO, UGANC.

INDIGO (Internationalisation et Développement des Indicateurs pour une meilleure Gouvernance de l'enseignement supérieur guinéen) est un projet de renforcement de capacités financé par la Commission européenne. D'une durée de trois ans, il a pour but de soutenir la modernisation des universités guinéennes en les accompagnant dans la définition et la construction de leur projet d'établissement. Il est porté et coordonné par Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en partenariat avec deux autres universités européennes – l'université de Liège et l'université européenne Viadrina de Francfort-sur-l'Oder –, trois universités de Conakry – l'université Kofi Annan de Guinée, l'université Gamal Abdel Nasser de Conakry et l'université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry – ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, l'Autorité nationale d'assurance qualité et treize autres partenaires guinéens et européens.

Les activités de diffusion du quatrième lot de travail qui se déroulaient cet été, du 13 au 16 juin, ont été l'occasion d'un retour et d'une réflexion collective sur les axes dégagés lors des sessions précédentes en associant les communautés des établissements, leurs gouvernances, les enseignants-chercheurs, les personnels administratifs et pour la première fois dans le cadre du projet, des étudiantes et étudiants. Les discussions ont été riches, animées et toujours constructives. Elles ont témoigné d'un intérêt et d'une vitalité certaine de ce projet auprès de l'ensemble des participants et des partenaires. ●

Toutes les images de ce reportage montrent les campus des trois universités de Conakry – partenaires du projet INDIGO – qui nous ont accueillis pour quatre jours d'ateliers aux côtés du ministère guinéen de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. Au-delà de l'enthousiasme et de la bienveillance que nous ont témoignés les étudiantes et les étudiants, les personnels et les autorités de ces établissements, plus que les couleurs et la beauté de la Guinée, nous espérons que ce reportage reflète une culture universitaire riche de son histoire et d'une longue tradition de collaborations internationales.



Retrouvez le reportage en intégralité dans la photothèque de l'université : <http://p1ps.fr/INDIGO>





Burundi, soixante ans après l'indépendance : un pays en paix... et en crise

Le Burundi, qui célèbre ce 1^{er} juillet les 60 ans de son indépendance, est le pays le plus pauvre de la planète en termes de PIB par habitant.

Ce triste constat doit se comprendre au regard d'une histoire jalonnée de nombreux événements dramatiques. Jusqu'en 1996, le pays a vécu au rythme des coups d'État, massacres, assassinats politiques... avant de plonger dans une longue guerre civile. La paix est progressivement rétablie en 2003.

Pour autant, il renoue avec une gouvernance autoritaire en 2015. Depuis, l'ONU note des progrès, mais continue de dénoncer les violences politiques qui gangrènent le pays. Comment le Burundi en est-il arrivé là et pourquoi son sort ne s'améliore-t-il pas ?

Installer des autorités capables d'instaurer la paix : les élections de 2005

En 2005, après vingt-cinq ans de régimes militaires pro-tutsis (à cette date, les deux principales ethnies du pays : les Hutus et les Tutsis, comptaient respectivement pour 85 % et 14 % de la population) et dix années de guerre civile, les électeurs voulaient la paix et portaient à la présidence Pierre Nkurunziza, le chef du Conseil National de Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), le plus puissant mouvement de la rébellion hutue, capable de s'imposer aussi bien vis-à-vis de l'armée régulière, les Forces armées burundaises (FAB), que des ex-rébellions du camp hutu.

La position de force du CNDD-FDD (branche armée dissidente du CNDD, qui avait accepté de signer un cessez-le-feu avec le pouvoir en place en 1998) n'en était pas pour autant assurée. Sa primauté devait être validée électoralement alors que le processus de négociation entre partis politiques et d'élaboration du cadre constitutionnel avait été conduit sans sa participation.

Suivent cinq années de décantation politique au cours desquelles le CNDD-FDD parachève son implantation nationale.

Conforter la paix retrouvée et la stabilité du cadre politique : les élections de 2010

Face à une opposition divisée, les candidats locaux du CNDD-FDD et la personnalité charismatique du président sortant bénéficient d'un soutien massif des populations rurales. L'aspiration à la stabilité est d'autant plus forte que, pour la première fois dans l'histoire du pays, les électeurs sont appelés à voter au terme normal d'une échéance électorale.

Mais au-delà du réalisme, la forte participation électorale et les scores obtenus par le CNDD-FDD expriment un réel satisfecit envers un parti qui a su apaiser les divisions ethniques et a réussi l'intégration des forces armées, désormais sous contrôle de l'exécutif. Cette « réconciliation » nationale, notamment vis-à-vis d'une armée qui ne fait plus « peur à la population », a été le facteur déterminant de la victoire du CNDD-FDD. Disposant des pleins pouvoirs aux divers échelons de la représentation nationale, sa direction s'engagea immédiatement dans la campagne électorale pour 2015. La priorité absolue accordée à la gestion des problèmes locaux, au renforcement de l'encadrement des populations, la structuration et la mobilisation permanente des militants et cadres du parti sont à la mesure de l'objectif : conserver durablement la totalité des pouvoirs.



André Guichaoua
est professeur émérite
et membre
de l'Institut d'études
du développement
de la Sorbonne (IEDES)



Le coup de force du « troisième mandat » de Pierre Nkurunziza : les élections de 2015

Ayant réussi, en dix ans d'exercice, à concentrer entre ses mains les outils et ressources du pouvoir et instauré un parti unique *de facto* doté d'une jeunesse milicienne chargée de l'encadrement de proximité des populations et de la neutralisation de toute opposition organisée, il paraît alors insupportable au président d'avoir à renoncer à ses prérogatives.

Le 25 avril 2015, après la confirmation par le parti de la candidature du président sortant, la contestation populaire est immédiate et se renforce malgré la mobilisation policière. Le putsch militaire manqué du 13 mai, suivi d'une violente répression, met à nu les fractures au sein des forces armées. La génération de la liberté d'expression et des médias indépendants, qui aspirent à la démocratie sans l'avoir vraiment expérimentée, est soumise.

En juillet, au terme d'élections « ni libres, ni crédibles » selon l'ONU, le CNDD-FDD dépasse la majorité des deux tiers à l'Assemblée nationale, qui est le pourcentage nécessaire pour s'émanciper des contraintes constitutionnelles et des accords d'Arusha afin de reconduire le président à la tête de l'État.

Le sauve-qui-peut électoral de 2020

Outre la répression des opposants, les tensions économiques s'aggravent : croissance en berne, fuite des capitaux, absence d'entretien des infrastructures, pillage des ressources publiques et forte réduction des prestations sociales dissuadent les aides internationales.

Au terme de son troisième mandat, les dirigeants du CNDD-FDD poussent vers la sortie « l'éternel guide suprême » devenu « impré-

Pêcheurs sur le lac Tanganyika.

“
**La génération de la
 liberté d'expression
 et des médias
 indépendants, qui
 aspirent à la démocratie
 sans l'avoir vraiment
 expérimentée, est
 soumise.**”

sentable ». Ils font élire en mai 2020, suite à une élection contestée, le général Évariste Ndayishimiye, un homme de synthèse avisé et en retrait. Nkurunziza décède peu après du Covid-19, une maladie dont il avait toujours minoré le danger.

Alors que le parti-État contrôle tous les pouvoirs et ressources, régule la vie quotidienne des citoyens et n'a plus d'« ennemi » intérieur hors de son contrôle, le bilan des trois mandats de gouvernance CNDD-FDD est catastrophique. L'impuissance gestionnaire et la déshérence économique atteignent des niveaux inégalés à l'échelle régionale et internationale.

Faillite économique, contraintes structurelles et aspirations démocratiques

Il ne s'agit pas là d'un épiphénomène passager puisque le PIB, déjà très bas aux débuts des années 1990, ne cesse de baisser après les années 1993-1994 puis la guerre civile. Au plus bas en 2005, il repart à la hausse de 2005 à 2014, puis ne cesse de baisser depuis la crise de 2015. Au deuxième rang des pays les plus pauvres du monde en 2013 et 2014, le Burundi accède au premier rang en 2015 et s'y maintient depuis lors. Parallèlement, la dette publique progresse et le déficit des comptes publics se creuse. Une timide reprise de la croissance prévaut néanmoins en 2021.

L'indice du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui inclut les critères de longévité, d'éducation et d'inégalités atteste lui aussi la dégradation impressionnante du pays : 138^e rang mondial sur 189 pays en 1995, 169^e en 2000, 182^e en 2005, 180^e en 2010 et 2015, 185^e en 2019 et 2020.

Ainsi, dans quasiment tous les domaines économiques et sociaux, les performances burundaises sont parmi les plus basses de la planète, sans que nulle contrainte inédite ne puisse être invoquée. Au contraire, prenant le pas depuis 2012 sur les exportations traditionnelles de café et de thé, l'or et plus récemment les terres rares (2019-2022) sont parmi les premiers postes d'exportations du pays.

Potentiellement porteurs, mais fatals pour les agriculteurs aux terres dévastées, il est toutefois difficile, voire impossible, d'évaluer précisément les dividendes retirés du secteur minier, en raison de l'absence globale de transparence et de la complexité des arrangements entre les multiples partenaires nationaux et internationaux.

Le « peuple des collines » face à ses élites

Après le coup d'État d'avril 2015, la cogestion des « forces armées intégrées » (ex-FAB et rébellions) et les équilibres qui prévalaient entre l'armée et la police prennent fin. Sortis vainqueurs du putsch, les gradés récents issus de la rébellion ne s'imposaient plus aucune limite en matière de rattrapage financier et de « retards de carrière » vis-à-vis de leurs collègues tutsis plus âgés et diplômés des écoles militaires. Jusqu'alors contenues ou dissimulées (ICG, 2017), ces pratiques se transformaient en une compétition ouverte en matière d'enrichissement personnel à la mesure des pouvoirs de chacun.

Si l'on ajoute les crispations sécuritaires de l'encadrement de proximité

des citoyens par le parti CNDD-FDD, on pourrait penser que la « nouvelle démocratie inclusive » des élites militaires issues des maquis n'a pas fondamentalement rompu avec le cadre et les pratiques des régimes antécédents.

Confirmant ainsi, comme les Burundais le disent, que les paysans sont censés être au pouvoir « par l'intermédiaire de leurs enfants » avec la distance d'une génération *via* l'école, les universités, les formations militaires et désormais le maquis au nom de leur statut de libérateurs du « peuple burundais ». En effet, après avoir été mis autoritairement au travail depuis l'indépendance par les divers régimes militaires qui se sont succédé pour s'approprier l'État, ce sont les propres enfants du « peuple des collines » – qui a majoritairement supporté le poids de la guerre civile – qui vivent désormais de son labeur.

Au regard de la faillite gestionnaire et sociale qui s'est instaurée et semble insurmontable, la rupture pourrait être potentiellement plus profonde que les divisions ethniques et régionales. Ayant porté au pouvoir des dirigeants issus de ses rangs, la paysannerie prend pleinement conscience qu'au-delà de l'atomisation et de l'inorganisation des travailleurs de la terre dont elle porte la responsabilité, c'est au travers des formes mêmes d'intégration et de participation au pouvoir d'État que découle son inexistence politique en tant que classe de petits producteurs.

Le rôle essentiel de la paysannerie et sa place dans l'État

C'est en effet la paysannerie qui fournit la quasi-totalité des membres et des ressources d'un parti-État dont la plupart des décisions de politique agraire sont prises sans consultation, y compris aux échelons de base où les délégués du parti, souvent des paysans, n'exercent que des fonctions d'exécutants. Face à un État qui, sous ses divers prête-noms publics ou privés, s'est imposé comme opérateur économique exclusif, ce sont ses fonctionnaires et, concrètement, les cadres du parti qui programment et dirigent les investissements, puis gèrent les interventions productives et leurs retombées.

Mais au Burundi, la conscience aiguë de la dévalorisation du mode de vie des paysans et de leur dépossession repose sur une configuration idéologique particulière, car, à la différence de nombreux pays africains où l'agriculture est moribonde, l'exercice quotidien de la domination subie est pondéré par la conscience de la puissance potentielle massive, si ce n'est de la paysannerie en tant que classe, du moins de l'ordre paysan. Cette force contenue est bien réelle même si elle s'exprime indirectement dans les limites imposées aux opérations de dynamisation productive et d'animation idéologique.

Dans un pays où l'État ne peut vivre sans le labeur offert des producteurs de la terre (soit 30 % du PIB pour 90 % de la main-d'œuvre nationale) sous la forme de produits et de recettes d'exportation, ce repli sur leurs parcelles entretient le sentiment de « tenir » l'État. Largement partagé, il soude la paysannerie par-delà ses différenciations et réactive en permanence les valeurs rurales qui tirent leur force du sentiment séculaire de domination de la nature et d'intégration dans un ordre qui, face à la misère, est devenu pour beaucoup une ultime ligne de défense. ●

“
Au regard de la faillite gestionnaire et sociale qui s'est instaurée et semble insurmontable, la rupture pourrait être potentiellement plus profonde que les divisions ethniques et régionales.
”

Les contentieux climatiques face à la justice : un intérêt grandissant pour le GIEC

Comment les contentieux climatiques renforcent-ils l'atténuation du changement climatique ?

Le dernier volet du 6^e rapport du GIEC, publié le 4 avril 2022, souligne l'importance des contentieux dans la reconfiguration de la gouvernance climatique mondiale.

Les contentieux climatiques sont des litiges ayant la question du changement climatique comme objet central de la requête présentée devant la justice. Ce type de contentieux s'est multiplié partout dans le monde depuis 2015, après une décision emblématique rendue par le Tribunal de première instance de La Haye (décision Urgenda). Dans cette affaire, l'ONG Urgenda avait obtenu gain de cause auprès des juges pour que l'État néerlandais accélère ses politiques de réduction de CO₂.

Le dernier rapport du GIEC constate le développement de ce type de recours en justice et la place qu'ils occupent désormais dans la lutte contre le changement climatique. Cette reconnaissance par le panel international des scientifiques est novatrice, puisque c'est la première fois qu'il s'intéresse aux dynamiques sociales et juridiques sous-jacentes à ces contentieux.

Le rapport adresse une attention particulière aux différentes mobilisations judiciaires menées par la société civile contre les États et les acteurs privés visant à l'atténuation du changement climatique. Il met en avant les différentes actions du droit qui permettent de faire le lien entre les politiques climatiques nationales et internationales.

Un rapport innovant et audacieux

La contribution du groupe III au 6^e rapport du GIEC étudie la littérature sur les aspects scientifiques, technologiques, environnementaux, économiques et sociaux de l'atténuation du changement climatique.

D'une longueur de 2913 pages, le rapport se fonde sur les publications scientifiques parues entre 2018 et 2021. Il a été rédigé par quatre-vingt-cinq auteurs appartenant à une grande diversité de pays du monde.

Le niveau de confiance de chacun des propos soutenus est exprimé à l'aide de cinq qualificatifs, allant de très faible à très élevé. S'agissant de la manière dont les contentieux climatiques favorisent la gouvernance du climat, le niveau de confiance exprimé apparaît relativement haut, allant, selon les passages, de moyen à très haut.

Le texte fait état de quatre grands faits majeurs. Le premier constat fait référence au paysage international évolutif dans lequel s'inscrit l'action d'atténuation du changement climatique. Le deuxième est marqué par l'observation d'une grande pluralité d'acteurs. Le troisième explique les liens entre l'atténuation, l'adaptation et le développement. Enfin, le dernier décrit les aspects sociaux.

La montée des contentieux climatiques apparaît comme thème transversal et commun à ces axes.



Marta Torre-Schaub

est enseignante et spécialiste de droit de l'environnement et du changement climatique. Elle est directrice de recherche au CNRS et exerce ses fonctions à l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS)

Une mise en valeur des fonctions des contentieux climatiques

Le rapport aborde la question des contentieux en les décrivant comme un mode de « faire pression » par la société civile sur les États et les entreprises. Les contentieux climatiques sont ainsi analysés par rapport à deux questions : les politiques climatiques et l'amélioration de la gouvernance climatique par les acteurs.

Le rapport se montre audacieux : en réalité, peu de contentieux ont abouti à des résultats tangibles. Ainsi, près de 1500 requêtes climatiques ayant été présentées en justice dans le monde depuis le début des années 2000, moins d'une centaine a donné lieu à des décisions en faveur des demandeurs.

Cela étant, le rapport du GIEC montre bien qu'il s'agit surtout d'une dynamique progressive ayant un potentiel certain. Il ne s'agit donc pas tant des résultats obtenus, mais de la faculté de ces contentieux à faire pression sur les décideurs.

Le rapport s'exprime également sur l'effet « structurant » des contentieux sur la gouvernance du climat. Les contentieux sont ainsi présentés sous l'angle de la coopération entre acteurs, exposant une analyse du phénomène dans son versant stratégique.

Ces points décrivent bien les différentes possibilités offertes par les contentieux climatiques.

Comment les contentieux climatiques impulsent les politiques publiques

Le résumé pour les décideurs du groupe III du 6^e rapport du GIEC est catégorique :

« La gouvernance climatique agit à travers des lois, stratégies et institutions, fondées dans des situations nationales différentes, renforce l'atténuation au changement climatique en mettant à disposition des cadres engageant divers acteurs... La gouvernance climatique est plus efficace quand elle intègre différentes politiques croisées, dans des domaines différents. »

Cela a été le cas dans différentes requêtes climatiques.

Ainsi, celle interposée en Norvège par Greenpeace en 2017 avait pour principale finalité de faire modifier les politiques climatiques et énergétiques de ce pays afin d'éviter que les forages pétroliers ne continuent. Si elle n'a pas donné lieu à une décision en faveur des demandeurs, elle a permis qu'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme puisse être déposé récemment. L'affaire est désormais en attente de réponse.

À son tour, l'objectif de l'affaire climatique de l'aéroport de Heathrow



© Pexels, banque d'images

Maastricht, 2019 :
Manifestation pour le
climat aux Pays-Bas.

“
Près de 1500 requêtes climatiques ayant été présentées en justice dans le monde depuis le début des années 2000, moins d'une centaine a donné lieu à des décisions en faveur des demandeurs.
”



à Londres était de faire interdire le projet d'élargissement de l'aéroport. L'ONG demanderesse mettait en avant le fait que ce projet était clairement contraire aux objectifs marqués par l'Accord de Paris. De ce fait, le Plan national d'atténuation du changement climatique devait être mis en conformité avec l'Accord. Là encore, la décision en appel n'a pas été favorable aux demandeurs, mais le raisonnement des juges en première instance soulignait bien la nécessité de prendre en compte l'Accord de Paris pour tout projet pouvant avoir un effet négatif sur le climat.

En France, l'affaire de Grande-Synthe jugée par le Conseil d'État en 2019 et 2021 avait pour objectif de reprocher à l'administration l'inadéquation de ses politiques climatiques avec les objectifs des politiques climatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne et l'objectif de neutralité carbone, ainsi que l'objectif de l'Accord de Paris. Le Conseil d'État a estimé à deux reprises que les objectifs de réduction de CO₂ constituaient de véritables « obligations juridiques » pour la France. Cette affaire s'inscrit clairement dans le volet du dernier rapport du GIEC, comme exemple des effets vertueux des contentieux climatiques sur le réajustement des politiques nationales climatiques.



En France, l'Affaire du siècle, jugée par deux fois en 2021, reconnaît également une responsabilité partielle de l'État en matière climatique, en attestant d'un préjudice écologique créé à l'atmosphère.



Une gouvernance climatique restructurée

Le rapport insiste également sur la manière dont les litiges climatiques peuvent restructurer la gouvernance climatique.

Un exemple de ce point est la déjà citée affaire Urgenda aux Pays-Bas, ayant donné lieu à trois décisions en 2015, 2018 et 2019. Ces trois arrêts reconnaissent que l'État a un « devoir de diligence » envers ses citoyens, le rendant ainsi responsable de la direction des politiques climatiques.

En France, l'Affaire du siècle, jugée par deux fois en 2021, reconnaît également une responsabilité partielle de l'État en matière climatique, en attestant d'un préjudice écologique créé à l'atmosphère.

Encore aux Pays-Bas, une décision a été rendue en mai 2021 contre la société Shell pour rappeler à l'entreprise son « devoir de vigilance climatique ». Cela peut être aussi observé dans une requête déposée devant la Cour de Justice de l'Union européenne, dans laquelle des ONG se sont unies en coalition pour porter une action en justice climatique. Cette demande n'a pas abouti et semble avoir été classée, mais il n'en demeure pas moins qu'elle pourra permettre à d'autres actions en justice de faire progressivement leur chemin devant les juges européens.

D'autres requêtes déposées auprès de la Cour européenne des droits de l'homme témoignent également de ce constat.

Si toutes les décisions rendues par les juges ne contiennent pas de sanctions contre les administrations ou les entreprises pour leur retard pris dans la mise en œuvre des politiques climatiques ambitieuses, ce type de démarche judiciaire a bel et bien ouvert une voie dans la lutte contre le changement climatique.

Constatées par les auteurs du rapport, ces requêtes et décisions recomposent le paysage de la gouvernance climatique. Il était important qu'un panel d'experts internationaux s'empare du sujet et rende compte que ce phénomène montant a une action positive sur les efforts d'atténuation du changement climatique. ●

Les quartiers populaires ne sont pas des déserts politiques

Notre recherche a été menée de 2017 à 2021 dans dix quartiers d'Île-de-France. Elle a associé des chercheurs, des responsables de services ou d'associations jeunesse et une dizaine de jeunes par quartier.

Ensemble, nous avons notamment co-rédigé le livre *Jeunes de quartier. Le pouvoir des mots qui rend compte de ces réflexions collectives*.

L'ouvrage est accompagné d'un site sur lequel sont publiés par thématiques les travaux réalisés.



Emmanuel Bellanger

est directeur de recherche du CNRS. Il est aussi membre depuis 2008 du Centre d'histoire sociale des mondes contemporains de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dont il est le directeur.



Marie-Hélène Bacqué

est professeure d'études urbaines à l'université Paris-Ouest-Nanterre.



Hélène Hatzfeld

est une politologue spécialisée dans l'urbanisme. Elle est rattachée au laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (UMR CNRS 7218) et aux universités Paris Nanterre et Paris Lumières.

Des expériences communes

De cette recherche participative se dégage d'abord un constat : la force des expériences communes à ces jeunes. Celles de la diversité, de la stigmatisation, des inégalités, des discriminations, mais aussi des solidarités qui fondent leur rapport à la politique fait à la fois de distance et d'engagements multiples.

Ces jeunes Français, qui ont en partage la condition d'enfants d'immigrés racisés et qui ont grandi dans une période marquée par les attentats et la montée de l'islamophobie expriment une perception claire des préjugés qui pèsent sur eux et sur leur quartier.

Apparaissent ainsi entremêlées des discriminations liées à la couleur de peau, la religion, la classe sociale, le genre et l'âge. À part pour une minorité, cette perception des préjugés et des inégalités ne débouche toutefois ni sur un discours de classe ni sur une dénonciation des discriminations ou une revendication politique forte.

Un rapport distendu à la politique institutionnelle

Le rejet du monde politique caractérise la jeunesse de façon transversale. Mais, pour ces jeunes de quartiers populaires, il est adossé à l'expérience de la stigmatisation, des inégalités sociales et ethno-raciales qui redoublent le sentiment de ne pas être représentés. Pour autant, cette distance ne signifie pas un désintérêt de la politique et du politique.

Leur intérêt pour la politique s'exprime à travers leurs nombreuses références à la politique internationale. Ils citent des personnalités emblématiques, liées à des causes jugées primordiales telles que l'antiracisme ou les droits civiques : Barack Obama, Nelson Mandela, Mahatma Gandhi...

Beaucoup suivent aussi les changements politiques dans les pays du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, d'où sont originaires leurs parents. La plupart, même s'ils ne votent pas, accordent une importance au vote comme droit et devoir citoyen et jugent comme une injustice l'absence de droit de vote pour les résidents non français. Leurs préférences vont plutôt à des personnalités de gauche, tout au moins au niveau national, ce que confirment les derniers scrutins qui ont montré une attraction pour le vote en faveur de Jean-Luc Mélenchon, et en faveur de candidats présentés par La France insoumise, aux législatives.

Presque tous voient dans l'extrême droite un danger. Ce qui fait la spécificité de leur positionnement par rapport à d'autres jeunes est qu'ils envisagent l'élection de Marine Le Pen non dans une seule perspective morale ou idéologique, mais du point de vue personnel :



© ANR Pop-part // Licence Creative Commons by

« Voici les Tarterêts », extrait de la vidéo Bâtiments.

<https://jeunesdequartier.fr/videos/batiments-a-corbeillesonnes-les-tarterets>

ils craignent qu’eux et leur famille, en tant qu’« étrangers » soient expulsés de France.

Le rapport à la politique s’inscrit dans un spectre large : il va d’un désintérêt ou d’un sentiment d’incompétence, voire d’une illégitimité affirmée (un rapport récent du Sénat fait le même constat) à l’ambition de parvenir à des responsabilités électives dans l’avenir : 8 jeunes sur les 100 qui ont participé à cette recherche ont effectivement participé à des listes aux élections municipales de 2020.

Des formes d’engagement multiples

L’expérience de la politique faite par les jeunes de ces quartiers populaires est d’abord sociale. Elle se décline en des formes multiples d’engagement : au niveau du quartier, du lycée, de la ville ou de la solidarité internationale. Pensées comme individuelles et ponctuelles, elles s’inscrivent cependant souvent dans une logique de continuité et de restitution. Beaucoup s’engagent en effet dans des activités telles que l’aide aux devoirs, l’encadrement informel des plus jeunes, la contribution à la vie culturelle et sportive de la ville, la création d’associations, la participation au conseil de jeunes de la municipalité. Les actions de solidarité sont aussi des motifs d’engagement fréquents, qu’il s’agisse de maraudes vers Paris en faveur de populations précarisées, de l’accueil des réfugiés, ou de voyages en Afrique pour planter des arbres ou creuser un puits.

Le sentiment d’inégalité ou d’injustice est un facteur plus limité d’engagement : il s’exprime par exemple dans la lutte contre la réforme du baccalauréat ou de l’entrée à l’université, la participation ponctuelle au mouvement des « gilets jaunes ».

Le rapport à la politique [...] va d’un désintérêt ou d’un sentiment d’incompétence, voire d’une illégitimité affirmée à l’ambition de parvenir à des responsabilités électives dans l’avenir.

Dans cette primauté donnée à l'action, quelques traits apparaissent soit plus accentués, soit spécifiques aux jeunes de quartiers populaires : la prégnance du quartier, de la ville, de la communauté dans la construction et l'ancrage de ces engagements ; le fort lien moral entre solidarité et religion exprimé par plusieurs pour les maraudes par exemple. La question écologique apparaît en revanche plus marginale ; si elle n'est pas absente des préoccupations des jeunes, elle se traduit peu en mobilisations.

Des socialisations politiques

Les dynamiques d'engagement et de politisation des jeunes reposent sur trois cercles qui s'entrecroisent : celui de la parenté, celui du quartier, et celui de la vie sociale dans les institutions scolaires, les lieux de travail, les lieux de loisir. Ceux-ci ne sont pas propres aux seuls quartiers populaires, mais le rapport au territoire y joue un rôle particulièrement fort.

Lorsque le quartier ou la ville sont évoqués, ils sont souvent décrits par les jeunes en des termes possessifs et affectifs. Cet attachement au territoire est fréquemment défensif, à rebours d'une stigmatisation puissante. On peut faire l'hypothèse que le « patriotisme de clocher à base de classe » analysé par l'historienne Annie Fourcaut, pour définir l'implantation et l'enracinement du communisme municipal des années 1920 et 1930, se rejoue sous d'autres formes, avec d'autres acteurs.

Dans le quartier, les services jeunesse, les associations, les collectifs militants constituent aujourd'hui des vecteurs de socialisation qui initient les jeunes à des actions collectives. Des animateur·trice·s, des éducateur·trice·s, des militant·e·s venant eux-mêmes des quartiers populaires, estimés par les jeunes, jouent aussi des rôles de référents socialisateurs.

On ne peut cependant pas y voir une forme d'affiliation politique. On n'observe pas ou peu de transmission des luttes des quartiers populaires auprès des plus jeunes. Très peu par exemple ont entendu parler de la marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983, sans doute en raison de la faible reconnaissance de ce mouvement et de ses leaders et de la difficulté à structurer un mouvement pérenne à sa suite. Si les figures de Zyed et Bouna sont bien connues, parce qu'elles renvoient à la question toujours prégnante de la violence policière, tel n'est pas le cas des révoltes de 2005.

L'importance des transmissions

C'est aussi au sein de la famille que se transmettent des valeurs de solidarité : vis-à-vis de la communauté ou du pays d'origine, des parents, du quartier ou plus largement de populations désavantagées. Elles convergent alors souvent avec la socialisation religieuse. La famille peut ainsi soit représenter un repli rassurant soit offrir un horizon élargi au-delà de la société française.

La participation des jeunes aux réseaux sociaux et leur attitude à l'égard des médias, faite à la fois d'attraction pour l'information et



Le sentiment d'inégalité ou d'injustice est un facteur plus limité d'engagement [...] avec la lutte contre la réforme du baccalauréat ou de l'entrée à l'université, la participation au mouvement des "gilets jaunes".





© Pop-part / Licence Creative Commons by

Le groupe des filles ayant participé aux ateliers à Aubervilliers.

de répulsion envers les préjugés que ces derniers véhiculent, s’inscrivent aussi dans un processus complexe d’ouverture au monde et de fermeture.

Ce qui réunit les jeunes des quartiers populaires étudiés, c’est d’abord leur méfiance et leur distance critique à l’égard de la politique dite « politicienne » et du système de représentation qui leur paraît ne pas refléter leur situation. Les engagements bénévoles des jeunes et leurs capacités d’initiative révèlent l’importance qu’ils donnent aux actes, à des solidarités animées par des valeurs, à la volonté et au pouvoir d’agir par soi-même.

Ainsi, les quartiers socialisent plus qu’ils ne politisent. Mais à l’opposé des idées reçues sur l’enfermement et le « communautarisme » des habitants des cités, la vie des jeunes ne s’apparente ni à un désert politique ni à un ghetto politique.

Si la dimension territoriale apparaît déterminante dans les représentations et les dynamiques d’affiliation sociale et politique, elle ne suffit pas pour autant à construire un « nous » politique. ◆

La collecte des archives en direct au procès V13 : de l'attendu à l'imprévisible

La question de l'archivage du procès des attentats terroristes du 13 novembre 2015 (dit « V13 ») constitue l'un des trois axes de la recherche que mène l'équipe ProMeTe depuis le début du procès. Au cours de ces dix derniers mois d'audience, une pluralité d'archives aux supports et finalités divers ont été produites par les différents acteurs du procès : archives judiciaires, archives audiovisuelles de la justice à travers la réalisation du film du procès, métadonnées du film, *live-tweets*, articles, croquis d'audience, photographies, entretiens, carnets de recherche, dessins des parties civiles, etc. Dans le cadre de cette vaste production documentaire qui se crée en direct du procès, l'équipe de recherche ProMeTe a une double fonction : d'une part celle de *produire* des données qui seront par la suite conservées sous le statut d'archives de la recherche et d'autre part, celle de *collecter* – parfois en collaboration avec certaines institutions patrimoniales – un ensemble de documents qui sont créés par les acteurs du procès. Qualifié de hors-norme et d'historique, d'une durée anormalement longue et suscitant de fortes attentes sociales, ce procès donne lieu à une production documentaire tout aussi singulière où se mêlent expressions écrites, orales et audiovisuelles. L'ensemble de cette production protéiforme rend compte de la diversité des vécus et des *expériences* au procès, mais elle renseigne aussi sur les dispositifs de communication et d'information qui sont utilisés pour témoigner d'un événement judiciaire aux enjeux juridiques, sociaux et mémoriels importants. La problématique de l'archivage du procès V13 est indissociable d'une réflexion sur la place que cet événement judiciaire occupe dans l'espace social. En raison des fortes attentes sociales dont semble chargé ce procès, la fabrication des archives est marquée par un contexte singulier où le rituel judiciaire pénal se double d'une épaisseur historique et mémorielle.

Cet article s'inscrit ainsi dans une double perspective. Il s'agit d'une part, de construire une typologie des sources qui font l'objet d'un acte d'archivage afin de mettre en évidence la variété documentaire qui se fabrique au sein du procès. D'autre part, il ouvre une réflexion sur la fonction sociale des archives en interrogeant à la fois le rôle des chercheur-e-s dans le processus de mise en archives et celui des institutions patrimoniales, en particulier les Archives nationales, qui prennent part de manière active à ce processus d'archivage. Si ce texte s'inscrit dans une dynamique collective qui vise à entreprendre un premier état des lieux des informations collectées en vue d'un archivage, son angle est influencé par la place et la démarche qui sont les miennes dans ce procès. Doctorante en sociologie, je travaille sur l'évolution du savoir archivistique à l'époque du numérique. Dans le cadre de cette recherche, j'ai signé une convention d'hébergement avec les Archives nationales qui me permet de suivre le quotidien des agents des Archives et d'étudier l'évolution des savoir-faire, des méthodes et des techniques au sein de ce nouveau milieu, le numérique¹.



**Mathilde
Sergent-Mirebault**

est doctorante en sociologie et membre du centre d'études des Techniques, des Connaissances et des Pratiques (CETCOPRA)

¹ Bruno BACHIMONT, *Patrimoine et numérique : technique et politique de la mémoire*, Bry-sur-Marne, INA, « Médias et humanité », 2017.

Le procès V13 présente un certain nombre d'enjeux et de problématiques concrets en matière archivistique, tant du point de vue de la création en direct d'archives que de celui de la pérennisation des archives qui conditionne leur exploitation par les futurs chercheuses et chercheurs et publics dans le temps long.

Face à cet entrelacs d'expressions écrites, orales, audiovisuelles qui se créent à la fois sur format papier et sous forme numérique, il s'agit de construire une *typologie* des sources collectées. J'ai choisi de structurer ces sources selon une méthode spécifique, qui consiste à aller *du plus prévisible à l'imprévisible*. En effet, si certaines archives sont soumises à une obligation légale, telles que les archives audiovisuelles de la justice (article L.221-1 du Code du patrimoine) ou les chroniques judiciaires diffusées sur Internet (loi du 20 juin 1992 relative au dépôt légal), d'autres archives répondent à une logique d'archivage moins rigide, plus aléatoire et interrogent par la possibilité de leur absence, autrement dit par le fait qu'elles auraient pu ne pas être conservées. Il s'agit en particulier ici des documents produits par certaines parties civiles au procès : des parties civiles qui, au contact de l'équipe de recherche ProMeTe et des représentant·e·s des institutions patrimoniales, ont accepté de partager leurs créations (dessins, photographies, portraits, écrits, journaux de bord) afin qu'elles fassent l'objet d'un archivage à long terme. Ce choix d'aller *du prévisible à l'imprévisible* s'inscrit dans une volonté de rendre compte de la diversité des méthodes de collecte, mais aussi de témoigner des liens qui se sont créés au fil du temps entre les différents acteurs du procès. Des liens qui ont rendu possible la constitution de fonds d'archives pluriels².

Une typologie : du prévisible à l'imprévisible de la collecte d'archives *Les archives audiovisuelles de la justice : le film du procès et ses métadonnées*

Le procès V13 s'inscrit dans la lignée d'autres procès qui, qualifiés d'historiques, ont fait l'objet d'une captation audiovisuelle tout au long du déroulement des débats, donnant lieu à un matériau inédit : le film du procès. L'enregistrement des procès est marqué par le geste de Robert Badinter, ministre de la Justice à l'époque qui, peu de temps avant le procès du responsable nazi de la Gestapo de Lyon, Klaus Barbie (1987), ouvre les débats sur l'intérêt de filmer les procès pour l'histoire. Alors que les seuls éléments iconographiques étaient les croquis d'audience réalisés par les dessinateur·ice·s judiciaires, la loi Badinter du 11 juillet 1985 autorise la captation audiovisuelle des débats lorsque son « enregistrement présente un intérêt pour la constitution d'archives historiques de la justice » (article L.221-1 du Code du patrimoine). Comme nous l'explique Martine Sin Blima-Barru, conservatrice du patrimoine aux Archives nationales, ces archives audiovisuelles de la justice ont un statut très spécifique : « *dérogatoire à l'interdiction de capter les audiences de la loi sur la liberté de la presse, exception au*

Entrée principale
ouverte au public.

Le 22 novembre 2021,
Palais de Justice de l'île
de la Cité.

² Merci aux membres de l'équipe ProMeTe – Pauline JARROUX, Johanna LAURET, Sandrine LEFRANC, Antoine MÉGIE et Anne WYVEKENS – pour leur lecture minutieuse et leurs remarques constructives dans la rédaction de cet article.



régime général des archives, cette mise en archives de la Justice sélectionne quelques procès pour l'exemple et pour la mémoire de la Justice³ ». Ainsi, une version audiovisuelle du procès V13 est conservée aux Archives nationales, qui permettra à l'avenir d'interroger « la manière dont la justice veut être regardée⁴ », lorsqu'elle juge les actes de terrorisme. La création en direct des archives audiovisuelles de la justice au procès V13 fait l'objet d'une réflexion par quatre chercheuses du collectif ProMeTe qui questionnent cette mise en scène audiovisuelle de la Justice à travers l'analyse des conditions de filmage et la production d'un discours par l'image. Destinées à être des « documents d'histoire » utilisés par les chercheur-e-s, ces archives audiovisuelles de la justice ne sont ni des archives administratives ni des preuves de la vérité judiciaire, elles sont produites du point de vue de la loi dans le seul but de devenir des archives historiques.

Malgré leur statut dérogatoire, les archives audiovisuelles de la justice sont des sources attendues et prévisibles qui seront conservées par les Archives nationales. Depuis 1985, celles-ci ont la charge de la conservation et de la pérennisation des archives audiovisuelles de la justice. Dans le cadre du procès V13, les Archives nationales interviennent dans la fabrique des archives en amont, pendant et après le procès. Contrairement aux autres procès filmés conservés aux Archives, le procès V13 a nécessité le déploiement d'un dispositif exceptionnel pour suivre les dix mois d'audience qui ont donné lieu à des centaines d'heures d'enregistrement audiovisuel sur support numérique (704 heures environ). En parallèle de la réalisation du film du procès, les Archives nationales ont pour mission de pérenniser ce flux audiovisuel dans le temps afin qu'il soit accessible aux générations futures. Dans l'univers numérique, la production de données – ici le film du procès – doit s'accompagner de la création de « métadonnées » qui permettent de donner accès dans le temps à l'information produite. Si le terme est récent, la pratique qu'il recouvre ne date pas d'hier. Lors d'un entretien, la conservatrice des Archives nationales revient sur sa définition :

« Les métadonnées c'est la création des éléments minimum de description dans la mesure où l'enregistrement seul ne suffit pas à donner une existence aux archives. Dans l'univers des archives, on retrouve toujours ce duo indissociable entre les archives et leur description. C'est un duo indispensable pour faire des recherches, mais aussi pour fournir des informations nécessaires à la pérennisation des archives dans le temps long. Pour les archives audiovisuelles, comme pour toute autre archive, c'est important de créer des descriptions en direct. On parle alors de « métadonnées », car nous sommes dans l'univers numérique : on crée des données sur d'autres données qui permettent de rendre les données lisibles, intelligibles et accessibles dans le temps. Le rôle des archivistes au procès s'inscrit dans un double objectif pour la recherche : il s'agit de créer des éléments de contexte, mais aussi des éléments pour la pérennisation. Cette démarche nécessite d'allier des éléments de langage littéraire à des éléments d'information beaucoup plus succincts que l'on appelle « indexation » ou « mot-clef » ainsi

“
En raison des fortes
attentes sociales dont
semble chargé ce procès,
la fabrication des
archives est marquée par
un contexte singulier où
le rituel judiciaire pénal
se double d'une épaisseur
historique et mémorielle.
”

3 « Filmer les procès pour l'histoire : la fabrique d'une archive de la justice », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 2, n° 2, 2021, Dalloz, p. 297-308.

4 « Filmer les audiences ? », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 2, n° 2, 2021, Dalloz, p. 193-194.

que d'autres éléments plus techniques qui tiennent à la durée de l'enregistrement, au nom des fichiers, au poids des fichiers, au moment à partir duquel le fichier débute, à quelle heure il termine, etc. Autrement dit, c'est cette alliance de différents éléments d'identification et de représentation qui donne vraiment pleinement vie aux données enregistrées⁵. »

Les Archives nationales ont décidé – c'était une première – de recruter une personne chargée spécifiquement de remplir cette mission de « création en direct des métadonnées du procès. » Elles sont le seul corps professionnel du procès qui bénéficie de deux places réservées en salle des Criées (espace réservé à la presse et aux chercheur-e-s pour la réalisation de ce travail de longue haleine). Depuis dix mois, c'est l'historienne Aurore Juvenelle, chargée de mission aux Archives nationales sur les archives audiovisuelles de la justice du procès V13, qui endosse ce rôle quotidiennement à travers deux activités principales : d'une part, indexer en direct à l'aide de mots-clés, sur un logiciel expérimental, le flux audiovisuel qu'elle visionne principalement en salle des Criées, et d'autre part, faire une synthèse des débats :

« Le flux passe, je le reçois dans mon cerveau, je fais une synthèse en direct et je ressors un résumé avec des mots les plus lisses possibles qui doivent aider les chercheur-e-s à l'avenir. [...] L'intérêt de mon travail, c'est de donner du sens, c'est quelque part la meilleure place qu'il puisse y avoir puisqu'on est perpétuellement confronté à l'impensable⁶. »

Au-delà des enjeux de conservation, dans l'enceinte judiciaire du procès V13, ce film-archive est un acteur central dans la mesure où il est visible immédiatement et en de multiples endroits, par et pour les protagonistes du procès : le film est en effet diffusé en direct en salle d'audience où les regards des parties civiles, des avocats ou des accusés convergent vers les écrans disposés aux quatre coins de la salle, en salle des Criées où le film est retransmis pour les journalistes, les chercheur-e-s et les archivistes des Archives nationales, et enfin en salle des publics (salle Odette-Dumas), où la publicité des débats est garantie par une retransmission du film accessible à toutes et tous, en dehors de l'espace sécurisé. ◆

“
Contrairement aux autres procès filmés conservés aux Archives, le procès V13 a nécessité le déploiement d'un dispositif exceptionnel pour suivre les dix mois d'audience qui ont donné lieu à des centaines d'heures d'enregistrement audiovisuel sur support numérique (704 heures environ).
”



Pour lire la suite de l'article, rendez-vous sur
<https://www.politika.io/fr/article/collecte-archives-direct-au-proces-v13-lattendu-a-limprevisible>

Politika
LE POLITIQUE À L'ÉPREUVE
DES SCIENCES SOCIALES



Retrouvez tous les articles de nos chercheurs et enseignants-chercheurs sur
<http://univ1.fr/theconversation>

THE CONVERSATION

5 Entretien avec Martine SIN BLIMA-BARRU, réalisé le 4 avril 2022. Pour continuer la réflexion : Françoise BANAT-BERGER, Laurent DUPLOUY et Claude HUI, *L'archivage numérique à long terme. Les débuts de la maturité ?*, Paris, Direction des Archives de France, La Documentation française, 2009.

6 Entretien avec Aurore JUVENELLE, réalisé le 6 janvier 2022.



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Une communauté à l'unisson

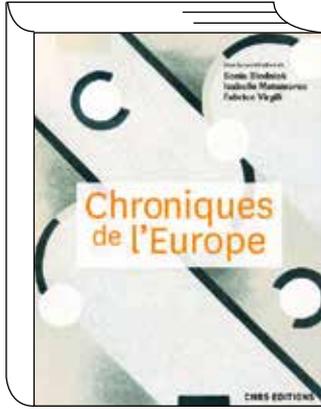
Cet automne, après douze mois d'événements scientifiques et culturels exceptionnels, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'apprête à refermer son année jubilaire en fanfare. À l'image du concert de l'Orchestre et chœur des universités de Paris (OCUP) au Réfectoire des Cordeliers en décembre dernier, c'est toute une communauté au service des savoirs qui s'est investie, jour après jour, pour célébrer ce cinquantenaire et dessiner les contours de l'université de demain.



Retrouvez les temps forts du jubilé sur

<https://50ans.panthéonsorbonne.fr>

Chroniques de l'Europe



Retracer six siècles d'histoire de l'Europe en 120 dates et plusieurs centaines de documents, telle est l'ambition de cet ouvrage.

L'Europe à travers les siècles

Loin d'inventorier les « grandes dates qui ont fait l'histoire », cet ouvrage préfère mettre en lumière celles que l'on connaît moins. On y découvre, entre autres, l'adoption de l'écriture romaine dans l'imprimerie dès 1470, l'entrée de la tomate dans la cuisine européenne en 1613, l'exécution de la dernière sorcière en 1782, les luttes pour la diminution du temps de travail en 1817, le vote des femmes en Finlande en 1906, la première victime du mur de Berlin le 22 août 1961, le lancement de la fusée *Europa II* en 1971.

Les historiennes et historiens – des techniques, du politique, de l'environnement, des idées, du genre, des arts, de l'économie – ici réunis, ont bien voulu se prêter à un exercice original : choisir un événement qui fait sens à l'échelle de l'Europe, puis, documents et repères chronologiques à l'appui, en faire le récit et rendre compte de ses résonances à travers le temps et l'espace.

Une formidable plongée dans l'histoire longue de l'Europe à travers des figures marquantes, la circulation de savoirs, des innovations techniques ou artistiques, des tensions, conflits ou convergences. Une nouvelle façon de questionner ce qui fait date en histoire et de raconter l'Europe.

Informations

Éditeur CNRS Éditions	Nombre de pages 300 pages
Langue : Français	Prix : 20 €
Date de publication 2022	



Auteurs

◀ Sonia Bledniak

est chargée de système d'information documentaire à l'université et membre de Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Fabrice Virgili ▶

est chargé d'enseignement et directeur de recherche en histoire contemporaine, guerre et genre à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



◀ Isabelle Matamoros

est post-doctorante au Labex EHNE, coordinatrice de l'axe « Genre et Europe ».



Histoire vagabonde du cinéma



Vincent Amiel et José Moure proposent quatre grands axes de lecture pour penser le cinéma à partir de motifs, de matériaux, d'éléments constitutifs de la fabrication d'un film ainsi qu'à partir des effets des films sur le spectateur. Ces grands axes pour penser le cinéma sont développés à partir d'une centaine de films.

Penser le cinéma

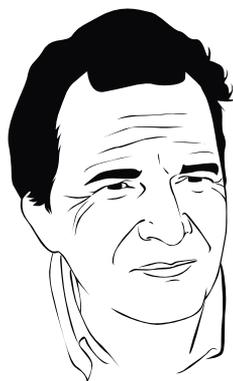
Du visage de Greta Garbo dans *La Reine Christine* en 1933 à celui, défiguré, de Jeff Goldblum dans *La Mouche* en 1986, des montagnes brutes filmées dans *Visages d'enfants* de Jacques Feyder en 1925 aux forêts symboliques imaginées par Terrence Malick pour *Le Nouveau Monde* en 2005, des trucages cinématographiques utilisés par Méliès dès 1896 aux technologies numériques à l'œuvre dans *Gravity* en 2013...

Chacune de ces images fortes, sensibles, témoigne de métamorphoses, de réinventions, de basculements du cinéma à travers les âges, par le prisme de ce qu'en ont fait réalisateurs, acteurs, spectateurs, techniciens ou théoriciens. Et chacune sert de point de départ à une exploration thématique et historique du septième art.

Corps, décors, effets spéciaux, couleurs, montage, rires, larmes : à rebours d'une évolution continue et linéaire, cette approche très complète et pourtant très personnelle, signée de deux auteurs parmi les plus réputés, met en lumière les influences et tendances qui traversent les films, grands classiques ou méconnus, au gré des époques et des continents.

Informations

Éditeur : Éditions Vendémiaire
 Langue : Français
 Date de publication : Octobre 2020
 Nombre de pages : 616 pages
 Prix : 29 €



Auteurs

Vincent Amiel

est professeur en études cinématographiques à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'Institut ACTE.



José Moure

est professeur en études cinématographiques à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur de l'Institut ACTE.

La paix dans la guerre

Espoirs et expériences de paix (1914-1919)

Jean-Michel Guieu et Stéphane Tison ont travaillé sur la question générale de la paix lors de la Grande Guerre. Attentes, ambiguïtés du discours de la paix en temps de guerre, difficultés d'expression : retour sur une quête de la paix en temps de guerre.

La quête de la paix

Entre 1914 et 1919, la question de la paix occupe dans les imaginaires et dans les pratiques des sociétés en guerre une place beaucoup plus centrale que celle généralement établie par l'historiographie. Si la violence de l'affrontement diffuse largement ses effets à l'ensemble du corps social, elle est pourtant loin d'anéantir la culture de paix forgée durant les longues décennies de paix de l'avant-1914.

En temps de guerre, la paix constitue l'« horizon d'attente » des combattants et de l'arrière engagés dans une « guerre pour la paix », mais aussi une succession d'expériences éphémères permettant de s'évader temporairement du conflit (permissions, distractions, fraternisations, etc.). Elle devient une revendication de plus en plus obsédante à mesure que la perspective d'une paix victorieuse semble s'éloigner, conduisant les États belligérants à explorer secrètement les possibilités d'une paix négociée.

Grâce à une grande variété d'approches, croisant les dimensions militaires, politiques, sociales et culturelles de la Grande Guerre, cet ouvrage entend étudier ce va-et-vient, dans ce temps pétri par la violence, entre le souvenir de la paix d'hier et l'impatience de son retour, en insistant sur les ambiguïtés du discours de la paix en temps de guerre, ses difficultés d'expression dans un contexte de censure, comme son instrumentalisation quand il s'agit de définir concrètement cette paix ou de la mettre en œuvre.



Auteurs

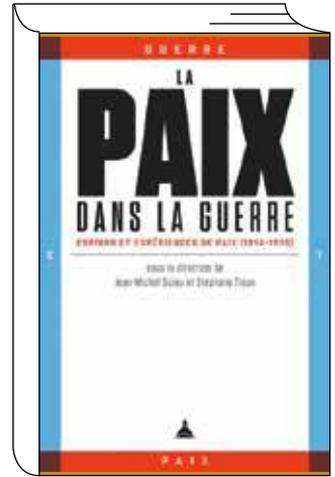
Jean-Michel Guieu

est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et membre de l'UMR SIRICE.



Stéphane Tison

est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université du Mans (UMR 9016 TEMOS).



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ÉDITIONS DE LA SORBONNE

<http://www.editionsdelasorbonne.fr>

Informations

Éditeur : Éditions de la Sorbonne
Langue : Français
Date de publication : 24 mars 2022

Nombre de pages : 440 pages
Prix : 34 €

Contributions de :

Nadine Akhund • Julie d'Andurain • Anne-Laure Anizan • Gearóid Barry • Christophe Bellon • Carl Bouchard • Rémy Cazals • Antoine Champeaux • Landry Charrier • Michael Clinton • Emmanuelle Cronier • Paul Dietschy • Marie-Michèle Doucet • Rémi Fabre • Jean-Noël Grandhomme • Jean-Michel Guieu • Irène Herrmann • Norman Ingram • Stanislas Jeannesson • Valérie Lathion • Olivier Prat • Michel Rapoport, Philippe Salson • Anne Simon • Stéphane Tison.

La science des mœurs au siècle des Lumières

Conception et expérimentations



La « science des mœurs » entend d'étudier l'homme en passant par l'observation et l'expérience. Au XVIII^e siècle, elle se propose d'appliquer une méthode nouvelle à un objet jusqu'alors réservé aux métaphysiciens ou aux moralistes. Qu'est-ce que cela implique ?

Les mœurs à travers le prisme scientifique

Sur le modèle des sciences de la nature, la science des mœurs entend, au XVIII^e siècle, d'étudier l'homme en passant par l'observation et l'expérience. En s'intéressant, non plus à la morale de l'homme en général, mais aux conduites de la vie concrète des hommes dans toute leur diversité, des penseurs des sciences humaines entendent quitter le champ de la spéculation abstraite pour établir les lois des différents usages et coutumes. Or, la transposition d'une méthode scientifique au domaine des mœurs et ses enjeux ne sont pas sans soulever des questions. De quelle science, la science des mœurs est-elle le nom ?

Informations

Éditeur : Éditions
Classiques Garnier
Langue : Français
Date de publication :
6 octobre 2021

Nombre de pages :
376 pages
Prix : 38 €



Auteurs

↳ Laurie Bréban

est maîtresse de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre du laboratoire PHARE.

↳ Catriona Seth.

est titulaire de la chaire Maréchal Foch à l'université d'Oxford, est membre de l'Académie britannique, de l'Academia Europaea et de l'Académie Royale de Belgique.



↳ Jacques Berchtold

est professeur de littérature à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 et à Sorbonne Université.



↳ Élise Sultan-Villet

est docteure en philosophie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle enseigne dans le secondaire et à l'UPJV.



↳ Séverine Denieul

est agrégée de lettres modernes et travaille à l'IUT de Poitiers.



L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Cinquante ans entre utopie et réalités (1971-2021)

Dans le cadre du jubilé de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les Éditions de la Sorbonne consacrent une collection à cet anniversaire. Cet ouvrage, une des composantes de cette collection, revient sur l'histoire de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Un demi-siècle d'histoire à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Ce volume retrace un demi-siècle d'histoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne née du grand ébranlement de 1968. Ses fondateurs entendaient réaliser les promesses les plus fructueuses et les ambitions les plus nobles de la loi Edgar Faure sans renier ses héritages issus de la Sorbonne et de la Faculté de droit : une université en phase avec son époque, pluridisciplinaire qui donne aux étudiants et aux étudiantes voix au chapitre (par la participation aux conseils), mais aussi soutien et encadrement par des groupes de travaux dirigés à taille humaine. Paris 1 Panthéon-Sorbonne a su aussi s'ouvrir à des domaines inconnus largement des anciennes facultés comme les arts plastiques, les mathématiques et l'informatique, le sport, la formation permanente et fédérer en outre des composantes originales, comme les instituts. Cette histoire fut pleine de conflits et de difficultés (en matière de locaux, budgets, structures) affrontées dans un esprit constructif, mais fidèle au projet initial par douze équipes présidentielles. L'ouvrage montre comment malgré conflits et crises, et face à des ministres pas toujours à l'écoute des demandes, Paris 1 Panthéon-Sorbonne a réussi à faire exister une communauté humaine massive et de plus en plus diverse tout en restant au cœur des innovations intellectuelles et professionnelles dans les sciences humaines, sociales, économiques et juridiques.



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉDITIONS DE LA SORBONNE
<http://www.editionsdelasorbonne.fr>

Informations

Éditeur : Éditions de la Sorbonne
Date de publication : 2021-2022
Langue : Français

Auteurs

Collection dirigée par Philippe Boutry,
Christophe Charle et Marie-Caroline Luce.

► Philippe Boutry,

ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est professeur émérite d'histoire contemporaine et membre honoraire de l'IUF.

◀ Christophe Charle

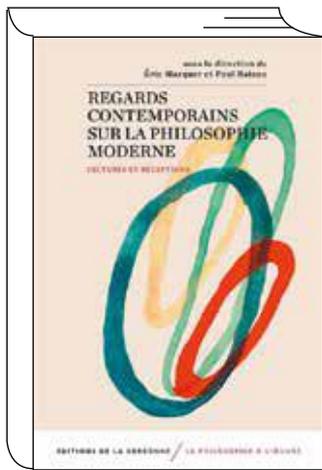
est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre honoraire de l'Institut universitaire de France.

► Marie-Caroline Luce

est responsable du service des archives de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Regards contemporains sur la philosophie moderne. Lectures et réceptions



Avec un regard actuel, Paul Rateau et Éric Marquer reviennent sur le tournant que constitue le Grand Siècle pour la pensée philosophique. Avec une influence encore très vive dans la pensée contemporaine.

Le Grand Siècle, une période décisive dans la pensée philosophique et l'histoire de l'Europe

Tout en proposant une lecture critique de la modernité, les philosophes contemporains ont souvent nourri un dialogue serré avec les philosophes du Grand Siècle. Ce retour critique vers le siècle de la raison et du calcul a en réalité contribué à dessiner les contours d'une époque qui nous apparaît comme étrangement familière.

Qu'il s'agisse des sciences humaines ou des sciences cognitives, cette période décisive de l'histoire de l'Europe, que Foucault désignait volontiers comme le « moment cartésien », n'apparaît pas seulement comme un moment de rupture, mais également comme une révolution dans l'ordre du savoir dont les échos et les effets sont encore perceptibles dans les débats contemporains sur les rapports entre l'âme et le corps, les mondes possibles, les fondements du droit et le pouvoir symbolique, ou encore l'usage de la notion de finalisme en biologie. Qu'il s'agisse de Schlick, Duhem et Lewis, de Heidegger, Horkheimer, Sartre et Deleuze, ou bien de Lacan, Bourdieu et Villey, les contemporains ont souvent cherché chez les modernes une source d'inspiration, un modèle à imiter et à réactiver, ou bien une figure à dépasser, à réfuter et à subvertir. Descartes, mais aussi Hobbes, Pascal, Leibniz, Spinoza ou Locke, apparaissent ainsi comme nos contemporains, c'est-à-dire comme des penseurs dont la philosophie est, dans notre présent, encore à l'œuvre.

Informations

Éditeur : Éditions de la Sorbonne
Langue : Français
Date de publication : 30 juin 2022

Nombre de pages : 336 pages
Prix : 22 €

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉDITIONS DE LA SORBONNE
<http://www.editionsdelasorbonne.fr>



Auteurs

✦ Paul Rateau

est maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Éric Marquer ✦

est professeur de philosophie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



3 questions à Éric Marquer et Paul Rateau

Comment peut-on selon vous définir la raison des modernes ?

Les philosophes modernes, qu'il s'agisse de Descartes ou de Hobbes, se sont en général eux-mêmes définis comme des penseurs de la rupture et du renouveau. L'identité des modernes s'est ainsi en partie forgée dans leur opposition à la tradition, aux préjugés ou à la scolastique. La raison des modernes est essentiellement une raison critique. Cependant, l'idée même de modernité s'est aussi constituée dans le regard des contemporains, dans la manière dont ils ont ressaisi l'unité d'une période ou d'un moment historique, en considérant bien souvent que notre époque était elle-même le produit des révolutions, scientifiques ou politiques, qui ont eu lieu pendant la période qui va de la Renaissance aux Lumières.

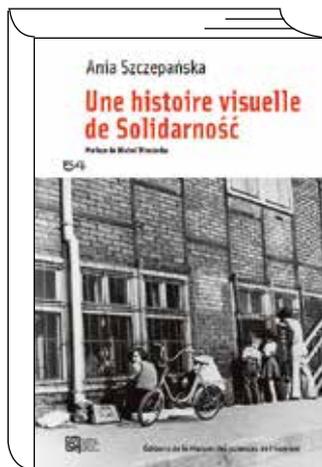
Que nous apprennent les philosophes contemporains sur la modernité ?

Dans cette volonté de ressaisir ou de reconstruire l'unité d'un moment historique, les philosophes contemporains comme Foucault ou Adorno, produisent une certaine idée ou image de la modernité, qu'un historien des idées, plus soucieux du détail, échouerait à produire. Mais cette image est en réalité souvent assez négative, et la raison des modernes, analysée à partir de ses échecs ou de son naufrage, ou à l'aune des grandes catastrophes du XX^e siècle, est présentée comme une raison calculatrice, liée à l'ordre et à la contrainte, plutôt que comme une raison critique ou émancipatrice. De ce point de vue, le regard contemporain sur les modernes nous informe autant sur le pessimisme des penseurs du XX^e siècle que sur la nature du projet des modernes tel qu'ils le concevaient eux-mêmes.

Faudrait-il donc dépasser le pessimisme des contemporains pour retrouver l'optimisme des modernes ?

L'étude des différents auteurs révèle en réalité une diversité de points de vue. La raison des modernes s'est aussi constituée dans un contexte de crise et de scepticisme. Loin de l'image d'une raison triomphante, à la conquête de la nature ou de nouveaux territoires, la raison des modernes a d'abord été une raison ébranlée dans ses fondements, une raison inquiète. C'est peut-être cette inquiétude qui rapproche les modernes et les contemporains.

Une histoire visuelle de Solidarność



Ania Szczepanska revient en images sur l'incroyable mouvement social constitué en Pologne, à Solidarność dans l'aube des années 1980. Retour sur l'émergence du premier syndicat, libre et autonome, de l'époque.

Solidarność en images

Les grèves d'août 1980 aux chantiers navals Lénine de Gdańsk furent essentielles dans la sortie du communisme en Europe centrale. Solidarność fut bien plus que le premier syndicat libre et autonome, séparé du Parti. C'est un incroyable mouvement social qui regroupa des millions d'individus, en Pologne et ailleurs, et mena à l'une des plus importantes révolutions pacifiques dans l'Europe du xx^e siècle. Quarante ans plus tard, par-delà les questions mémorielles de l'après-1989, ce moment d'éveil des consciences continue de fasciner. Il interroge les formes d'engagement dont sont capables les acteurs d'une société pour imaginer l'impossible et le faire advenir.

L'autrice de cet ouvrage interroge l'idée même de solidarité en confrontant les traces visuelles de ce passé révolutionnaire. Elle éclaire tout autant ses mythes que ses figures invisibles, occultées par le récit dominant. Ania Szczepanska montre comment ces archives contribuent à nous rendre le passé sensible, à le transmettre et à façonner les imaginaires. Elle questionne leur puissance mobilisatrice et révèle leur richesse narrative.

« Plus que toute autre archive, la trace visuelle ou audiovisuelle nous donne accès à la nature pragmatique et sensorielle de l'action politique sous toutes ses formes et dans toute sa richesse. Elle en constitue sa dimension matérielle, fonde sa richesse émotionnelle et sa force performative [...]. Cet ouvrage a également pour intention de puiser dans l'altérité de l'étranger la capacité à secouer nos certitudes. Le cas polonais, vu de la France, aide à imaginer que dans l'histoire des luttes et des mobilisations une autre voie a pu être possible. »

Informations

Éditeur : Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Nombre de pages : 288 pages
Prix : 23 €

Langue : Français

Date de publication : 14 janvier 2021



Autrice

Ania Szczepanska

est maîtresse de conférences en histoire du cinéma à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est aussi réalisatrice de films documentaires.

Urbex : le phénomène de l'exploration urbaine décrypté

L'exploration urbaine (urbex) – ou visite illégale de sites abandonnés – connaît un engouement mondial. Les *urbexeurs* suscitent une attention croissante des médias : reportages, documentaires et enquêtes se multiplient sur un univers qui fascine et inquiète à la fois.



Plaidoyer pour un usage raisonné, collectif et savant de la pratique de l'urbex

Urbexeur lui-même, Nicolas Offenstadt décrypte ce mouvement et défend une certaine pratique avec ses règles et son éthique. Ce livre se veut à la fois la première synthèse sur le sujet et un plaidoyer pour un usage raisonné, collectif

et savant de la pratique.

Il entend présenter pour la première fois l'ensemble du mouvement urbex, les motivations des *urbexeurs*, dans leur variété, les règles et les codes qu'ils définissent. Il décrit également la pratique même, au ras du terrain, et réfléchit enfin à l'immense enjeu patrimonial que l'urbex représente, à ce qui se joue dans notre rapport contemporain au passé, à l'aventure et à l'interdit. Nicolas Offenstadt propose ainsi un livre unique s'appuyant sur des analyses documentaires approfondies et une pratique réfléchie.



Auteur

Nicolas Offenstadt

est maître de conférences en histoire à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

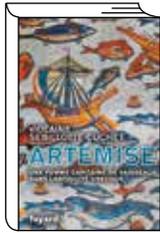
Informations

Éditeur : Éditions Albin Michel
Date de publication : 16 mars 2022

Nombre de pages : 192 pages
Prix : 14,90 €
Langue : Français

Artémise, une femme capitaine de vaisseaux en Grèce antique

Au fil d'une enquête sur les traces d'Artémise, capitaine de vaisseaux à la tête de la cité d'Halicarnasse au ^ve siècle av. J.-C., Violaine Sebillotte Cuchet dévoile les vies possibles des femmes de l'Antiquité grecque, celle d'Artémise comme celles de ses contemporaines, et bouscule les convictions les plus tenaces quant à la place et au regard porté par les Anciens sur les femmes au pouvoir.



Artémise, une femme à contre-courant des stéréotypes

Pour les auditeurs d'Hérodote, il ne faisait pas de doute qu'Artémise, capitaine de vaisseaux qui s'était illustrée à Salamine au ^ve siècle av. J.-C., avait effectivement participé à la célèbre bataille navale, elle qui avait dirigé la cité d'Halicarnasse et qui, bien que Grecque, avait été membre de l'état-major perse.

Pour les historiens postérieurs, l'exploit d'Artémise est en revanche incroyable : comment des citoyens d'Halicarnasse auraient-ils pu accepter qu'une femme les gouverne et commande leurs navires ? À partir du cas singulier d'Artémise, Violaine Sebillotte Cuchet mène une vaste enquête. Elle dévoile le regard que les habitants des cités grecques portaient sur les femmes au pouvoir, les rapports de force qui organisaient alors les relations sociales, les manières de construire la masculinité, la féminité et l'altérité barbare. La vie d'Artémise, longtemps considérée comme exceptionnelle, s'éclaire ici des fragments de vie connus des autres femmes de l'Antiquité grecque, contre les stéréotypes construits au fil des siècles.



Autrice

Violaine Sebillotte Cuchet

est professeure d'histoire grecque ancienne à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est spécialiste d'histoire des femmes et du genre.

Informations

Éditeur : Éditions Fayard
Date de publication : 2 mars 2022

Nombre de pages : 400 pages
Prix : 24 €
Langue : Français

Éloge de l'ordinaire



Sandra Laugier, la penseuse de la vie ordinaire, spécialiste du concept de *care* entre ici en dialogue et débat avec le journaliste Philippe Petit. Un entretien passionnant avec l'une des philosophes de notre temps.

Une biographie existentielle et intellectuelle

Philosophe française contemporaine, Sandra Laugier a ouvert de nouveaux champs intellectuels au cours des trente dernières années en se faisant la passeuse et la penseuse de la vie ordinaire. Passeuse, avec ses traductions de Stanley Cavell (1926-2018) dans la suite du grand philosophe américain Ralph Waldo Emerson (1803-1882). Penseuse par l'édification de son domaine de réflexion propre. Elle a aussi bien exploré la philosophie analytique que la philosophie morale, les potentialités de la désobéissance civile comme celles de l'éthique féministe du *care*, ou la radicalité aux États-Unis sur les questions de genre et de race. Son analyse de la culture populaire, à travers l'étude qu'elle a faite des séries télévisées, est, elle aussi, significative.

Aujourd'hui, la philosophe dresse un premier bilan raisonné de sa trajectoire. Pour ce faire, elle a choisi la forme du dialogue qui sied à sa démarche. Cette conversation menée par le journaliste Philippe Petit nous aide à mieux la connaître.

Informations

Éditeur : Éditions du Cerf
 Nombre de pages : 251 pages
 Date de publication : 18 novembre 2021
 Prix : 20 €
 Langue : Français



Partagez vos publications

Vous êtes professeur, chercheur, enseignant-chercheur ou doctorant à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et vous avez récemment publié un ouvrage ? Nous serions ravis de nous en faire l'écho dans un prochain numéro de la revue #1257.

Contactez-nous par courriel à l'adresse suivante : 1257@univ-paris1.fr

Auteurs

Sandra Laugier est professeure de philosophie à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS).

Journaliste et philosophe,

Philippe Petit a été rédacteur en chef « Idées » de *Marianne* et producteur de l'émission *Les nouveaux chemins de la connaissance* sur France Culture.

Spécial. Ukraine

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie faisait le choix de lancer une guerre contre l'Ukraine. Dès le 7 avril, le conseil d'administration de Paris 1 Panthéon-Sorbonne adoptait à l'unanimité une motion exprimant sa solidarité et son soutien au peuple ukrainien « victime de l'agression militaire russe, et en particulier aux collègues, chercheurs, enseignants, étudiants des universités de ce pays ».

Fidèle à sa tradition universaliste et face au caractère exceptionnel de cette guerre sur le continent européen, l'université a fait le choix comme la majorité de ses homologues en France et au sein d'Una Europa, de se mobiliser pour venir en aide, accueillir et orienter les étudiants déplacés. Six mois plus tard, alors que ce numéro paraît, les combats continuent de faire rage et Paris 1 Panthéon-Sorbonne demeure résolue à « être une université même en temps de guerre ». Les pages de ce cahier spécial se veulent le témoignage de cet engagement.

Une université « en temps de guerre », qu'est-ce que ça veut dire ?

Entretien croisé avec **Camille Salinesi**, vice-président chargé des Relations internationales, et **Olena Havrylchyk**, professeure en sciences économiques et référente du projet Ukrainian Global University (UGU) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Olena Havrylchyk



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Camille Salinesi

Comment s'est mobilisée Paris 1 Panthéon-Sorbonne lorsque la guerre a éclaté en février 2022 ?

Camille Salinesi : Les dix premiers jours ont été consacrés à l'urgence. Nous avons deux préoccupations majeures. D'abord, nos étudiants en Ukraine et nos enseignants-chercheurs et étudiants en Russie. Il s'agissait d'organiser leur recensement et leur rapatriement. En Russie, et à ce moment, ces mesures ne s'imposaient pas forcément d'elles-mêmes, mais la situation se détériorait assez rapidement et nous avons fait le choix d'agir. Dans un deuxième temps, nous nous sommes préoccupés de nos étudiants ukrainiens au sein de l'université. Nous avons organisé une rencontre avec des étudiants ukrainiens pour essayer de mieux comprendre leurs préoccupations et leurs problématiques, car nous avions des idées préconçues de leurs besoins. C'était un moment important pour répondre à une attente de leur part. Les étudiants ukrainiens avaient des inquiétudes très concrètes : le renouvellement de leur bail, le paiement de la caution ou encore les formalités liées à leur visa... Nous nous sommes aussi préoccupés des problèmes des étudiants russes qui étaient de nature différente : ils n'avaient plus accès à leurs comptes en banque ni la possibilité d'en ouvrir un autre. L'université est intervenue et des aides ont été débloquentées.

Ce qui m'a particulièrement touché lors de cette rencontre, c'était d'entendre les étudiants ukrainiens dire la difficulté qu'ils avaient à être à côté d'étudiants russes. C'était quelque chose de difficile à imaginer et de fort. L'université est un

lieu ouvert à toutes et tous et nous ne pouvons laisser des murs se construire entre les étudiants. Le vivre-ensemble doit garder toute sa place.

Olena, en tant qu'Ukrainienne, comment avez-vous vécu ces premiers jours de guerre ?

Olena Havrylchuk : Je me suis toujours considérée comme une citoyenne du monde. Je suis partie d'Ukraine quand j'avais 21 ans. Quand la guerre a commencé, cela a remis en cause beaucoup de choses. Je viens de la région de l'Ouest, qui est plus protégée, donc ma famille et moi-même avons été moins touchés. Mais en même temps, je ne suis pas française ; j'avais envie de retourner en Ukraine. Je n'étais plus citoyenne du monde. Je me sentais tiraillée entre les deux pays et entre différentes émotions. Cela a donné lieu à de nombreuses réflexions. Par exemple, beaucoup d'Ukrainiens russophones ont arrêté de parler russe, du jour au lendemain. Le retour en arrière va être difficile. Selon moi, tous les Russes ne sont pas responsables, mais ils doivent tous prendre leurs responsabilités.

Comment s'est poursuivie l'action de l'université les semaines suivantes ?

Camille Salinesi : Dès le retour des vacances d'hiver, nous avons créé une cellule de crise composée de membres de l'équipe de la présidence. Il y avait plusieurs actions à mettre en place : l'organisation d'une levée de fonds, le déploiement d'une campagne d'information à destination des étudiants, la mobilisation des moyens d'aide sociale en lien avec le Crous et la Cité universitaire, la réflexion autour de dispositifs pour recevoir les candidatures d'étudiants ukrainiens... Nous avons notamment ouvert une formation de français langue étrangère (FLE) en urgence intitulée FLE-2U pour les étudiants ukrainiens dont le niveau de français ne permettait pas de rejoindre le DU PEPS*. Une formation complémentaire pour les participants au FLE-2U est également prévue à la rentrée 2022 dans le cadre de Sorbonne Alliance, en partenariat avec Sorbonne Nouvelle pour que ces étudiants obtiennent un niveau suffisant en français pour poursuivre leurs études. Une procédure d'orien-

tation adaptée a enfin été créée afin de répondre aux sollicitations des étudiants déplacés d'Ukraine désireux d'étudier à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'université a aussi mobilisé ses filières délocalisées, pourquoi ?

Camille Salinesi : Il nous est apparu que nombre d'étudiants ukrainiens allaient dans les pays de l'Est et que peu d'entre eux arrivaient jusqu'en France. Il fallait tenir compte de la situation de ces étudiants déjà déplacés en leur proposant des solutions adaptées. Nous avons notamment une de nos formations qui se prêtait à ce besoin : le master Transports internationaux à Sofia en Bulgarie au sein de l'École supérieure de la francophonie pour l'administration et le management (ESFAM). Près d'une centaine d'étudiants y ont été accueillis. Le Collège Juridique Franco-Roumain d'Études Européennes à Bucarest en Roumanie avec notre licence et notre master de droit constituait également une possibilité : 25 étudiants ont obtenu une place au sein de ces formations.

Olena, quels ont été vos premiers réflexes pour organiser la solidarité et comment est née l'Ukrainian Global University (UGU) ?

Olena Havrylchuk : Les premiers pas sont toujours un peu désordonnés. Dans un premier temps, j'ai écrit à mes amis en Ukraine pour connaître leurs besoins. Puis, j'ai eu connaissance de l'initiative *Ukrainian Global University* (UGU) qui a vu le jour très rapidement. La *Kyiv School of Economics*, à l'origine de ce projet, a reçu de nombreuses propositions d'établissements internationaux pour accueillir des étudiants et des chercheurs. Il fallait ainsi créer une structure pour mettre en relation les étudiants ukrainiens et les établissements. C'est à ce moment que je suis devenue en quelque sorte l'ambassadrice de ce projet à Paris. Paris 1 Panthéon-Sorbonne était très enthousiaste et souhaitait en être partie prenante, notamment dans le cadre de Sorbonne Alliance. L'UGU concerne principalement des étudiants anglophones. Je me suis donc chargée de faire un audit des formations en langue anglaise à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

* Diplôme d'université passerelle Étudiants en exil Panthéon-Sorbonne.

Cela représente environ quarante places au sein de masters 2. En effet, l'UGU réalise une présélection des étudiants avec notamment des tests d'anglais pour les diriger ensuite vers des formations correspondantes au sein des établissements partenaires. Une autre spécificité de l'UGU, c'est la question de la reconstruction qui est au cœur du projet : les étudiants sélectionnés prennent l'engagement de revenir en Ukraine à l'issue de leur formation.

Cette question de la reconstruction est-elle importante ?

Camille Salinesi : C'est une question fondamentale ! Les universités ukrainiennes se sont très vite inquiétées d'une possible fuite des cerveaux avec les enseignants-chercheurs, mais aussi avec les étudiants. Il faut préparer la reconstruction du paysage universitaire et penser dès maintenant cette question dans nos dispositifs. C'est aussi l'occasion de créer des ponts entre les établissements qui seront amenés à se prolonger.

Olena Havrylchyk : La situation ne cesse d'évoluer, mais l'urgence est maintenant. Il ne faut pas attendre la fin de la guerre pour se reconstruire, car on ne connaît pas son issue. Si l'on ne fait rien, nous allons perdre cette guerre !

Comment va évoluer l'UGU ?

Olena Havrylchyk : Après cette étape de mise en relation des étudiants avec les établissements, l'objectif, c'est de créer une communauté d'étudiants en proposant des enseignements sur l'Ukraine : sa culture, sa littérature, sa politique ou encore développer des réflexions autour de la reconstruction du pays... L'idée est que les étudiants gardent un lien avec l'Ukraine, mais aussi qu'ils puissent compter les uns sur les autres. Il y a d'ailleurs déjà des associations d'étudiants ukrainiens en France.

Finalement, quel est le rôle d'une université en temps de guerre ?

Camille Salinesi : L'université, c'est un lieu de production et de transmission des savoirs. C'est un lieu ouvert à tous et ce n'est pas réservé à une élite. Il y a d'abord un enjeu politique : en temps de guerre, l'université peut être menacée et instrumentalisée à des fins dévoyées. C'est alors notre

devoir de tenir bon pour que le travail d'enseignement et de recherche puisse se poursuivre en toute liberté. Pour une université de sciences humaines et sociales, c'est d'autant plus important. Il y a également une dimension d'ouverture : nous avons une action de solidarité et d'accueil. Nous devons faire en sorte que l'université continue de fonctionner malgré tout. Enfin, il y a un dernier volet : il faut garder à l'esprit que l'université existe dans le temps long et est garante de ce dernier.

Olena Havrylchyk : C'est aussi un lieu de création où l'on remet en doute nos croyances et notre façon de voir. La guerre nous permet de réfléchir à nos connaissances et de les mettre au service de valeurs démocratiques et de justice. Cela donne lieu à de nombreuses réflexions : comment enseigner-on l'histoire ? Comment mettre en valeur la culture ukrainienne ? En pratique, on pourrait créer une chaire pour discuter et développer des connaissances sur ces sujets et aider à trouver des solutions pour reconstruire le pays.

Camille Salinesi : Il y a une vraie forme de résistance dans les universités françaises. On prend des positions, on dénonce, on affirme des principes... C'est aussi cela être une université en temps de guerre. C'est être en cohérence avec ses valeurs et agir en conséquence. Les universitaires mobilisent leurs connaissances pour passer à l'action. 📌

Propos recueillis par Selma AKKARI



Pour en savoir plus

<https://uglobal.university>

<https://www.pantheonsorbonne.fr/universite-paris-1-pantheon-sorbonne-solidaire-face-guerre-en-ukraine>



Deux questions à **Fabienne Peraldi-Leneuve**

Vice-présidente chargée de l'Europe.

Quelles actions solidaires sont prévues dans le cadre d'Una Europa ?

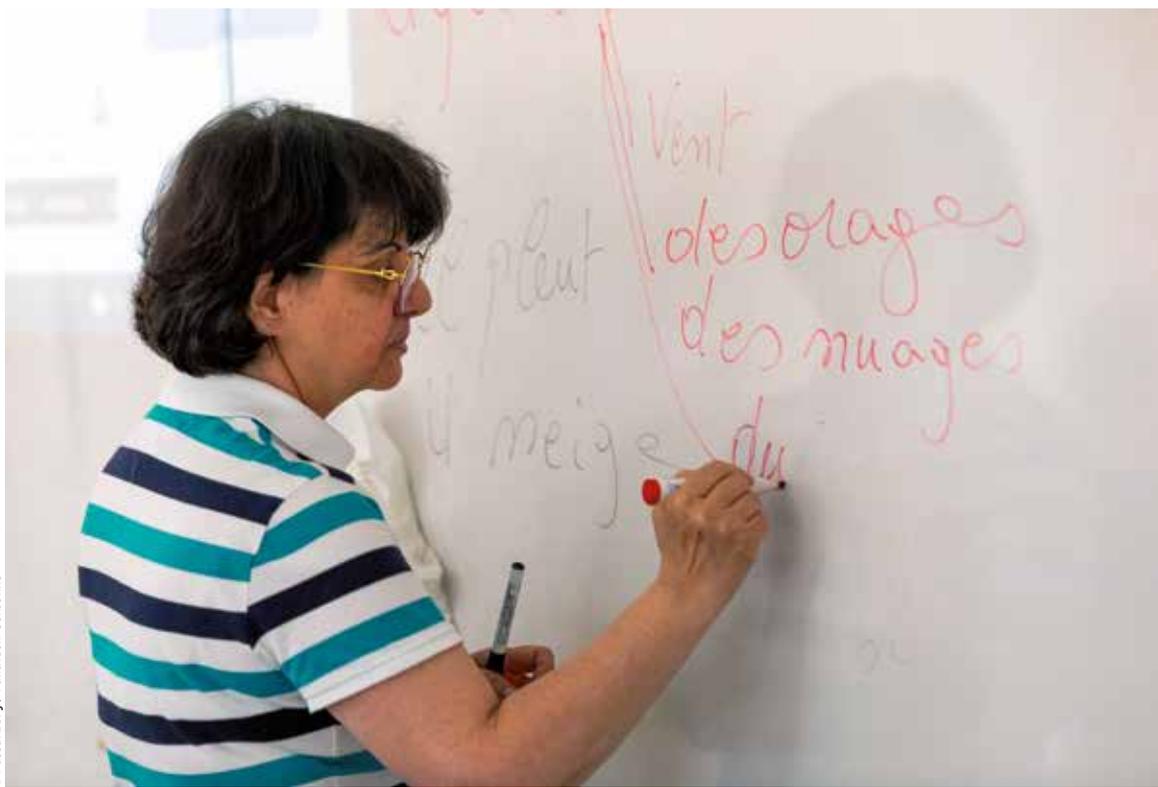
Una Europa a mis en place très tôt une *task force* sur l'Ukraine à laquelle notre université participe bien sûr et qui a fait trois sortes de propositions avec des échanges à plus ou moins long terme.

- L'organisation d'actions Una Europa pour l'Ukraine : il s'agit par exemple de la création de bourses pour l'école d'été *One Health 2022* ; la collecte et la publication de cours en ligne ; le développement de systèmes de bourses pour les cours et programmes communs comme le *Joint Bachelor in European Studies* : une proposition d'une dizaine de bourses a été formulée pour des étudiants ukrainiens.
- La coordination d'une solidarité interalliances : il s'agit de l'exploration d'un mécanisme de soutien financier pour les universités en première ligne de la crise.
- La mise en place de collaborations stratégiques bilatérales : jumelage ou partenariat associé avec des établissements d'enseignement supérieur (EES) en Ukraine. Certaines universités qui ont déjà un accord de partenariat avec certaines universités membres d'Una Europa ont exprimé leur intérêt pour un partenariat plus large.

Quel est le rôle des universités européennes dans cette crise ?

Les universités européennes sont très actives et très impliquées depuis le début de la crise, chacune selon ses modalités et moyens. Mais surtout, le Forum des universités européennes a proposé aux alliances de signer une déclaration commune rédigée par des collègues en collaboration avec des recteurs ukrainiens qui soutient les partenariats de jumelage entre les universités ukrainiennes et européennes.

Il s'agit d'une procédure simple dont l'objectif serait de donner aux EES ukrainiens l'accès aux ressources communes en matière d'éducation et de recherche des alliances ou des réseaux, et de développer une nouvelle coopération multilatérale et des programmes communs. Le Forum appelle ainsi les États membres et la Commission à soutenir cette mobilisation. ◆



Accueillir et former les étudiants déplacés d'Ukraine

En mai dernier, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a ouvert un module spécial de certification de Français langue étrangère (FLE-2U) afin d'accueillir une trentaine d'étudiants déplacés d'Ukraine. À l'issue de leurs 120 heures de cours réparties sur huit semaines, ces derniers pourront continuer à apprendre le français en candidatant dans l'un des diplômes spécifiques de l'université comme le DU PEPS (diplôme d'université Passerelle étudiants en exil Panthéon-Sorbonne) ou le programme *Français langue étrangère-Sorbonne Alliance (FLE-SA)*, tenter de rejoindre l'une des formations de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ou candidater dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

Dans la salle C-702 du centre Pierre-Mendès-France, l'écrasante majorité d'étudiantes qui composent la promotion de la formation FLE-2U – pour Français langue étrangère-urgence Ukraine – enchaîne les exercices à l'oral avec leur professeure. Cela fait déjà trois semaines que ces jeunes adultes sont devenus, pour six semaines, des étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne après avoir fui la guerre qui ravage leur pays. « *FLE-2U est un programme d'urgence et ponctuel à destination des étudiants déplacés d'Ukraine. Nous l'avons mis en place en quelques jours au mois de mai avec les enseignants FLE du Département des langues. C'est plutôt inédit pour l'université d'avoir réagi aussi vite dans des circonstances exceptionnelles pour un accueil transitoire. Il s'agit maintenant de se mobiliser dans la continuité* », détaille Jérôme Glachant, vice-président chargé de la Formation, de l'Innovation pédagogique et numérique à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à propos de la genèse de cette formation sans précédent au sein de l'établissement.

Au programme ce matin, sous la supervision de Nayla Ajamane, professeure du Département des langues : expliquer la météo du jour, le vocabulaire lié aux vêtements, l'accord des adjectifs en genre et en nombre. Alors que les rayons d'un soleil printanier inondent la salle, chaque étudiant rédige une phrase avec les mots proposés, puis les lit à haute voix devant la classe. Celles et ceux qui butent sur la prononciation de robe ou de chaussure sont aidés par leurs camarades qui avaient déjà des rudiments de français. Dans une ambiance souvent bon enfant, les étudiants rigolent et, comme avec leurs homologues français, les débats s'animent parfois...

« *Costume c'est plutôt pour les hommes. Pour les femmes on parle d'un ensemble* », explique Nayla Ajamane. « *Ah non, c'est sexiste ce que vous dites Madame. J'étais vendeuse de vêtements en Ukraine et, moi, je portais des costumes* », s'insurge en souriant une étudiante qui déclenche des éclats de rire dans la salle. Pourtant, derrière la bonne humeur point encore le traumatisme du conflit qui ravage l'Ukraine. Une situation dramatique parfaitement résumée par Daniil Lialin : « *Je n'aurais jamais pensé devoir quitter ma ville natale sous les balles et les bombes. Je me souviendrai toujours du moment où, lors de l'évacuation, le chauffeur du bus nous a dit : « Si le bus est attaqué, courez dans différentes directions à travers les champs pour survivre ». Lorsque je suis arrivé en France, je ne savais absolument pas quoi faire. J'ai gardé des séquelles, je craignais notamment les bruits forts. Depuis je me sens mieux et j'apprends le français. Mon objectif principal est d'intégrer l'École de droit de la Sorbonne car je rêve d'être avocat et je ne peux pas rentrer en Ukraine. Pour cela, je vais tout faire pour atteindre un niveau de français correct et intégrer ainsi une licence en droit.* »

L'avenir en tête

Si l'anglais sert parfois d'interface entre l'enseignante et ses étudiants, l'ukrainien est proscrit durant les trois heures trente de cours quotidiens. Au terme de leur formation, les étudiants obtiennent une certification en français. Elle leur servira de passeport pour la suite de leur cursus universitaire en France pour celles et ceux qui le souhaitent. Une possibilité pour laquelle l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se mobilise comme le souligne Jérôme Glachant. « *Pour la rentrée 2022-2023, nous avons décidé d'ouvrir un nouveau groupe du diplôme d'université passerelle en français langue étrangère destiné à des étudiants en exil*

À gauche :
Cours de français dans le cadre de la formation intensive FLE-2U à destination d'étudiants ukrainiens déplacés, centre Pierre-Mendès-France, juin 2022.





© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Cours de français dans le cadre de la formation intensive FLE-2U à destination d'étudiants ukrainiens déplacés, centre Pierre-Mendès-France, juin 2022.

avec un niveau de français débutant, ce qui correspond à la situation des étudiants déplacés d'Ukraine. Ce programme, géré par le Département des langues, prévoit 400 heures d'enseignement réparties sur les deux semestres. Il est intitulé Français langue étrangère-Sorbonne Alliance (FLE-SA), car la Sorbonne Nouvelle devrait nous rejoindre pour le financer et le gérer. Le programme est partiellement subventionné par le réseau MEnS (Migrants dans l'enseignement supérieur), auquel notre université adhère. Parallèlement, nous répondons à des demandes d'étudiants déplacés d'Ukraine pour s'inscrire dans nos formations de licence ou master même si la maîtrise de la langue reste un obstacle important. »

Pour autant ces jeunes, à l'image de Polina Morozova, rêvent toujours d'un avenir professionnel heureux en accord avec leurs aspirations d'avant les combats. « Je ne m'attendais pas à devenir étudiante en France ! À mon arrivée, je me suis renseignée sur les différentes possibilités pour suivre des cours de français. J'ai eu connaissance de la formation FLE-2U dans une réunion d'étudiants à plus de 500 km de Paris et j'ai décidé de saisir cette opportunité. Par chance, j'ai décroché la dernière place disponible. Aujourd'hui, j'aimerais continuer à apprendre la langue et me perfectionner. En Ukraine, j'étais réalisatrice de cinéma et je rêve de retrouver les plateaux et les tournages. » Cette leçon de courage mais également d'optimisme mérite d'être méditée... ■

Gwenaël CUNY



Pour aller plus loin

Retrouvez davantage de témoignages des étudiants ukrainiens du FLE-2U sur 1257.pantheonsorbonne.fr



Entretien avec **Emmanuel Charrier**

Directeur du Département des langues
de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#1257 : Quel était le profil des participants ?

La plupart d'entre eux avaient leur baccalauréat et étaient en licence en Ukraine. Ils avaient entre 20 et 25 ans.

Quels étaient les objectifs du programme FLE-2U ?

Nous avons mis en place cette formation très rapidement. L'objectif était avant tout d'atteindre le niveau A1 en français avec 120 heures de cours intensifs. C'était un premier palier vers la suite. Les enseignements étaient principalement focalisés sur la grammaire, le vocabulaire, l'expression écrite. L'idée c'était aussi de donner aux étudiants la possibilité de pouvoir se débrouiller dans des situations de communication orales simples.

Comment s'est organisée la formation ?

La formation était dispensée par deux enseignantes en langue et s'est articulée autour de trois modules : compétences linguistiques, compétences communicationnelles et ateliers de culture générale. À l'issue de la formation, une attestation a été délivrée aux participants.

Quelles étaient les spécificités de cette formation et comment l'équipe pédagogique s'est-elle adaptée à ce public ?

Les enseignantes choisies pour la formation FLE-2U sont spécialistes de l'enseignement du français langue étrangère (FLE) et connaissent bien ce type de public.

Dans un premier temps, il nous a fallu rassurer : quand on est étudiant en exil ce n'est pas par choix. Il y a aussi un enjeu d'accompagnement renforcé.

Les étudiants sont des victimes de guerre, il y a des traumatismes. Il faut aussi les guider dans leur processus d'intégration même si eux-mêmes ne savent pas forcément s'ils vont rester en France. Toute l'équipe a essayé de répondre au mieux à leurs inquiétudes et de leur offrir un cadre d'étude le plus serein possible. ●

Propos recueillis par Selma AKKARI

L'université solidaire face à la guerre en Ukraine

Dès les premiers jours de la guerre, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a tenu à affirmer sa solidarité à l'égard du peuple ukrainien et son soutien à ses étudiants et collègues enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs ukrainiens. Aides financières, accompagnement psychologique, collectes de produits de première nécessité ou encore programme à destination des chercheurs, les dispositifs déployés ont été nombreux. L'université a également souhaité apporter un regard scientifique sur cet événement avec l'organisation et la participation à des conférences dédiées.



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Conférence-débat sur la guerre en Ukraine organisée par le département de science politique de l'université (mars 2022).



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Le Campus Condorcet et ses 11 établissements membres organisent une manifestation scientifique et solidaire consacrée à la guerre en Ukraine dans l'auditorium 250 du Centre de colloques du campus à Aubervilliers (avril 2022).



© Pascal Levy / Panthéon-Sorbonne

Emmanuel Laurentin (*France Culture*) anime les débats.



Étudiantes ukrainiennes au centre Pierre-Mendès-France lors de la formation intensive FLE-2U proposée par l'université.



Collecte et distribution de produits de première nécessité organisées par l'association des étudiants internationaux de la Sorbonne (ADÉIS).



Ukraine : la guerre se joue également dans le cyberspace

L'espace cyber est traditionnellement conçu comme pouvant se diviser en trois couches principales : la couche physique (câbles, serveurs, ordinateurs, etc.); la couche logique (données numériques et moyens de transmission afférents comprenant les applications, les protocoles, les interfaces et les applications); et la couche sémantique constituée des utilisateurs, de leurs échanges y compris en temps réel, ce qui englobe les contenus circulant sur les réseaux sociaux. Ces trois couches peuvent toutes être l'objet d'attaques.

L'Ukraine a subi depuis 2014 de nombreuses cyberattaques visant ces différentes couches. Ces attaques avaient participé à une prise de conscience internationale quant à l'utilisation massive du cyber qui pouvait être faite dans les conflits modernes. En effet, si on se souvient des attaques de 2015 et 2016 qui ont visé des centrales électriques, le conflit avait également permis de mettre au jour des tentatives d'attaque lors de diverses consultations électorales, ainsi que de pratiques d'influence, notamment avec la découverte de l'usine à trolls russes d'Olguino.

Par ailleurs, les opérations cyber peuvent s'appuyer sur la guerre électronique pour devenir particulièrement dévastatrices. En effet, si le volet électronique s'attaquera aux ondes du signal électromagnétique permettant la transmission de la donnée (ce qui intègre le WIFI et la 5G), le volet cyber et informatique visera la donnée elle-même – de différentes manières selon la couche visée.

Concernant la guerre en cours, les soupçons pesant sur l'utilisation faite par le Kremlin de hackers prétendument indépendants, notamment les groupes APT 28 et 29. Les réformes de l'armée russe menées en 2004 et 2008 laissaient craindre une utilisation massive de cyberattaques de toute nature, visant autant les systèmes que les couches sémantiques, afin d'obtenir l'immobilisation de l'Ukraine, mais aussi la cybercoercition des États la soutenant. Le lancement d'une ou de plusieurs attaques cyber montrant que l'attaquant est en capacité d'infliger de très lourdes pertes serait en mesure de dissuader l'État ou l'entité attaquée d'agir comme elle le prévoyait initialement : c'est ce que l'on appelle une action de cybercoercition.

Alors que l'Ukraine fait face simultanément à ces attaques et à une agression militaire de grande ampleur, le président Zelensky a lancé un appel au volontariat pour lever une cyberarmée qui réunirait, selon les estimations, près de 260 000 personnes. Les Anonymous ont annoncé qu'ils entraient dans le conflit aux côtés de l'Ukraine pour contrecarrer les attaques menées dans le domaine cyber. La guerre qui enflamme le cyber outrepassé désormais largement l'Ukraine et la Fédération de Russie.

Les trois couches du cyber attaquées ?

Si les bombardements peuvent impacter les couches physiques du cyber, une crainte se fait jour dans les états-majors occidentaux : la possibilité que la Russie,



Christine Dugoin-Clément

est chercheuse associée à la chaire Risques du Laboratoire de Recherche IAE de Paris-Sorbonne Business School de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



dans un mouvement maximaliste, n'envisage de couper les câbles sous-marins par lesquels transitent près de 99 % de l'Internet et qui permettent de réaliser environ 10 000 milliards de dollars US de transactions quotidiennes.

Ce type d'opération pourrait être perçu comme un acte de guerre et emporterait de lourdes conséquences pour tous. Néanmoins, le nombre de navires battant pavillon russe (qu'ils soient militaires ou supposément civils) suivant précisément les câbles rend cette hypothèse tangible. Si couper des câbles engendrerait un black-out, une autre option serait, à l'aide de sous-marins (comme en possèdent la Chine, la Russie et les États-Unis) de s'y greffer pour intercepter, ou modifier, les données qui y transitent. Cette option serait extrêmement délicate à mener à bien, notamment d'un point de vue technique.

La possibilité d'altération des couches physiques du cyber est une des raisons qui ont poussé Elon Musk à ouvrir à l'Ukraine l'accès à Starlink, lui donnant accès à son réseau satellitaire, lequel est certes attaquable, mais de manière plus complexe.

En outre, de nombreuses attaques ont été observées visant les couches logique et sémantique. Ces attaques outrepassent largement les frontières de la géographie physique du conflit.

Concernant la couche logique, on a noté une explosion des attaques cyber subies par l'Ukraine dès le début du conflit, voire quelques heures avant qu'il ne démarre. Ainsi, la société de cybersécurité Wordfence, qui gère la sécurité de 8 320 sites WordPress comprenant ceux d'universités, du gouvernement et des organes judiciaires en Ukraine, a déclaré quelque 144 000 attaques pour la seule journée du 25 février.



Alors que l'Ukraine fait face simultanément à ces attaques et à une agression militaire de grande ampleur, le président Zelensky a lancé un appel au volontariat pour lever une cyberarmée qui réunirait, selon les estimations, près de 260 000 personnes.



Après HermeticWiper, HermeticWizard et WhisperGate, Kaspersky décrit début mars 2022 le composant de chiffrement de données HermeticRansom comme un « écran de fumée ». Pour la société de cybersécurité, il s'agit d'une attaque ciblée empêchant d'utiliser les données et agissant comme un « écran de fumée » permettant de nouvelles attaques. En outre, la simplicité du code, les erreurs de grammaire et d'orthographe présentes dans la demande de rançon sembleraient indiquer une opération de dernière minute, qui a pu être déployée pour renforcer l'effet d'autres cyberattaques conduites simultanément. Enfin, il apparaît que des rançongiciels supposés... ne permettaient pas de verser de rançons et étaient en réalité des malewares effaceurs de données visant à altérer profondément les structures attaquées.

En matière sémantique et informationnelle, on a pu observer une large vague de désinformation. Celle-ci a fait l'objet d'une réaction de plusieurs plates-formes, qui ont mis au jour des opérations de désinformation de grande ampleur. Nathaniel Gleicher, responsable de la sécurité chez Meta, déclarait ainsi avoir : « bloqué le partage de leurs domaines sur notre plate-forme et partagé ces informations avec d'autres plates-formes technologiques, des chercheurs et des gouvernements. Ce réseau a utilisé de faux comptes et exploité des personnes et des marques fictives sur Internet – y compris sur Facebook, Instagram, Twitter, YouTube, Telegram, Odnoklassniki et VK – pour paraître plus authentique dans une tentative apparente de résister à l'examen minutieux des plates-formes et des chercheurs. »

En parallèle, des opérations de *phishing* ont été utilisées pour cibler des personnes, notamment des membres de structures gouvernementales, souhaitant venir en aide aux réfugiés ukrainiens. Dans ce cas, une adresse mail militaire ukrainienne compromise a été utilisée pour hameçonner des personnes, y compris des employés de l'UE impliqués dans la gestion de la logistique mise en œuvre pour porter assistance aux réfugiés fuyant l'Ukraine. À ce jour, les recherches sur cette attaque semblent montrer des correspondances avec le modus operandi du groupe TA445 (alias UNC1151 ou Ghostwriter) soupçonné d'être lié au gouvernement de la Biélorussie.

Le 28 février, ce sera au tour du *Threat Analysis Group* de Google (TAG) de mettre au jour une opération d'influence liée à la Biélorussie, à la Moldavie et à l'Ukraine. Ce sont quatre chaînes YouTube, deux comptes AdSense – utilisés pour générer des revenus en affichant des publicités – et un blog qui ont été bloqués, car en lien avec ce réseau de désinformation. De même, six domaines ont été ajoutés à une liste visant à les empêcher d'apparaître sur Google News et Discover.

Les réponses ukrainiennes et pro-ukrainiennes

Dans ce contexte, le gouvernement ukrainien a demandé à Oracle et SAP, le 2 mars dernier, par la plume de son vice-premier ministre et ministre de la Transformation numérique, Mykhailo Fedorov, de mettre fin à leurs relations commerciales avec les entités liées à la Russie.

Le même jour, symbole de la mobilisation des hackers pour l'Ukraine, le groupe cybercriminel Conti, qui avait annoncé se mettre en mouvement contre les entités bellicistes hostiles à la Russie, connaissait un nouveau leak.

Un premier leak, qui avait eu lieu le 27 février et portait la mention « Gloire à l'Ukraine », avait fait fuiter des données de Conti à VX-Underground, un groupe de recherche spécialisé dans les logiciels malveillants. L'ensemble de données

divulgué contient quelque 400 fichiers contenant des dizaines de milliers de journaux de discussion internes du groupe Conti en russe, y compris sur la messagerie Jabber depuis janvier 2021.

Le 2 mars dernier, un second *leak* touchait Conti, venant cette fois d'un chercheur ukrainien. Ce sont 393 fichiers JSON contenant plus de 60 000 messages internes et des messages extraits du serveur de chat XMPP privé du gang de rançongiciels Conti et Ryuk qui ont alors été divulgués. Ces données couvrent la période du 21 janvier 2021 au 27 février 2022, et comprennent les adresses bitcoin utilisées, le détail de l'organisation commerciale du groupe, ainsi que la manière dont ils échappent aux forces de l'ordre et mènent leurs attaques.

Au-delà, plusieurs plates-formes et applications ont décidé de ne pas coopérer avec la Russie, quitte à être exclues du marché, comme Netflix, qui refuse de se soumettre à la loi russe exigeant que des plates-formes de vidéos dépassant le seuil des 100 000 abonnés en Russie ne diffusent une vingtaine de chaînes russes. D'autres ont modifié leur interface pour permettre de fluidifier le versement de fonds à l'Ukraine. C'est le cas d'Airbnb, qui propose la mise à disposition de 100 000 logements temporaires pour les réfugiés ukrainiens.

L'implication des cryptomonnaies

Enfin, le monde des cryptomonnaies a également été engagé au travers de nombreuses escroqueries aux dons cryptographiques utilisant de vastes campagnes de phishing à travers des e-mails semblant provenir des domaines npr.org voire du Bureau des Nations unies pour la coordination de l'aide humanitaire (OCHA). Ces escroqueries ont d'autant mieux fonctionné que le gouvernement ukrainien a réalisé le tout premier effort de financement participatif crypto à grande échelle, levant au moment où ses lignes sont écrites quelque 37 millions de dollars en Bitcoins (BTC), Ether (ETH), Tether (USDT) et d'autres altcoins.

C'est dans ces circonstances que le 27 février, Mikhaïlo Fedorov demandait aux sociétés de cryptomonnaies de bloquer les adresses des utilisateurs russes, particulièrement de ceux liés à des personnalités politiques. Mais les entreprises ont argué qu'un blocage aveugle pourrait handicaper la population russe et ont préféré se contenter de bloquer les adresses liées à des personnes faisant l'objet de sanctions de la part des pays occidentaux.

Le conflit se durcissant malgré les sanctions prises et la désapprobation internationale à l'encontre de l'action russe, il est fort possible que le cyber, terrain d'attaque dépassant déjà les frontières du conflit cinétique, poursuive son expansion, notamment au travers d'actions purement militaires mêlant guerre électronique et cyberattaques. ●



Au-delà, plusieurs plates-formes et applications ont décidé de ne pas coopérer avec la Russie, quitte à être exclues du marché, comme Netflix, qui refuse de se soumettre à la loi russe exigeant que des plates-formes de vidéos dépassant le seuil des 100 000 abonnés en Russie diffusent une vingtaine de chaînes russes.





Le patrimoine culturel ukrainien, enjeu majeur de la guerre

En 2015, la dramatique destruction du temple de Bêl à Palmyre par les djihadistes de Daech avait marqué les esprits, tout comme celle des Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan par les talibans en 2001. Mais, bien entendu, la mise en danger du patrimoine culturel en temps de guerre est aussi ancienne que l'humanité.

Ces dernières années, l'idée d'un impératif de protection s'est imposée. Cet impératif relève de la compétence de l'ONU et, en particulier, de sa branche culturelle, l'Unesco.

En 2016, l'Italie a proposé devant l'Assemblée générale de l'ONU la création de « Casques bleus de la culture ». Ce projet a été mis en œuvre dès cette même année 2016, mais tarde à donner des résultats concrets. Le 24 mars 2017, l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 2347, prévoyant la création d'un fonds international et l'organisation d'un réseau de « refuges » pour les biens culturels menacés. Là aussi, la mise en œuvre pratique s'est fait attendre.

L'invasion russe de l'Ukraine à partir de février 2022, avec les destructions qui l'ont accompagnée, a confirmé le caractère dramatique et urgent de la protection du patrimoine en temps de guerre. Dès les premières semaines, 53 sites du patrimoine ukrainien ont été endommagés ; ce chiffre s'élevait à 153 au bout de deux mois de guerre. Aux destructions s'ajoutent les vols : par exemple, dès fin février 2022, l'armée russe a pris la ville de Melitopol, dans le Sud de l'Ukraine. Près de 200 objets d'art y ont été pillés.

Est-il possible de protéger le patrimoine culturel ukrainien dans le contexte actuel et si oui, comment ?

Un patrimoine en danger

Les atteintes au patrimoine ukrainien ont commencé depuis plusieurs années déjà : après l'annexion de la Crimée en 2014, la Russie a notamment dégradé le précieux palais de Bakhtchissaraï, lieu de résidence des khans tatars de Crimée entre le ^{xvi}^e et le ^{xviii}^e siècle – ainsi que bien d'autres sites culturels et historiques. Mais c'est surtout après le 24 février 2022, bien sûr, que les atteintes aux biens culturels se sont multipliées, les bombardements détruisant des églises et bâtiments religieux, des statues de personnalités ukrainiennes ainsi que des musées. En outre, la Russie a adopté dès 2014 une « Loi sur les sites criméens de patrimoine culturel », qui décrète que les objets historiques et monuments culturels de Crimée font « partie intégrante de la richesse nationale et de la propriété des peuples de la Fédération de Russie », ce qui constitue une véritable appropriation du patrimoine.

Plus de 4 000 objets culturels criméens seraient donc désormais la « propriété » de la Fédération de Russie.



Chloé Maurel

est une historienne française. Agrégée d'histoire et docteure en histoire contemporaine, elle est chercheuse associée à l'IHMC, au CHCSC et au SIRICE. Elle est une spécialiste de l'histoire de l'Organisation des Nations unies et de l'histoire globale.

L'importance des conventions de l'Unesco sur le patrimoine matériel...

Face à ces agressions culturelles, que peut faire la communauté internationale ? Il revient à l'ONU, qui a introduit depuis 2001 le concept de « responsabilité de protéger » (R2P), d'agir. Ce concept considère qu'en cas de grave conflit intra- ou interétatique, il incombe à la communauté internationale de protéger la population, et aussi, par extension, le patrimoine culturel d'une nation.

L'Unesco a commencé son action de longue haleine de protection du patrimoine mondial dès sa création en 1945, et plus concrètement dès 1954 avec la convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, qui affirme dans son préambule :

« Les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière, étant donné que chaque peuple apporte sa contribution à la culture mondiale. »

Cette action, essentiellement normative, s'est intensifiée et concrétisée à partir de 1972 avec l'adoption de la Convention sur le patrimoine culturel et naturel mondial, résultat d'une longue gestation, qui, pour la première fois, associe la protection des sites naturels et des ensembles monumentaux. Depuis, la « Liste du patrimoine mondial » n'a cessé de s'agrandir, jusqu'à compter aujourd'hui plus de 1 000 sites. Elle est devenue pléthorique (et reflète le déséquilibre Nord/Sud dans le monde, les sites culturels répertoriés étant innombrables en Europe et l'Afrique en étant assez dépourvue, les sites africains inclus dans la liste étant souvent des sites naturels, alors que l'Europe regorge de sites culturels classés).

... comme immatériel

Pour prolonger et compléter cette action, l'Unesco a adopté en 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui vise à classer et préserver des pratiques, usages, traditions, savoir-faire et rituels qui constituent la richesse culturelle d'une nation, et qui sont souvent, dans les pays pauvres, menacés de disparition du fait de la mondialisation culturelle.

Le classement sur ces listes, loin de ne concerner que des enjeux culturels, comporte des enjeux politiques et géopolitiques, et peut même avoir des effets pervers. Les sites sélectionnés peuvent être soumis à un tourisme de masse qui les dénature, ou « unescoïsés » comme l'a analysé l'anthropologue David Berliner à travers l'exemple du village de Luang Prabang au Laos, c'est-à-dire que cela amène à « perdre l'esprit du lieu ».

Pour mieux protéger le patrimoine culturel, l'Unesco a créé, en 1995, un registre appelé « Mémoire du monde » qui recense des éléments archivistiques, parfois menacés ou fragiles, du patrimoine documentaire de l'humanité. Concernant l'Ukraine, ce registre comporte quatre fonds documentaires : l'un d'eux est par exemple une Collection de musiques populaires juives datant des années 1912 à 1947, et conservées à la Bibliothèque Vernadsky (Bibliothèque nationale de l'Ukraine). Un autre de ces fonds est le patrimoine documentaire sur l'explosion de Tchernobyl, soumis par l'Ukraine et inscrit en 2017.

L'organisation a par ailleurs inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité la tradition des céramiques peintes de Kossiv, ainsi que la tradition des chants cosaques de la région de Dnipropetrovsk ou encore la peinture décorative de Petrykivka, expression de l'art populaire ornemental ukrainien.



Dès les premières semaines, 53 sites du patrimoine ukrainien ont été endommagés ; ce chiffre s'élevait à 153 au bout de deux mois de guerre.



«
En outre, la Russie a adopté dès 2014 une “Loi sur les sites criméens de patrimoine culturel”, qui décrète que les objets historiques et monuments culturels de Crimée font “partie intégrante de la richesse nationale et de la propriété des peuples de la Fédération de Russie”, ce qui constitue une véritable appropriation du patrimoine.
 »

© CC BY-SA 4.0

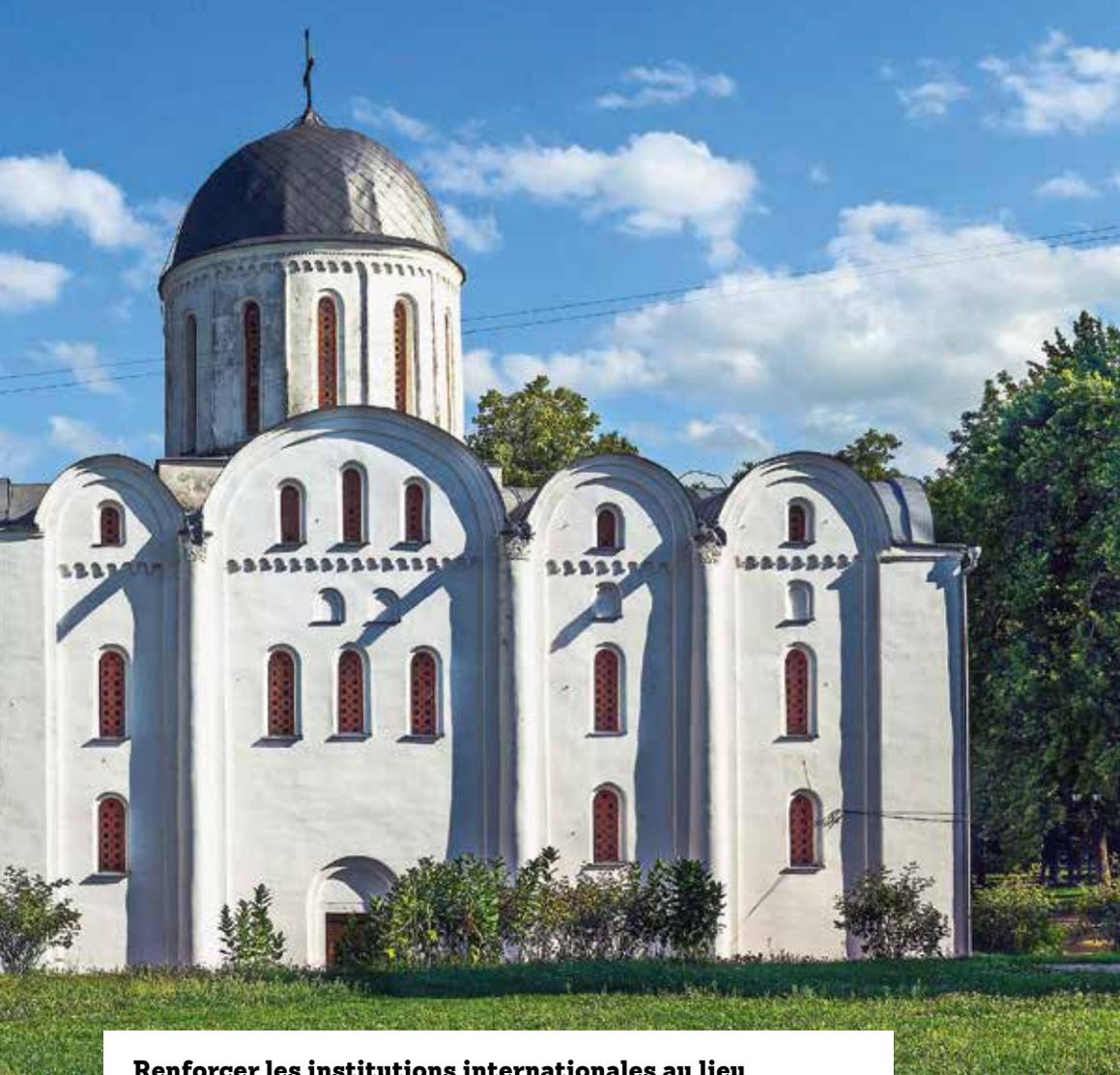


Début juillet 2022, l'Unesco a également décidé de classer le borchotch ukrainien sur la liste du patrimoine immatériel en danger, une décision contestée par la Russie qui estime que c'est un plat russe.

Kiev comprend bien l'enjeu : fin avril 2022, les autorités ukrainiennes, soucieuses de faire inscrire les stigmates de la guerre dans le patrimoine, ont fait classer par l'Unesco l'épave du croiseur *Moskva*, détruit par la Russie, au registre du patrimoine culturel sous-marin de l'Ukraine.

Malgré ces louables actions de l'Unesco en matière de recensement et de protection (théorique) du patrimoine ukrainien, qu'il soit matériel ou immatériel, la sanglante guerre qui se déroule depuis février 2022 a, répétons-le, mis à mal ce patrimoine, sans aucun respect pour les sites classés ni pour les conventions internationales.

Les sept sites culturels d'Ukraine classés sur la Liste du patrimoine mondial sont en grand danger. Le plus marquant, à Kiev, est la cathédrale Sainte-Sophie, inscrite en 1990. Un autre site majeur est le centre historique de Lviv, classé en 1998. Ces monuments emblématiques de l'histoire et la culture ukrainiennes sont actuellement gravement menacés.



Renforcer les institutions internationales au lieu de les affaiblir

L'Unesco apparaît comme une « victime collatérale de la guerre en Ukraine ». En effet, l'organisation a été contrainte, fin avril 2022, de reporter *sine die* une réunion de son comité du Patrimoine mondial, prévue en juin dans la ville russe de Kazan, en raison des divisions que ce rendez-vous suscitait, entre pays pro-russes et anti-russes.

En conclusion, il est à souhaiter que l'Unesco ait davantage de pouvoir, par exemple un pouvoir de sanction (comme en a l'OMC), pour faire respecter ses conventions internationales dans le but de protéger efficacement les biens culturels inscrits sur ses différentes listes patrimoniales, et que l'ONU ait plus de force contraignante afin de donner une effectivité réelle à ses résolutions et d'agir pour rétablir la paix dans le monde.

Concernant les rivalités russo-ukrainiennes sur le patrimoine, et bien qu'une telle idée soit difficilement audible dans le vacarme de la guerre, il est permis d'espérer que la culture commune à ces deux peuples les rapproche plutôt qu'elle ne les divise. Plus que jamais, la devise de l'Unesco est d'actualité : « *Les guerres naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix.* » ◆

Église Saint-Boris-et-Saint-Gleb de Tchernihiv, en Ukraine, inscrite depuis 1989 sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'Unesco.



En Ukraine, la Russie fait la guerre pour étendre sa sphère d'influence

En engageant les opérations militaires contre l'Ukraine, Vladimir Poutine a montré qu'il ne renonçait pas à la guerre pour réaliser son objectif : la reconstitution d'une sphère d'influence russe dans l'espace de l'ancienne Union soviétique.

Pour bien comprendre la situation, il est nécessaire de revenir sur cet objet contesté des relations internationales qu'est la notion de sphère d'influence.

Tradition européenne et tradition étatsunienne

La période de tension qui a précédé l'ouverture des hostilités de ce jeudi 24 février a fait apparaître des dissensions entre alliés. Malgré un unanimisme de façade, auquel seule la Hongrie a dérogé, certains pays européens se sont longtemps démarqués de la fermeté affichée par l'administration Biden.

Les réserves européennes répondent bien sûr à des divergences d'intérêts, comme l'ont montré les hésitations affichées par l'Allemagne. Il nous semble pourtant que ces réticences tiennent, aussi, à des spécificités affectant les cultures politiques. L'Europe reste marquée par une tradition diplomatique se voulant réaliste qui ne se reconnaît pas dans une diplomatie étatsunienne qui donne officiellement la primauté aux principes moraux.

Dans son ouvrage de synthèse sur la diplomatie, l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger met en avant l'opposition entre ces deux traditions diplomatiques.

En 1919, à la Conférence de la Paix, le président Woodrow Wilson affirme que la diplomatie européenne, qui privilégiait la recherche de l'équilibre des forces, doit désormais se tourner vers une conception nouvelle, dérivée de l'idéalisme américain.

Selon lui, la diplomatie doit se fonder sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et sur la recherche de la sécurité collective. Largement reprise par le Pacte de la SDN, puis par la Charte de l'ONU, cette vision inspire le droit international contemporain. À ce titre, se trouve condamné un élément de l'ordre international traditionnel : l'instauration de sphères d'influence par les grands États.

Le retour, ou le maintien, de l'Ukraine dans une zone d'influence russe est fréquemment présenté comme étant l'objectif final de Vladimir Poutine. Cet objectif serait à l'origine directe de la crise qui se développe depuis décembre 2021.

L'illégitimité de cet objectif est couramment avancée pour dénoncer la politique russe, par exemple par le président polonais Andrzej Duda ou par le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg.

Ainsi mise en avant, la notion de sphère ou de zone d'influence, de même que les débats qu'elle a inspirés, mérite d'être mobilisée pour nourrir la réflexion sur le conflit et la crise ukrainienne.



Pierre-Yves Hénin

est un économiste et historien. Auteur d'une centaine de publications scientifiques en économie, il a élargi ensuite ses domaines de recherche à l'histoire militaire et à la réflexion stratégique.

À l'origine de la revendication russe : le prix de la défaite

Alors même que l'URSS n'avait pas été vaincue militairement, le prix de l'effondrement du système soviétique en 1991 a excédé, pour la Russie, le coût de la défaite de l'empire russe face à l'Allemagne, actée par le Traité de Brest-Litovsk d'avril 1918 ; il a aussi été supérieur aux concessions maximales que Staline était disposé à accepter à l'automne 1941, alors que l'invasion de l'Union par la Wehrmacht semblait inexorable, comme l'ont noté Georges-Henri Soutou dans son ouvrage sur La guerre de cinquante ans et Kissinger dans l'ouvrage précité.

La CEI, créée sur les décombres de l'URSS, avait pour fonction de structurer dans la durée la coopération entre les États issus de l'Union, mais cette organisation s'en est révélée incapable. Paradoxalement, c'est pour une grande part à cause de la mobilisation du nationalisme russe par Eltsine dans sa stratégie de prise de pouvoir que Gorbatchev

a échoué à reconstruire sur une base fédérale et démocratique un ensemble post-soviétique dans lequel la Russie aurait tout naturellement retrouvé son rôle central. À défaut, la reconstruction de relations avec cet « étranger proche » pour rétablir une sphère d'influence devait susciter affrontements et conflits.

La perception révisionniste russe reprend largement à son compte le syndrome de l'encerclement, central dans la littérature diplomatique et militariste de l'Allemagne wilhelminienne. En 1914, le grand état-major de Berlin estimait nécessaire de briser l'encerclement du Reich par la Triple Entente avant que l'armée russe ne soit devenue trop puissante. De la même façon, Vladimir Poutine a affirmé à de multiples reprises, et spécialement dans son discours du 22 février dernier, que Moscou devait absolument réagir au processus d'élargissement de l'OTAN, poursuivi de 1999 à 2020, qui a abouti à ce que plusieurs pays de la frontière européenne de la Russie sont aujourd'hui alliés aux États-Unis, donc potentiellement hostiles en cas d'affrontement entre Washington et Moscou.

Les sphères d'influence : bref rappel historique

Le terme de sphère d'influence apparaît à la fin du XIX^e siècle dans des accords entre puissances coloniales, notamment dans les accords germano-britanniques de 1886 et de 1890 répartissant entre les deux pays des zones d'influence en Afrique, qui sont suivis d'accords franco-allemands et franco-britanniques, puis russo-britanniques. Lord Curzon, l'un des premiers diplomates à analyser cette notion de « sphère d'influence », la considère comme une version atténuée du protectorat.

Associées à l'ordre colonial, les zones d'influence sont condamnées dans l'approche wilsonienne qui inspire la Conférence de la Paix en 1919 et le Pacte de la SDN. On trouve déjà à cette occasion une ambiguïté fondamentale de la conception américaine puisque le Pacte, dans son article 21, validait explicitement la doctrine Monroe, qui instituait pourtant de facto l'« hémisphère occidental » en sphère d'influence américaine.

Franklin D. Roosevelt (président de 1932 à sa mort en 1945) devait renouveler à diverses reprises cette condamnation avec, toutefois, la même ambiguïté, puisqu'il acceptait à Yalta une dérogation explicite : la Mandchourie était reconnue comme appartenant à la sphère d'influence soviétique. Néanmoins, sans que la Charte de l'ONU, adoptée en juin 1945, n'aborde explicitement la question, ses dispositions générales excluent la légitimité internationale des sphères d'influence.

Les déclarations de l'immédiat après-guerre devaient rapidement faire place aux



© Adobe Stock



Ainsi mise en avant, la notion de sphère ou de zone d'influence, de même que les débats qu'elle a inspirés, méritent d'être mobilisée pour nourrir la réflexion sur le conflit et la crise ukrainienne.



«
Le terme de sphère d'influence apparaît à la fin du XIX^e siècle dans des accords entre puissances coloniales, notamment dans les accords germano-britanniques de 1886 et de 1890, répartissant entre les deux pays des zones d'influence en Afrique, qui sont suivis d'accords franco-allemands et franco-britanniques, puis russo-britanniques.
 »

Note de l'auteur :

L'analyse proposée a été approfondie dans l'article « L'offensive russe en Ukraine, une guerre pour une zone d'influence », in Revue Internationale et stratégique, N° 126 -2022/2. L'article revisite en particulier « l'ambiguïté fondamentale de la conception américaine », condamnant constamment les sphères d'influence au profit d'un ordre international démocratique et libéral, que les États-Unis ont largement contribué à façonner et dans lequel ils exercent une influence prédominante.

exigences de la guerre froide, dont les zones d'influence respectives des États-Unis et de l'URSS constituaient un enjeu central. À nouveau, comme l'a remarqué Graham Allison, l'issue victorieuse de la Guerre froide a fourni l'occasion à divers responsables américains de proclamer que les zones d'influence devaient disparaître du nouvel ordre international. La position américaine rejoignait ainsi les principes de souveraineté du droit international.

Le renouveau des zones d'influence

Avec la fin du « moment unipolaire » d'un ordre international à domination américaine, les sphères d'influence sont réapparues dans la réflexion comme dans la réalité des relations internationales.

Divers auteurs ont proposé de réévaluer ce concept, dont la connotation péjorative leur paraît injustifiée. Renouant avec la notion de grands espaces – *grossraum* – développée par Carl Schmitt, cette approche considère que les sphères d'influence permettent de construire un ordre international pluraliste, par opposition à un système universaliste – condamné de fait à être dominé par une puissance hégémonique, en l'espèce américaine.

Comme il fallait s'y attendre, cette approche s'est trouvée mobilisée en soutien de la politique de Vladimir Poutine, comme d'ailleurs de celle de Xi Jinping.

Dans le foisonnement d'études et d'articles que suscite la crise ukrainienne, ce débat théorique qui sous-tend les postures opposées des protagonistes reste insuffisamment mis en avant. (<https://russiamatters.org/analysis/us-embrace-great-power-competition-also-means-contending-spheres-influence>)

Des principes aux compromis

Certes, dans sa réponse aux propositions de Vladimir Poutine sur une nouvelle architecture de sécurité européenne, qui visaient à exclure toute éventuelle adhésion de l'Ukraine à l'OTAN même à lointaine échéance, l'administration américaine est restée ferme sur le principe du droit pour l'Ukraine de contracter les alliances qu'elle souhaite.

Pourtant, comme l'a souligné en 2020 Graham Allison, les États-Unis devront finir par se résoudre à abandonner des aspirations inatteignables et « accepter que les zones d'influence restent un élément central de la géopolitique ». Les modalités de cette résignation restent problématiques.

La « finlandisation » de l'Ukraine est une solution régulièrement évoquée. Certains relèvent que cela n'avait pas entravé, durant la guerre froide, la capacité de la Finlande à mener sa vie démocratique et économique sans interférence du grand voisin soviétique.

Toutefois, au moment où la Finlande elle-même s'interroge sur une éventuelle adhésion à l'OTAN, on comprend la réticence que l'idée de finlandisation peut susciter en Ukraine. Le politiste britannique souligne ainsi Taras Kuzio souligne à cet égard : « *Une Ukraine neutre dans une "zone russe d'intérêts privilégiés" ne ressemblerait pas à l'Autriche ou à la Finlande pendant la guerre froide, mais plutôt à la Biélorussie du président Loukachenko.* »

On mesure, dès lors, le risque d'un retour à la reconnaissance explicite de zones d'influence. Entré dans une nouvelle phase avec l'engagement d'opérations de guerre, le conflit en cours aboutira-t-il à la reconnaissance d'une sphère d'influence russe élargie et consolidée, au détriment de l'indépendance ukrainienne ? C'est tout l'enjeu des jours et semaines à venir... 





UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Cultivez vos savoirs avec l'université

EXPLOREZ L'AGENDA
SCIENTIFIQUE ET CULTUREL



Plus d'un évènement par jour à découvrir sur
pantheonsorbonne.fr/evenements

